

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 27 septembre 2023**

PROCES VERBAL

Nombre de membres composant le conseil : 55

	Présents	Absents	Pouvoirs
De l'ouverture à la question n°1	45	1	9
De la question n°2 à la question n°7	46	1	8
De la question n°8 à la question n°14	44	4	7
A la question n°15	45	8	8
A la question n°16	44	4	7
A la question n°17	46	1	8
De la question n°18 à la question n°36	44	4	7
A la question n°37	43	5	7
A la question n°38	44	4	7
A la question n°39	43	4	8
A la question n°40	40	7	7
A la question n°41	41	6	7
A la question n°42	40	6	8
A la question n°43	41	5	8
A la question n°44	40	8	6
A la question n°45	41	7	6
De la question n°46 à la question n°47	41	6	7
A la question n°48	42	5	8
A la question n°49	39	7	8
A la question n°50	40	6	8
A la question n°51	41	5	8
A la question n°52	39	8	7
A la question n°53	40	7	7
De la question n°54 à la question n°56	41	6	7
A la question n°57	41	5	8
A la question n°58	41	6	7
A la question n°59	41	5	8

A la question n°60	42	4	8
De la question n°61 à la question n°62	40	6	8
A la question n°63	41	5	8
A la question n°64	42	4	8
A la question n°66	39	9	6
De la question n°67 à la question n°68	40	8	6
A la question n°69	41	7	6
A la question n°70	39	9	6
A la question n°71	40	7	7
A la question n°72	40	8	6
A la question n°73	41	6	7
A la question n°74	42	5	7
A la question n°75	40	7	7
A la question n°76	41	5	8
A la question n°77	40	7	7
A la question n°78	41	5	8
A la question n°79	38	8	8
A la question n°80	39	7	8
A la question n°81	40	6	8
A la question n°82	41	5	8
A la question n°83	42	4	8
A la question n°84	38	9	7
A la question n°85	39	8	7
A la question n°86	39	9	6
A la question n°87	40	7	7
A la question n°88	41	5	8
A la question n°89	42	5	8
A la question n°90	42	4	8

L'an 2023, le 27 septembre à 19h09 les membres du conseil municipal se sont réunis en séance publique en Salle des fêtes de l'Hôtel de Ville sur convocation en date du 18 septembre 2023.

Sont présents : M. STERN, M. BESSAC, Mme DEHAY, Mme YONIS, Mme HEUGAS, M. DI GALLO, M. GALERA, M. GUEGUEN, Mme HEDHUIN, M. ABDOULBAKI, M. VIGNERON, Mme HRISTACHE, Mme KA, Mme LANA, M. METTEY, M. PERREAU, M. LAMARCHE, Mme PEYRAMAURE, Mme POULARD, Mme TERNISIEN, Mme MAZE, Mme MENHOUDJ, M. BEDREDDINE, Mme CREACHCADEC, M. BELTRAN, Mme ATTIA, Mme LORCA, M. MOLOSSI, Mme ALPHONSE, M. LE CHEQUER, Mme BONNEAU, Mme LELEU, Mme GUERIN, Mme LE GOURRIEREC, M. MADAULE, M. MOLOSSI, M. SERNE, M. CHARLES, M. CHESNEAUX, M. CONSALVI, Mme DEFINEL, M. LEROY, Mme PREVIATO, M. REBELLE, M. REZIG.

Procurations : Mme Djeneba KEITA à M. Gaylord LE CHEQUER, M. Djamel LEGHMIZI à Mme Mireille ALPHONSE, Mme Murielle BENSARD à Mme Nathalie LANA, Mme Loline BERTIN à Mme Michelle BONNEAU, M. Romain DELAUNAY à M. Frédéric MOLOSSI, Mme Mama DOUCOURE à M. Yann LEROY, Mme Dominique GLEMAS à M. Olivier MADAULE, Mme Catherine SERRES à M. Luc DI GALLO, M. Amin MBARKI à M. Olivier STERN.

Absents : M. Julien GUILLOT (de l'ouverture à la fin), Mme Murielle MAZE (à partir de la n°8 à la n°14, n°16, n°18 à la

fin), Madame Mama DOUCOURE (à partir de la n°8 à la n°14, n°16, n°18 à la n°38, n°70 à la n°74), Monsieur Yann LEROY (à partir de la n°8 à la n°14, n°16, n°18 à la n°38, n°56, n°70 à la n°73), Monsieur Patrice BESSAC (n°15), Monsieur Pierre SERNE (n°37, de la n°39 à la fin). Monsieur REBELLE (de la n°39 à la fin). Mme ATTIA (n°40 et n°41), Madame ALPHONSE (n°40, n°41, n°72), Monsieur LEGHMIZI (n°40 et n°41). M. BELTRAN (n°42, n°43) Monsieur BEDREDDINE (n°42). Madame BENSALD (n°44, n°66 à la n°69). Madame BERTIN (n°44, n°45, n°47). Madame BONNEAU (n°44 à la n°46) Madame LANA (n°44, n°45, n°66, n°67, n°68). Monsieur CHARLES (n°46 à la n°48), Madame CREACHCADEC (n°49, n°50), Monsieur CONSALVI (n°49), Madame DEFINEL (n°49 à la n°51), Madame DEHAY, (n°52) Monsieur DELAUNAY (n°52, n°53) Monsieur DI GALLO (n°52, n°53, n°54, n°86) Madame SERRES (n°52 à la n°55) Monsieur GALERA (n°55, n°56) Madame GUERIN (n°57, n°58, n°59) Monsieur MADAULE (n°58) Madame HEUGAS (n°61, n°62), Madame HEDHUIIN (n°61) Madame HRISTACHE (n°61 à la n°63) Monsieur LAMARCHE (n°66, n°67) Madame KEITA (n°66, n°68, n°69, n°70), Monsieur LE CHEQUER (n°66 à la n°68), Madame LELEU (n°70 à la n°72), Madame LE GOURRIEREC (n°70), Madame GLEMAS (n°75), Monsieur METTEY (n°75 à la n°78), Madame MENHOUDJ (n°75, n°76, n°77), Monsieur STERN (n°77, n°84 à la n°86), Monsieur PERREAU (n°79) Madame PEYRAMAURE (n°79 à la n°82), Monsieur Frédéric MOLOSSI (n°79), Monsieur Tobias MOLOSSI (n°79, n°80), Monsieur PERREAU (n°80, n°81), Monsieur VIGNERON (n°84 à la n°89), Madame TERNISIEN (n°84 à la n°87), Madame LORCA (n°84), Monsieur MBARKI (n°84 à la n°87).

Les membres présents forment la majorité des conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 de ce même code, à l'élection, pour la présente session, d'un secrétaire au sein du conseil. Madame Halima MENHOUDJ a été désignée à la majorité des voix et a accepté de remplir cette fonction.

Ces formalités remplies, sous la présidence de Monsieur le Maire, la séance est ouverte à 19h09.

==--==

## PROPOS INTRODUCTIF DU MAIRE

---

« Je signale la présence de Maître LAYEC huissier de justice présent pour les motifs de notre séance en fonds de salle. S'agissant des modifications de l'ordre du jour je vous précise que les délibérations 15 et 17 soit le protocole Cottbus/ville de Montreuil et l'appel pour les initiatives pour une ville durable seront présentées après la délibération numéro 7 avec débat. La délibération numéro 39 budget 2023 décision modificative numéro 1 sera présentée après la délibération numéro 90. La délibération numéro 65 soit l'exécution du jugement du tribunal administratif de Montreuil relatif à Monsieur Wandrille JUMEAUX est retiré de l'ordre du jour et les vœux seront présentés après des délibérations avec débat. »

### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2023

« S'agissant de l'adoption du procès-verbal de la séance du 28 juin 2023 y a-t-il des observations au sujet de ce procès-verbal ? oui Monsieur Serne je vous en prie. »

#### Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Monsieur le Maire, chers collègues,

Avant de dire ça vu que vous venez de donner l'ordre du jour légèrement modifié juste signalé que je demanderai une interruption de séance après le point 38 et avant de dérouler un certain nombre de délibérations pour avoir le temps de formellement quitter les lieux en bonne et due forme voilà donc ça peut durer deux minutes c'est juste histoire qu'il y ait un petit battement entre ces délibérations et s'agissant du procès-verbal j'ai envoyé un certain nombre de remarques je ne sais pas si vous les avez eu et j'avais juste une question il nous a été indiqué que le procès-verbal serait donc adopté enfin à discuter à adopter aujourd'hui pour le dernier conseil municipal et qu'il serait signé et je voulais avoir la précision sur qui et à quel moment on signe ce procès-verbal en fait. »

#### Réponse de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Alors je vais répondre si vous le voulez bien aux 4 questions que vous nous avez posé. S'agissant des modalités relatives au procès-verbal d'abord sur la première question il s'agit de la signature du procès-verbal par le maire et le secrétaire de séance tel que prévu par l'article L2121-15 du CGCT. S'agissant des sujets de comptabilisation il sera prêté grande attention à la remarque que vous avez faite sur les sujets de comptabilité des élus présents lors du vote. S'agissant de la troisième question de non-participation au vote de certains élus pour des élus porteurs de procuration la non-participation aux élus pour certaines délibérations entraînent effectivement la non prise en compte de la procuration qu'ils ou elles peuvent détenir cela déjà d'ores et déjà été prises en compte dans le décompte des votes et les élus concernés seront rajoutés dans les absents comptabiliser en début de PV et sur la quatrième remarque elle n'appelle pas de réponse de ma part.

Je mets donc aux voix l'adoption du procès-verbal du 28 juin 2023 conformément l'article 34 du règlement intérieur qui est contre ? qui s'abstient ? deux abstentions le procès-verbal est adopté.

==--==

## PROPOS INTRODUCTIF DU MAIRE

---

« Mesdames et Messieurs les élus, chères Montreuilloises, chers Montreuillois,

La rentrée est peut-être loin dans les têtes et pourtant cela fait seulement trois semaines que les 11 500 enfants de Montreuil ont repris le chemin de l'école.

Cette année la rentrée avait une saveur particulière, elle a marqué l'aboutissement d'un processus que nous avons initié depuis le début de ce mandat.

Tous les élèves de petites et de moyennes section de maternelles, absolument toutes et tous, ont eu la bonne surprise de rencontrer la personne qui en plus de leurs enseignants les accompagnera tout au long de l'année. Je veux évidemment parler des atsem et vous confirmer que nous avons réalisé avec un an d'avance sur le calendrier que nous nous étions fixé, l'un de nos engagements les plus forts de notre projet politique sur la base duquel un consensus était très largement partagé au sein de notre municipalité et dans la communauté éducative. Le recrutement d'atsem pour tous les enfants des petites et moyennes sections de maternelles est, je crois, la plus belle mesure éducative que nous avons eue l'occasion de mettre en œuvre au cours de ces mandats. D'une part parce qu'on ne reconnaît peut-être pas suffisamment le rôle crucial de ces agents, de ces femmes dans leur immense majorité, dans la réussite du projet éducatif de notre ville.

Elles sont un renfort indéniable dans l'encadrement des enfants avec un adulte en plus en classe. Elles sont également un appui dans les activités pédagogiques de l'enseignante ou de l'enseignant. Elles sont enfin une aide précieuse pour l'accompagnement des enfants dans leurs besoins primaires et participent à rendre leur environnement propre et accueillant. D'autre part parce que c'est un choix politique fort et assumé nous en mesurons pleinement les conséquences pour nos finances publiques en termes notamment d'augmentation de la masse salariale.

Nous démontrons ici en acte que l'éducation est au cœur de notre projet politique et de nos priorités. Créer de bonnes conditions d'apprentissage pour nos enfants passe aussi par leur offrir le meilleur cadre possible. Nous connaissons à la fois les capacités et l'état de notre patrimoine scolaire et nous investissons prioritairement chaque année dans la rénovation de nos 54 écoles. C'est un travail titanesque auquel notre atelier municipal prend toute sa part. Cet été ce sont plus de 3 millions d'euros de travaux que nous avons engagés dans les écoles Angela Davis,

Danton maternelle, Daniel Renoult, Colonel Fabien, Jean Jaurès élémentaire et maternelle, Jules Ferry, Henri Wallon maternelle et Romain Rolland pour ne citer qu'elles. À ces travaux importants effectués lors de la période estivale s'ajoutent les nombreuses interventions tout au long de l'année. Mais aussi la réhabilitation des écoles Guy Moquet et Estienne d'Orves en vue de la création d'un nouveau groupe scolaire à la rentrée 2024 ainsi que les études et les travaux préparatoires à l'agrandissement de l'école Méliès dans la perspective de la rentrée 2025. L'ensemble de ces dépenses et notamment ces deux nouvelles écoles que je viens d'évoquer constitue une part très importante de notre investissement d'ici la fin du mandat. Là encore nous confirmons en acte que l'éducation est le cœur de nos priorités.

Montreuilloises, Montreuillois au-delà de créer les meilleures conditions d'apprentissage possibles pour nos enfants préparer l'avenir c'est aussi rendre notre ville pleinement vivable et habitable avec le réchauffement climatique. C'est donc se préparer à la hausse des températures, car les canicules que nous avons vécu cet été ne sont qu'un avant-goût de ce qui sera la norme dans les années qui viennent et en 2050 particulièrement et même pire si d'ici là nous n'avons pas atteint l'objectif de réduction rapide globale et totale des émissions de gaz à effet de serre. Si nous voulons bien vivre à Montreuil demain, après-demain et dans 20 ans nous devons dès maintenant créer les conditions pour cela. J'aimerais à cet

instant qualifier notre approche qui se veut à la fois très concrète, très pragmatique et ambitieuse.

Ambitieuse, car le plan arbre que nous avons adopté à Est Ensemble l'année dernière va nous permettre de transformer Montreuil en plantant 5000 arbres en 4 ans c'est l'objectif que nous nous sommes donnés. Cela veut dire qu'il ne faut pour l'avenir plus une rue sans un arbre, de l'ombre et de la fraîcheur partout dans notre ville. Concrètement je peux vous affirmer que dès cette année nous atteindrons le seuil de 1200 arbres plantés entre novembre 2023 et mars 2024 et ce sans compter les arbres qui seront plantés par d'autres collectivités à l'instar du département sur les voiries départementales de la commune. Concrète car tout au long de l'année nous débiturerons les pieds d'arbres afin de laisser pénétrer dans le sol l'eau et alimenter ainsi plus efficacement les racines et les sous-sols. Planter des arbres maintenant également en choisissant des essences adaptées au réchauffement climatique et en leur garantissant de meilleures conditions de développement c'est s'assurer que d'ici 30 ans ils soient assez grands et développés pour que la population montreuilloise en bénéficie je rappelle qu'il faut sept ans en moyenne à un arbre pour prodiguer une ombre suffisante. Avec aussi le projet de grands chemins ce circuit arboré de plus de 40 km à travers les neuf villes de notre territoire nous amènerons l'espace public dans le but de créer un chemin, une balade arborée et agréable qui traversera notre ville et reliera ses parcs.

Les réunions de concertation entamées avant l'été se poursuivent dans les quartiers qui sont concernés par le grand chemin durant les deux prochains mois. J'invite ainsi les Montreuilloises et les Montreuillois à participer à l'élaboration de ces nouveaux aménagements dont les premiers seront réalisés d'ici la fin du mandat. Ainsi loin d'être seulement des paroles dans le vent nos orientations clairement définies se déclinent dans des phases opérationnelles et se concrétisent. Chères Montreuilloises, chers Montreuillois ce soir nous aurons également l'occasion de gravir la première marche en vue de la construction d'une mosquée dans le bas Montreuil afin que les Montreuilloises et les Montreuillois de confession musulmane puissent exercer leur culte dignement. Notre première délibération à l'ordre du jour rendra ainsi possible la mise à disposition d'un terrain à la Fédération musulmane du bas Montreuil par le biais d'un bail emphytéotique administratif. Je salue dans l'assemblée ses représentants. A l'heure où l'obscurantisme et l'ignorance jettent l'opprobre sur des millions de nos concitoyennes et nos concitoyens nous sommes fiers de nous apprêter si le Conseil le décide à poser en acte les jalons de ce grand projet dans le strict respect de la loi de 1905 sur la laïcité et dans la stricte volonté d'assurer ainsi que la loi nous l'ordonne et de garantir le libre exercice du culte dans des conditions dignes. Cela fait des années que la ville de Montreuil fait avancer la jurisprudence du Conseil d'État sur ce sujet. Nous utiliserons donc ce soir un moyen de droit que Montreuil avait lui-même contribué à créer il y a de cela plus d'une décennie. Notre République a comme l'un de ses principes fondamentaux l'égalité de chacune et de chacun, cette valeur comme la liberté et la fraternité doivent être chaque jour mis à l'épreuve des actes. Montreuil a, par bien des aspects, ces valeurs inscrites dans son ADN de partage et sans doute une France d'avance quant à notre vie commune. Je remercie chaleureusement Frédéric Molossi, Gaylord Le Chequer, la direction générale ainsi que les services d'urbanisme pour leur travail sur ce sujet complexe.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, citoyennes, citoyens, alors que nous examinerons tout à l'heure les délibérations relatives au contentieux sur les indemnités des élus je veux apporter un éclairage sans concession sur l'immense gâchis d'énergie de temps et de procédures auxquelles vous allez assister. Les faits d'abord : un conseiller municipal d'opposition exerce son mandat essentiellement devant les tribunaux, il a lancé des dizaines de procès contre moi, contre ces camarades de parti, contre telle ou telle délibération du conseil municipal, nous voilà encombrés de procédures. Il y a quelques années, il a entamé une procédure relative à la délibération, sur les indemnités des élus et son procès a prospéré en première instance puisque la délibération a été cassée par le juge administratif pour un défaut partiel d'informations du conseil municipal. Les élus sont donc enjoins au remboursement de leurs indemnités puis au remboursement par la commune aux élus du remboursement de leur remboursement pour être un peu simple. J'explique plus précisément. Premièrement le juge n'a pas considéré que les montants des indemnités reçues par les adjoints et les conseillers municipaux étaient illégales ou excessives, le juge ne dit pas qu'un seul élu aurait perçu le moindre centime supplémentaire qui aurait ainsi augmenté illégalement son indemnité j'y insiste. La probité des élus du conseil municipal leur honnêteté fondamentale, leur bonne foi ne sauraient être mises en cause sur la base de ce jugement c'est faux. D'ailleurs le conseil municipal dans sa délibération suivante de décembre 2021 a arrêté le même montant d'indemnités sans qu'aucune remarque ni du contrôle de légalité ni de l' élu à l'origine du contentieux. Deuxièmement le juge a annulé la délibération parce qu'il considère que le conseil municipal n'avait pas été suffisamment informé sur les motifs de versement de trois indemnités au titre de la majoration de dotation de solidarité urbaine. Dont acte, nous avons fait appel de cette décision et de ses conséquences devant la cour d'appel administrative. Troisièmement interroger à ma demande sur la conséquence de ce jugement le président du tribunal administratif de Montreuil a répondu que les élus devaient rembourser les montants puis demander devant les tribunaux ou à l'amiable à la commune de les indemniser pour le préjudice subi.

En d'autres termes puisque les élus ont légalement et régulièrement exercé leur fonction ils sont donc en droit de percevoir une indemnité et doivent donc être remboursés de leur remboursement pour être simple je le redis et sans doute sans respecter la terminologie juridique précise. Certains prétendent qu'agir de la sorte serait constitutif d'un délit pénal celui de la prise illégale d'intérêt. Ils n'avancent aucun élément jurisprudentiel à cet effet. Tout au contraire ce n'est pas ce que nous dit le président du tribunal administratif ni la Cour de cassation qui a jugé qu'être adjoint d'une même collectivité ne constituait pas une communauté d'intérêts. En tout état de cause devant la difficulté devant laquelle nous sommes j'ai proposé d'appliquer strictement la recommandation du président du tribunal administratif de Montreuil dans son courrier du 30 juin 2023. Voilà pour la procédure présente. Je veux à cet instant formuler deux remarques. La première tient à la probité des élus et à la légalité des montants versés. Elle est totale sans aucune ambiguïté et je veux dire nettement que je considère qu'il y a dans les écrits infamants que j'ai pu lire notamment sur les réseaux sociaux un procédé coupable à profiter de cette mésaventure juridique pour mettre en cause, sans fondement l'intégralité des élus. C'est le propre de la lâcheté que d'agir avec les armes de la bassesse. Je veux donc assurer dans ces circonstances mon soutien total aux élus injustement mis en cause dans le débat public. Ma dernière remarque tient en une remarque morale et de civilisation. Le plus grave ne tient pas seulement aux insultes et aux excès que répand injustement cette situation à l'encontre des élus municipaux. Le plus grave tient qu'à force de jouer avec le feu, d'allumer les flammes de la haine et du doute à l'encontre d'élus qui n'ont rien absolument rien en l'espèce à se reprocher on abîme un peu plus notre démocratie pour des motifs de publicité de toute nature. Il y a quelque chose de bien peu républicain dans ce que j'ai pu lire ici et là sur les réseaux sociaux et qui relève parfois de l'ignorance mais bien plus souvent plus gravement de la partialité et de la manipulation. Enfin j'enjoins dans cette situation et face aux attaques que j'ai pu lire j'enjoins la majorité à laissée retomber un voile d'indifférence sur ces procédés et de continuer à servir Montreuil et ses habitantes et ses habitants avec patience, créativité et détermination. Je vous remercie. Et je passe la parole à la première personne qui le demande soit Choukri Yonis. »

## INTERVENTION DE MADAME CHOUKRI YONIS – CONSEILLÈRE MUNICIPALE MOVICO

« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs,

La séance du conseil municipal de ce soir est assez particulière. À mon sens elle est aussi et surtout le reflet d'une démocratie locale qui va mal je m'en explique. En effet nous avons ce soir un ordre du jour avec 90 délibérations, sur ces 90 délibérations seules 38 concernent en réalité la gestion de notre commune autrement dit près de 60 % de l'ordre du jour est consacré à mettre en échec une décision de justice. Nous aurons l'occasion de revenir plus longuement sur ce point mais, d'ores et déjà, je pense qu'il est important de dire que l'annulation par le tribunal administratif de Montreuil de 18 mois d'indemnités obligeait l'ensemble des élus à rembourser les sommes perçues. Cinquante élus sur incitations du maire vont ce soir demander une remise gracieuse pour ne pas avoir à appliquer cette décision. Je ne sais pas si la majorité mesure l'impact de ce qu'elle s'apprête à faire ce soir mais de mon point de vue avec ce qui est proposé ce soir nous franchissons une étape supplémentaire dans le délitement de notre démocratie locale. Le fait que des élus de la République ceux-là même qui sont supposés défendre l'intérêt général, le fait que

ces élus mettent au-dessus de l'intérêt de la commune leur propre intérêt personnel est inquiétant. L'organisation minutieuse mise en place au plus haut niveau de la ville pour aboutir à ce résultat rajoute aux malaises démocratiques. L'organisation des élus entre eux pour s'accorder des remises gracieuses est malheureusement pas le seul signe de la lente déliquescence de notre vie démocratique locale. Notre séance de ce soir, comme nous commençons à en prendre l'habitude depuis trois ans, c'est un document de plus de 1500 pages à analyser en moins d'une semaine. Malgré ces 1500 pages c'est malheureusement une séance au cours de laquelle les vrais enjeux auxquels notre ville doit faire face ne seront pas abordés. La majorité municipale déborde d'imagination pour noyer les vrais enjeux. Pour illustrer mon propos je me contenterai de donner quelques exemples tirés de l'ordre du jour. La première technique qui va être employée ce soir consistera à nous faire débattre de sujets consensuels et qui ne soulève aucun enjeu comme l'octroi par exemple de 5000 euros de subventions au Maroc ou à la Libye quand des sujets aussi essentiels que ceux relatifs à la gestion du personnel communal avec par exemple l'application du Ségur de la santé sont sans débats et renvoyés en fin d'ordre du jour. On va donc survoler le Ségur de la santé et apprendre que la majorité municipale l'applique uniquement pour les médecins des centres de santé. Pourquoi les autres personnels qui pourraient en bénéficier ne sont pas cités nous le saurons pas. De la même manière nous allons parler longuement de 5000 euros qui ne soulèvent aucune difficulté mais les 10 000 euros de subventions entre guillemets accordés à la BOM donc vont passer sous les radars en décision du maire et ne seront même pas évoqués en conseil municipal. Quand on connaît les liens entre la BOM et l'équipe municipale c'est effectivement fâcheux. La deuxième technique qui sera utilisée ce soir c'est de noyer les enjeux derrière des aspects purement techniques. Les délibérations autour des Jeux Olympiques s'inscrivent parfaitement dans ce cadre. L'attention de notre conseil municipal va être mobilisée pour autoriser l'acquisition d'un peu plus de 2000 billets pour participer aux Jeux olympiques de Paris 2024. Dans la délibération bien sûr vous ne trouverez aucun critère de répartition de ces 2000 billets entre les habitants et lorsque vous interrogez sur les critères on vous répondra que la critérisation se fera ultérieurement. Vous l'aurez compris le conseil municipal est juste compétent pour autoriser la dépense, discuter de la répartition des billets ça se fait à huis clos. Toujours s'agissant des Jeux Olympiques on nous demandera de valider ce soir un accord de confidentialité entre le département et la ville pour l'organisation du passage de la flamme olympique. On apprend que Montreuil est labellisé terre de jeux 2024. Ce soir on va demander donc à notre assemblée d'approuver un engagement de confidentialité pour le relais de la flamme. On est à quelques mois de l'événement, mais nous ne serons rien de la manière dont concrètement l'équipe municipale compte associer la population à cet événement, quelle sera l'impact de cette organisation sur les services municipaux. Vous l'aurez compris là aussi le conseil municipal est compétent pour accorder la confidentialité mais lorsqu'il s'agit de discuter les enjeux il est mis de côté. Dans le même ordre d'idée ce soir ce conseil municipal va augmenter d'un million d'euros le budget municipal par une décision modificative sans débat. Je ne suis pas certaine qu'il existe beaucoup de collectivités dans lesquelles sans débattre on autorise un tel montant. L'équipe municipale jamais à court d'idées lorsqu'il s'agit d'esquiver le débat et de dissimuler les vrais enjeux inaugure ce soir une nouvelle technique. Pour saturer l'espace et éviter de parler de l'essentiel le maire et sa majorité vont même jusqu'à nous proposer de débattre du rapport d'activité de la SPL innovation et résilience créée en 2022 et dont le premier exercice comptable ne sera clôturé qu'au 31 décembre 2023. On ne parle pas de l'essentiel en conseil municipal, mais on va avoir droit à la présentation et on pourra débattre si on le souhaite du rapport d'activité d'une société dont l'exercice n'est même pas encore clôturé. Pour conclure je voudrais juste dire un mot sur le fait que des Montreuilloises et des Montreuillois avaient ce soir demandé à prendre la parole pour venir évoquer devant notre assemblée des problématiques qu'ils rencontraient. Il s'agit des parents d'élèves de l'école Jean Jaurès et des résidents du Foyer Branly. Les deux demandes ont été balayées d'un revers de la main ainsi va la démocratie locale à Montreuil. Je vous remercie. »

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Monsieur Serme vous avez la parole. »

#### Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Chers collègues, spectatrices et spectateurs,

Je tiens à signaler que ce soit bien noté que dès que vous avez commencé à discuter enfin évoquer un certain nombre de sujets qui sont aujourd'hui pendant devant la justice j'ai quitté la salle. Je pense que mes oreilles ont dû siffler mais je verrai bien ce qu'il en est en tout cas il est évidemment absolument hors de question que je ne puisse, je ne peux pas d'ailleurs, étant donné la situation aborder ces sujets qui néanmoins sont très graves. Ma collègue Choukri Yonis vient de le dire vous avez pris l'habitude et vous avez un vrai talent pour évacuer les débats et réussir à faire un conseil municipal où l'essentiel du temps de parole va être consacré à des sujets qui ne font pas clivages, qui ne font pas débats en réalité et les vrais sujets les plus importants ceux qui ont le plus d'implications financières ceux qui ont le plus d'implication sur la vie des habitantes et des habitants de Montreuil sont ce que vous appelez sans débat. C'est-à-dire qu'il n'y a ni présentation de la délibération en conseil municipal ni prise de parole en dehors d'une minute possible. Si comme c'est généralement le cas, l'opposition finit par demander la parole. Pas de débat par exemple sur la délégation de service public qui est renouvelée sur le stationnement de surface et en ouvrage souterrain. Sujet tout de même qui aurait pu intéresser un certain nombre d'habitants. Les rapports du délégataire sortant ne seront pas présentés, ne seront pas débattus. Ce qui est un peu curieux étant donné qu'il y aura par contre débat sur la nouvelle DSP, faire le débat sur la nouvelle DSP sans même avoir de présentation et de débats sur le bilan des sortants est quand même assez original. Ma collègue l'a rappelé pas de débat sur le foyer Branly pour lesquels des engagements très solennels avait été pris par vous-même lors du dernier conseil municipal. Promesse avait été faite d'un COPIL le 18 septembre d'un comité de pilotage en présence des résidents le 18 septembre dernier. Comité de pilotage annulé sans explication et dont vous auriez dit à la Fête de l'Humanité interrogé sur ce point que peut-être aurait-il serait-il reporté dans trois semaines. Vous avez parlé dans votre intervention liminaire des arbres ce qui est toujours un exercice périlleux et en même temps il y a peut-être pas de sujet sur lequel vous êtes le plus, vous êtes plus orwellien au sens de 1984 en disant strictement le contraire de ce que vous faites. Interroger en amont du conseil municipal la municipalité a fini par reconnaître que sur les 5000 arbres annoncés à grand renfort de communication à planter d'ici 4 ans, 170 seulement avait été pour l'instant planté, 170 à ce rythme là il faut 30 ans. C'est la réponse de la municipalité Monsieur le Maire je suis désolé si c'est pas le cas il va falloir vous mettre d'accord avec vos adjoints en tout cas c'est la réponse officielle qui nous a été faite et qui figure au compte-rendu de la commission technique permanente de lundi soir, 170 arbres à ce rythme il faut donc 30 ans pour le réaliser. Vous avez dit qu'il faut 30 ans pour faire un arbre ensuite vous avez dit que en 7 ans on avait de l'ombre faudrait savoir parce que comme vous plantez surtout des arbustes je pense que même dans 30 ans ils feront pas vraiment d'ombre comme un platane ou comme un marronnier que pourtant vous avez coupé par dizaine parce que les 170 arbres plantés ça n'est pas évidemment le compte net d'arbres plantés si on retire les arbres coupés, arbres matures. Au demeurant il est dit dans cette même réponse que 95 % des arbres survivent ce qui veut dire déjà que vous en reconnaissez 5 % de perte pour des arbres censés plus adaptés à la ville et au dérèglement climatique on peut s'interroger. La réalité c'est que dans la rue Voltaire où vous avez coupé, en février 2022, 27 arbres, 27 arbres ou arbuste ont été replantés, 6 sont à l'heure où je vous parle déjà mort donc je ne sais pas qui les arrose, je ne sais pas sous la surveillance de qui c'est fait, mais il est clair qu'il n'y a aucun suivi de ces replantations et qu'on n'est pas prêt d'avoir de l'ombre dans un certain nombre de rues contrairement à ce que vous dites. Je terminerai sur la question de l'emploi et des Ressources Humaines. Vous avez parlé, vous vous êtes félicité de la présence d'atsem dans les dans les classes c'est très bien on y reviendra peut-être tout à l'heure avec le tableau des effectifs, mais on a du mal à croire que quand il y a 96 emplois budgétaires pour les atsems et qu'il y en a 37 en réalité, qu'il y a 37 emplois pourvu il y ait vraiment de quoi se féliciter, mais vous nous expliquerez sans doute par un tour de prestidigitateur dont vous avez le secret que tout ça est vachement bien et en progrès. La réalité c'est que plusieurs délibérations qui seront sans débat ce soir continuent à organiser en réalité là

précarisation de toute une partie de l'emploi municipale. Vous poussez le bouchon encore plus loin ce soir en inventant les emplois bénévoles puisque sur une délibération sur lequel nous aurons à revenir vous embauchez enfin, vous faites une convention, pour employer en tant que collectivité des bénévoles. Vous aviez déjà inventé les saisonniers pas cher payés, les stages et les apprentis au plus bas légal possible et vous inventez maintenant les emplois à zéro euro fallait le faire. Je vois que le néolibéralisme finit par s'insérer même aux endroits les plus inattendus. Je vous remercie. »

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Je n'ai pas d'autre demande d'intervention. Juste deux mots de réponse. La première c'est vous donner le chiffre exact de la première plantation qui était 236 arbres sur le territoire de la commune et là nous serons sur un rythme de 1300 en deuxième saison. C'est une grande progression et je veux juste préciser s'agissant des arbustes, puisque c'est un sujet sur lequel les gens nous interrogent souvent, c'est qu'en fait il est prouvé qu'il est meilleur pour l'enracinement et la survie des sujets, des arbres de les planter à cette taille-là car lorsqu'ils ont développé un peu plus leur système racinaire du coup ils ont plus de difficultés à s'implanter durablement dans le nouvel endroit où on les plante et je vous indique que nous avons un contrat de garantie en quelque sorte de trois ans de la part des prestataires qui nous les plante. Ce qui est le temps moyen constaté pour l'enracinement durable d'un arbre. S'agissant de Branly je voulais souligner que plusieurs rendez-vous avaient déjà eu lieu. Vous dire qu'effectivement nous avons pris l'engagement auprès des résidents de la convocation d'un COPIL avec l'ensemble des acteurs. La date avait été fixée et a été annulé par Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis. Il faut reconnaître à la décharge du préfet qu'il y a parfois des visites ministérielles imprévisibles et autres événements qui le conduisent à modifier son emploi du temps. Nous sommes actuellement en contact avec la préfecture et nous avons bon espoir que courant octobre ce COPIL soit refixé exactement dans les mêmes conditions, c'est-à-dire avec la participation des résidents. Sans attendre je passe la parole à Frédéric Molossi pour la délibération numéro une relative au bail emphytéotique administratif consentie par la Ville de Montreuil à la Fédération musulmane du bas Montreuil. »

## **DELIBERATIONS**

---

Pour l'ensemble des délibérations votées lors de ce conseil municipal, Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ces actes et informe que les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de leur publication et de leur réception par le représentant de l'Etat.

### **DEL20230927\_1 : Approbation d'un bail emphytéotique administratif consenti par la Ville de Montreuil à la Fédération Musulmane du Bas Montreuil (FMBM), sur un terrain sis 172 boulevard Chanzy**

#### Présentation par Monsieur Frédéric MOLOSSI – adjoint au maire délégué aux commerces, aux marchés et aux relations avec les cultes

« Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi de m'associer au plaisir exprimé par le maire dans son propos liminaire pour cette première délibération de notre conseil municipal, de m'associer aux remerciements qui ont été rendus à la fois à mon collègue Gaylord Le Chequer avec lequel j'ai eu plaisir à travailler sur ce dossier, la direction générale, les services notamment de l'urbanisme qui ont, je dois dire, menés à nos côtés avec y compris d'ailleurs nos avocats un travail je dois dire tout à fait minutieux et précis et permettez-moi également de m'associer aux salutations faites à l'instant à un certain nombre de représentants de la Fédération musulmane du bas Montreuil et en particulier de son président Hassan Harmouz et celles et ceux qui l'entourent ce soir. Tout ça pour vous indiquer mes chers collègues donc comme à l'instant vient de le dire Monsieur le Maire, notre première délibération vise à examiner ce soir l'approbation d'un bail emphytéotique administratif consenti par la ville de Montreuil à la Fédération musulmane du bas Montreuil en vue de l'édification d'une mosquée sur un terrain municipal situé 170-172 boulevard Chanzy. C'était un engagement de longue date de notre majorité que nous prenons officiellement ce soir si naturellement cette délibération est adoptée afin de permettre aux fidèles de la salle de prière des Sorins, des lieux prévus à cet effet de bonne qualité insérés dans l'environnement urbain. La ville de Montreuil fait ici droit aux dispositions de l'article premier de la loi concernant la séparation des églises et de l'État. La République assure la liberté de conscience et garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées si après dans l'intérêt de l'ordre public. Cette garantie passe évidemment par une facilitation égale de la liberté de pratiquer sa religion et c'est évidemment à l'aune des différents baux emphytéotiques consentis à d'autres associations culturelles locales je pense notamment à la mosquée de la rue de Rosny en 2003 puis plus récemment en 2004 l'association de représentants de la communauté juive avec là aussi la construction d'une synagogue donc c'est donc à l'aune je dirais de ces différents précédents que nous pouvons souverainement accorder ici ce contrat à la Fédération musulmane du bas Montreuil. Les relations je dois le dire entre la commune et cette association ont toujours été je crois pouvoir le dire, franche et transparente, il n'a jamais été question de donner plus à telle ou telle association mais de s'assurer d'une égalité de traitement au vu de ce qui a été fait par le passé conformément à la loi de 1905 et à son article 2 : la République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. Cela signifie que la Ville ne verse évidemment pas un seul centime dans l'édification de ce nouveau lieu de culte ou dans toute autre action d'ailleurs qui aurait un rapport avec l'exercice d'une religion en particulier. Par ailleurs j'ajoute que au-delà de la loi de 1905 à laquelle j'ai fait déjà à deux reprises références est venu s'ajouter celle du 24 août 2021 confortant d'une certaine manière le respect des principes de la République dite « loi séparatisme » qui vient renforcer les contrôles de ce type d'acte administratif par les services de l'État dans le département. C'est ainsi que les fonds de la Fédération musulmane du bas Montreuil ont donc été et seront à l'avenir vérifiés par les services de l'État en lien naturellement avec ceux de la ville notamment leur provenance et le projet de promesse de bail a été également transmis comme le prévoit la loi plus de 3 mois avant ce conseil municipal au préfet afin de l'étudier scrupuleusement pour éviter un quelconque favoritisme de la part de la collectivité. Nos relations comme je l'ai dit avec la Fédération ont toujours été franches et transparentes tout comme notre travail autour de ce projet auquel nous avons été associés pour connaître par avance l'insertion urbaine ou bien encore la capacité d'accueil de ce nouveau lieu. L'édifice vous l'aurez compris dans la délibération aura donc une surface au plancher de 1646 mètres carrés et comprendra plusieurs espaces intérieurs et extérieurs aménagés avec un pignon et une destination conformes au PLUI donc plan local d'urbanisme intercommunal. Les jardins situés à l'arrière seront entièrement sauvegardés et la Ville s'engage à associer les élus de quartier ainsi que les riverains afin de créer un lieu inséré de la manière la plus optimale possible. Les travaux nous l'espérons pourront être lancés dans un avenir proche bien évidemment il faudra préalablement pardon que le permis de construire soit validé ça va sans dire, mais nous espérons en tout cas que les procédures pourront aller de bon train et en tout cas permettre prochainement nous l'espérons un démarrage des travaux dès lors que notamment l'appel aux dons des fidèles de la communauté pour compléter les fonds aujourd'hui encore insuffisants. Mais nous ne doutons pas

qu'ils seront capables de les mobiliser. Cette délibération est donc pour la ville l'assurance que tous les cultes puissent s'exercer librement et pour la Fédération musulmane du bas Montreuil je pourrai pouvoir le dire ici en leur nom la concrétisation d'un projet abouti et travaillé et c'est pourquoi mes chers collègues je vous engage à la voter. Je vous remercie. »

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup Monsieur Molossi. Monsieur Consalvi vous avez la parole. »

#### Intervention de Monsieur Julien CONSALVI – adjoint au maire, délégué à la fabrique citoyenne, à la démocratie locale et aux politiques du partage

« Monsieur le Maire, chers collègues, Montreuilloises, Montreuillois,

La construction d'un nouveau lieu de culte est toujours un évènement, car il matérialise la vie spirituelle d'une communauté de notre territoire. Je veux rappeler qu'à Montreuil Ville de toutes les cultures et de mixité les communautés religieuses coexistent, dans le respect de toutes et tous, des communautés religieuses très différentes. Synagogue, Église ou Mosquée, Montreuil est un territoire de tolérance.

Avec la construction d'une nouvelle Mosquée, la communauté musulmane exprime le souhait de pratiquer leurs rites et leur spiritualité dans des conditions dignes. La communauté musulmane souhaite aussi favoriser la solidarité et les échanges entre les fidèles, et les autres associations locales et de favoriser la connaissance de l'islam et de la religion musulmane. En tant que groupe attaché aux valeurs Républicaines, nous défendons la liberté d'expression et d'opinion, y compris religieuses, qui fonde la laïcité. La liberté de culte est un pilier de notre laïcité. Elles sont intimement liées comme les 2 faces d'une même pièce. Sans l'expression libre de ses convictions religieuses quel sens alors donnerait-on à la laïcité ? Le principe de laïcité n'est pas l'absence de religions dans la société et comme le rappelait mon collègue Molossi tout à l'heure l'article 1 de La loi de 1905 rappelle que « La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes dans l'intérêt de l'ordre public. » Il ne s'agit donc pas de faire disparaître les religions et de les chasser de notre société, mais de neutraliser leurs éventuelles dérives et leurs excès mortifères. Je veux dire deux choses simples : – D'une part, il n'y a pas une religion plus dangereuse qu'une autre. Les dérives sectaires par l'interprétation excessive et dogmatique conduisent toujours à la destruction et au malheur, terrorisme pour les uns, apartheid pour les autres, pédocriminalité ici, féminicides et enfermement des femmes ailleurs...D'autre part, toutes les religions sans distinction, portent toutes le message de fraternité et nous appellent au respect du vivant qui nous entoure. Nous sommes individuellement responsables du message que nous voulons soutenir et agir !! Le message de Groupe Rassemblée est celui de la Laïcité. La laïcité dans notre République, c'est d'abord l'expression de notre liberté, car la laïcité permet à chacun de pratiquer la religion de son choix ou de n'en pratiquer aucune, selon sa conviction. La laïcité dans notre République, c'est aussi l'égalité entre toutes les religions. Il n'existe pas dans la République française de religion d'État ou de religion officielle. Elle les reconnaît toutes et n'en privilégie aucune. La laïcité de notre République, c'est enfin la fraternité, parce que tous les êtres humains, femmes ou hommes, quelles que soient leurs croyances ou leurs opinions, méritent une égale considération et appellent un même respect. L'appropriation du principe de Laïcité, au-delà de nos convictions, est un principe d'émancipation et fait de nous des individus libres, égaux et fraternels. À cet effet nous voterons favorablement à cette délibération. »

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup Julien Consalvi.

Olivier Madaule. Pardon vous voulez bien j'ai appuyé deux fois sur le bouton pardon Monsieur Serne si vous pouviez réappuyer aussi Monsieur Serne sur le bouton. Voilà donc Olivier Madaule.

#### Intervention de Monsieur Olivier MADAULE – adjoint au maire délégué à la santé

« Mesdames et Messieurs,

La loi de 1905 fixe en France les règles d'expression de la laïcité. Inscrite dans la Constitution, la laïcité constitue un des fondements de la République française. Elle repose sur deux principes : l'obligation de l'État de ne pas intervenir dans les convictions de chacun et l'égalité de tous devant la loi, quelle que soit sa religion. Ne favoriser aucun culte, n'en financer directement aucun mais garantir la liberté de conscience. Ce sont ces principes que nous allons faire vivre ce soir. Le Conseil municipal propose aujourd'hui de permettre à la Fédération Musulmane du Bas-Montreuil de disposer d'un terrain, sur le fondement d'un bail emphytéotique consenti par la collectivité, la communauté musulmane du bas Montreuil jouirait alors d'un lieu de prière sécurisé, pour que toutes et tous puissent exercer leur foi librement. Il ne s'agit pas d'une première à Montreuil. La mosquée de la rue de Rosny, la synagogue de la rue Etienne Marcel notamment ont déjà bénéficié eux aussi d'un bail emphytéotique. Un bail emphytéotique cela signifie que la mairie va louer pour un euro symbolique et une durée de 99 ans un terrain à la Fédération Musulmane du Bas-Montreuil. La mairie restera propriétaire du terrain et la fédération bâtira sur ses fonds propres une mosquée. Cette opération permettra à la Fédération Musulmane du Bas-Montreuil, selon ses statuts, de « contribuer à trouver des solutions aux questions liées à l'exercice du culte musulman, de promouvoir la gestion des affaires liées au culte musulman, de défendre une image, une lecture et une pratique saine, modérée et équilibrée de l'Islam ». Avec ce montage nous respecterons la loi en ne finançant aucun culte. Et dans le même temps nous permettrons à la communauté musulmane de disposer enfin de lieux de prière à la hauteur de l'importance de cette religion dans notre ville pour nombre de Montreuilloises et de Montreuillois. Nous en sommes fiers! D'autant plus fiers à l'heure où certains pour des motifs basement politiques stigmatisent une religion, toujours la même! Alors oui par cette action nous affirmons notre ambition et notre soutien aux valeurs de la République! »

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Pierre Serne vous avez la parole. »

#### Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Mes chers collègues bien entendus je voterai cette délibération. Je ne reprendrai pas les propos de mes collègues à l'instant sur l'importance de la laïcité et je dirai, j'ajouterais plus encore la liberté de culte et la liberté de culte dans des conditions dignes et confortables. Ce qui souvent n'est pas le cas, on a tous en tête des exemples de fidèles obligés de participer au culte en étant dans la rue ou sur le trottoir parfois assez loin en réalité du lieu de prière et c'est insupportable. Donc permettre en fait à ces fidèles de pouvoir pratiquer leur culte dans des conditions dignes et confortables est évidemment important et devrait être consensuel. L'utilisation d'un bail emphytéotique administratif est finalement devenu une solution assez classique pour ce genre d'opération. Il est donc normal que ça se passe comme ça. Je me suis permis en commission technique permanente d'insister sur le fait qu'il pourrait être bon de renforcer dans la délibération encore les explications sur le mécanisme du bail emphytéotique et ce qui permet en fait de faire ce bail pour un euro symbolique alors que dans la délibération il y a l'avis des domaines qui pourrait laisser entendre qu'il y a une différence importante. Pour être pédagogique et ne laisser aucune faille et aucune prise en fait à des critiques je pense qu'il conviendrait de peut-être expliquer davantage et de justifier peut-être encore plus clairement cet écart histoire qu'il n'y ait pas de



contentieux ou quoi que ce soit et que ça renforce finalement cette délibération. Dernier point que j'avais évoqué aussi il y a sur les terrains concernés par ce projet plusieurs arbres je n'en fais pas une monomanie mais j'espère que les projets qui sont prévus et que le permis de construire permettra de concilier un beau et vaste lieu de culte et le maintien de ces arbres sur le terrain. Après tout des arbres autour d'une mosquée on connaît des exemples où c'est très réussi et c'est très beau je vous remercie. »

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Madame Alphonse vous avez la parole. »

#### Intervention de Madame Mireille ALPHONSE – adjointe au maire déléguée de la transition et à la démocratie alimentaire, en charge du projet de cantine publique

« Monsieur le Maire, chers collègues, chers Montreuilloises, chers Montreuillois, Laïcité de l'enseignement progrès social sont deux formules indivisibles nous lutterons pour les deux comme le disait Jean Jaurès. Ce soir nous nous apprêtons à voter en faveur de l'approbation d'un bail emphytéotique consenti entre la ville de Montreuil et la Fédération musulmane du bas Montreuil. En votant cette délibération nous prenons une position respectueuse des règles de la laïcité et nous assurons ainsi auprès de la communauté musulmane la capacité de chacune et chacun à pouvoir exercer sa foi. L'article 1 de la loi de 1905 affirme que la République assure la liberté de conscience et garantit le libre exercice du culte. Ces deux libertés sont au cœur même de notre laïcité, une laïcité qui permet à chacun croyant ou non de vivre ses convictions en toute sérénité et en toute sécurité. À Montreuil nous sommes attentifs à cette conception de la laïcité qui entend garantir à chacun la possibilité d'exercer son culte librement dans le respect des convictions de tous. La liberté religieuse suppose la liberté pour chacun d'exprimer sa religion et celle de la pratiquer. Pour l'État et les services publics ceci implique un devoir de neutralité à l'égard de toutes les convictions philosophiques religieuses ou politiques. La laïcité est un outil d'émancipation, un instrument de cohésion sociale et un engagement contre toute forme de discrimination permettant dans sa bonne application la construction d'un avenir commun. Raison pour laquelle nous pensons également que nous ne pouvons dissocier la question laïque de la question sociale. Promouvoir la justice sociale et la laïcité simultanément c'est permettre l'application du principe républicain selon lequel la loi est la même pour toutes et tous. C'est ainsi qu'il est possible de construire un droit émancipateur fondé sur l'intégration sociale par la solidarité et le combat contre toute forme de discrimination à commencer par celle qui résulterait de la religion. C'est ainsi que la République laïque et sociale fournit par elle-même une identité fraternelle forte. Par ailleurs nous refusons tout autant un positionnement qui consisterait in fine à générer un traitement différencié entre les opinions et les croyances spirituelles que l'enfermement religieux quelles que soient les religions invoquées dans une version prosélyte voire violemment conquérante qui malmènerait ou tendrait à détruire les liens sociaux et la cohésion républicaine. Nous apprécions que la ville de Montreuil rencontre régulièrement les représentants des différentes communautés religieuses, car ce dialogue respectueux des convictions des uns et des autres est un moyen essentiel pour contribuer à lutter contre toutes les dérives sectaires et autoritaires au sein de notre ville. Nous pensons aussi que la liberté de conscience à la base de la laïcité ne doit jamais se confondre avec l'interdiction de toute expression religieuse vouloir comme le rassemblement national réduire l'expression religieuse au strict domaine de l'intimité qu'il faudrait cacher est générateur de toutes les dérives, replie sur soi, méfiance de l'autre puis rejet voire haine. Cette vision est contraire aux valeurs de la République elle est contraire à nos valeurs. Ainsi ce soir en votant cette délibération nous ne faisons pas un cadeau ni une main tendue à destination des musulmans, mais nous votons bien une délibération respectueuse de la loi de 1905. Le groupe EELV Montreuil Écologie est certain d'une chose si nous donnons à chacune et chacun les mêmes droits nous construisons alors les conditions pour exiger de toutes et tous les mêmes devoirs. Aujourd'hui il apparaît donc nécessaire de continuer à œuvrer concrètement dans le sens d'une application de la loi de 1905 par souci d'équité entre les Montreuilloises et les montreuillois mais aussi pour contribuer à l'émergence d'un dialogue véritable entre les différentes religions, respectueux de l'identité et de la croyance de chacun. Nous voterons donc pour l'adoption de cette délibération. Je vous remercie. »

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Luc Di Gallo. »

#### Intervention de Monsieur » Luc DI GALLO – adjoint au maire délégué à la Ville Zéro déchet, à l'économie circulaire, à la propreté et aux composteurs collectifs

« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Montreuilloises, Montreuillois, La République assure la liberté de conscience, elle garantit le libre accès des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public. Il s'agit de l'article 1 de la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État. Un article inchangé par le législateur depuis son adoption et pour cause ces deux phrases définissent un cadre suffisamment clair pour ne pas avoir besoin de le modifier et qui tient à l'usage de deux verbes : assurer et garantir. Oui la République doit assurer le libre exercice du culte, oui la République se doit d'être garante de l'égalité de traitement des citoyennes et des citoyens. Une loi claire et concise, une loi qui s'inscrit dans un projet de société que nous défendons à Montreuil celui du vivre ensemble où chaque communauté peut cohabiter librement, paisiblement, dignement sans crainte d'être stigmatisée ou rejetée. Dans cette période de repli sur soi et de rejet de l'autre que nous voyons se répandre à travers le monde certains ont décidé de tordre l'esprit de cette loi pour transformer la liberté de culte en interdit. Bien trop souvent cette loi est instrumentalisée et citée à contresens. De plus en plus souvent et de plus en plus violemment un rejet qui se concentre malheureusement sur une religion l'Islam et sur les polémiques qui pourraient être dangereuses si elles n'étaient pas réfutées. Notre longue histoire monarchique a laissé dans le bâti existant une grande place à la religion catholique. Notre histoire faite de multiples cultures qui se brassent et coexistent amène aujourd'hui le besoin de répondre à la loi et de garantir l'égalité de traitement des diverses communes, communautés et de leur religion. Un rattrapage s'impose donc. Nous devons garantir à la communauté musulmane de pouvoir disposer de lieux de culte c'est là le chemin que nous prenons à Montreuil. Nous le prenons parce que nous sommes fiers de la diversité heureuse de notre ville. Nous utiliserons pour cela le bail emphytéotique, ça a été évoqué cet outil légal utilisé à Montreuil à plusieurs reprises pour différents cultes et des centaines de fois en France pour construire des églises. Il permettra à la Fédération musulmane du bas Montreuil de construire avec ses propres moyens une nouvelle mosquée tant attendue dans le bas Montreuil. Je citerai avant de terminer une phrase de Jean Jaurès qui a contribué au travail sur la fameuse loi de 1905 « la seule chose que le gouvernement doit faire c'est d'assurer à chacun sa liberté que ceux qui veulent aller à la messe y aille, que ceux qui veulent ne pas aller à la messe n'y aille pas, que chacun soit libre en respectant la liberté des autres. Notre République est démocratique issue du peuple pour le peuple, elle est sociale, ouverte également à toute et tous sans discrimination, ni privilège et parce qu'elle est laïque elle permet l'unité nationale dans la diversité des croyances. C'est donc avec une grande joie que le groupe génération Montreuil Écologie et Solidarité votera très favorablement pour cette délibération. Merci.»

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Quelques mots de conclusion d'abord Monsieur Serme vous dire que vos remarques ont bien été entendus à la commission technique et après vérification auprès de nos conseils il n'apparaît pas qu'une modification de la délibération dans le sens de son renforcement sur les points que vous

soulevez soit nécessaire. Ma première chose sera pour dire ma joie de cet aboutissement car cela fait quand même quelques années maintenant que nous cheminons et que nous essayons de trouver la bonne solution et force est de constater qu' en ces domaines les solutions ne sont pas toujours évidentes parce que notamment dans le bas Montreuil peu de terrain sont disponibles et pourtant il y a la réalité que les conseillers ont soulevé c'est-à-dire la réalité de nombreux pratiquantes et pratiquants qui avaient et qui ont besoin de pouvoir exercer leur culte, en l'occurrence le culte musulman dans de bonnes et dans de dignes conditions et, donc je me permettrai une première citation celle de Hannibal dans l'assurance tous risques « J'aime bien quand un plan se déroule sans accroc ». La deuxième chose que j'aimerais dire c'est qu'il me semble important de noter que nous sommes à Montreuil et que Montreuil a dans le cœur de tous ici un sens et une saveur particulière. C'est une ville où c'est possible et où à travers la vie associative, à travers nos initiatives dans les écoles, à travers la décision que nous prenons aujourd'hui, à travers les décisions que nous prenons sur tout ce qui concerne notre vie collective nous avons fait le choix en quelque sorte de cheminer ensemble dans un esprit de partage et moi disons le clairement c'est pour ça que j'aime beaucoup Montreuil parce que je trouve que nous avons en quelque sorte une France d'avance sur notre manière de vivre ensemble et puis j'ai cité Hannibal dans l'assurance tous risques. J'aimerais citer à présent le pape François qui a dit à Marseille la chose suivante « tant de pays européens comme la France ou coexistent des cultures et des religions différentes sont un grand défi contre les exacerbations de l'individualisme, contre les égoïsmes et les fermetures qui produisent solitude et souffrance » et bien je crois que ce propos que l'on me pardonne un instant de citer un chef religieux ce propos est aussi d'une certaine manière le témoignage de ce que nous essayons de faire ici à Montreuil. Je vais procéder au vote et je crois qu'il y a une explication de vote monsieur Mettey je vous en prie. »

#### Explication de vote de Monsieur Thomas METTEY – adjoint au maire, délégué à la politique de la ville

« Monsieur le Maire, mes chers collègues, chères Montreuilloises, chers Montreuillois,

Sur Montreuil s'agissant d'un sujet complexe et puisque plusieurs membres de l'association qui portent ce projet de construction d'une mosquée dans le bas Montreuil nous font l'honneur de leur présence ce soir je vous demanderai de bien vouloir me permettre de leur expliquer par respect pour eux les raisons profondes et précises qui m'amènent à m'opposer à cette délibération. Avant toute chose je ne veux en aucun cas nier les difficultés rencontrées par nos concitoyennes et nos concitoyens de confession musulmane pour exercer leur culte dans de bonnes conditions. Les lieux de prière digne sont assurément trop peu nombreux pour accueillir l'ensemble des fidèles c'est un fait et je le dis également d'emblée celles et ceux qui de l'extrême droite islamophobe à la droite la plus réactionnaire notamment s'opposent par essence à toute construction de mosquée parce que l'islam leur est insupportable s'inscrivent en totale contradiction avec notre République et le projet de vivre ensemble que nous défendons ici toutes et tous. Vous l'aurez compris il ne s'agit donc pas pour moi de refuser la construction d'une nouvelle mosquée à Montreuil mais d'interroger le rôle de la puissance publique que nous représentons dans ce projet. Permettre comme cela est proposé ici la construction d'un édifice religieux quel qu'il soit par l'octroi d'un terrain municipal pour 99 ans et à l'euro symbolique. C'est-à-dire sans réclamer de loyer revient disons-le clairement à subventionner indirectement le culte. En effet le loyer ou le prix de vente qui ne sera pas touché par la commune représente un manque à gagner pour la collectivité. Il faut dès lors en revenir à ce que nous dit la loi de 1905 sur la séparation des Églises et de l'État si son article premier confie à la République la responsabilité de garantir le libre exercice des cultes l'article 2 lui affirme qu'elle n'en subventionnera aucun. Cela doit donc poser les bases de notre débat si l'on considère qu'il y a une contradiction entre la garantie du libre exercice du culte et le principe de non subventionnement public. Lequel des deux doit l'emporter cette question traverse et anime les débats autour de la laïcité depuis plus d'un siècle et y compris au sein même de l'ensemble de nos organisations politiques respectives. La population française de manière générale est aussi très partagée sur le sujet. Un sondage IFOP paru en 2019 montrait par exemple que 60 % des Français sont opposés au recours au bail emphytéotique pour la construction de lieux de culte. Je n'en fais pas un argument ni même une position personnelle simplement l'illustration que cette question divise et mérite débat car d'autres manières existent pour garantir le libre exercice du culte que celle qui est proposée ce soir. Préempter un terrain et le revendre à une association culturelle au prix exact payé par la commune par exemple ou encore louer un terrain à sa juste valeur ces pistes sans incidence financière pour la ville auraient pu être étudié avec l'association et débattues ensuite dans notre assemblée. Je le redis, je ne suis pas opposé à la construction d'une mosquée mais à tout financement public indirect de la pratique religieuse. C'est une conviction intime les déductions fiscales accordées par l'État suite à un don au culte, les exonérations de taxe foncières pour les édifices religieux et les baux emphytéotiques à l'euro symbolique sont tout autant de dispositifs qui coûtent à la collectivité. La conception que je me fais de la nécessaire séparation du public et du religieux m'amène à m'y opposer. Je voterai donc contre ces délibérations et appelle à nouveau à explorer d'autres pistes à Montreuil pour garantir le libre exercice du culte sans pour autant mettre à contribution financière notre commune. Je vous remercie. »

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Je vais procéder au vote qui est pour ? qui contre ? 2 votre contre. Qui s'abstient ? 2 abstentions. Merci beaucoup. La délibération est adoptée. »

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par  
50 voix pour

2 voix contre : Thomas METTEY, Thomas CHESNEAUX

2 abstentions : Sidonie PEYRAMAURE, Murielle MAZE

#### DÉCIDE

Article 1 : Approuve la conclusion d'un bail emphytéotique administratif au profit de l'association culturelle dénommée « Fédération musulmane du Bas Montreuil », d'une durée de 99 ans, portant les parcelles cadastrées AV n° 26p et 145p sises 170-172 boulevard Chanzy représentant 655 m<sup>2</sup>, moyennant une redevance d'un euro (1€) symbolique.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer tous actes et pièces se rapportant à la conclusion du bail emphytéotique administratif susvisée, notamment la promesse de bail et l'acte authentique afférent.

Article 3 : Autorise l'association culturelle Fédération musulmane du Bas Montreuil à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme portant sur les biens en lien avec le bail à régulariser.

Article 4 : Dit que les recettes résultant de la conclusion du bail seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

## **DEL20230927\_2 : Attribution de la concession de service public de stationnement payant hors et sur voirie**

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

*« Je passe sans attendre la parole à Olivier Stern en demandant à mon premier adjoint de me remplacer un instant. »*

### Présentation par Monsieur Olivier STERN – adjoint au maire, délégué aux Relations usagers au numérique, mobilités, ville cyclable, stationnement

Alors je me rends compte à l'instant merci Monsieur le Maire que j'interviens après des interventions empreintes de spiritualité de mes collègues et, donc je vous prie de m'excuser par avance de revenir à un sujet beaucoup plus terre à terre mais non moins essentiel pour le quotidien de nos concitoyens. Il s'agit vous l'aurez compris du projet de délibération qui vise à attribuer la concession de services publics de stationnement en voirie et en ouvrage à la société Indigo. Concession qui était auparavant et encore jusqu'au 31 décembre de cette année exploitée par la société EFFIA. Alors je regrette que Monsieur Serne vous quittiez cette assemblée puisque vous regrettiez dans vos propos à l'instant que nous puissions pas traiter convenablement ce sujet. Je crois que ce n'est pas le cas puisque c'est inscrit au deuxième point de l'ordre du jour et je rappelle par ailleurs qu'un précédent conseil avait statué sur l'opportunité de recourir à ce mode de gestion et donc de permettre d'attribuer aujourd'hui cette délégation de service public. C'est dans ce cadre d'ailleurs que nous avons pu examiner le compte rendu des cinq précédentes années sur l'exploitation du service public de stationnement qui a été rendu par la société EFFIA comme ce sera le cas d'ailleurs dans l'examen que nous ferons de leur rapport annuel un peu plus loin dans ce conseil. C'est le résultat d'un très très long travail je le disais d'abord il y a eu un certain nombre de travaux qui ont pu être conduits dans la commission de service public locaux et puis c'est la commission de délégation de service public qui s'est saisie de ce travail d'abord pour construire la position et le souhait de la ville et je remercie à cet égard l'ensemble des élus qui ont participé à ces travaux je vois Philippe Lamarche je sais que Luc Di Gallo ou d'autres élus y ont participé, le service de la commande publique, le service mobilité durable et ses agents qui ont été à pied d'œuvre pour construire la position de la ville et puis parce que c'est bien normal nous sommes adossés les services d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur les aspects juridiques et techniques pour construire la position de la ville et permettre d'être à égalité dans nos discussions sérieuses, profondes avec les sociétés pour permettre d'obtenir aujourd'hui le meilleur projet de concession de service public. S'agissant des questions de stationnement et donc je voudrais rapidement revenir sur les objectifs qui sont recherchés pour les cinq prochaines années. D'abord d'adapter le périmètre du stationnement à une extension progressive qui tient compte et qui est en bonne articulation avec l'arrivée des transports. Vous savez que Montreuil aura dans quelques mois l'ouverture de la ligne 11 de métro et puis progressivement du boulevard urbain le long du tram et de l'exploitation du tram T1 des cinq nouvelles stations le long du tram et donc nous nous avons choisi d'articuler l'extension du périmètre de stationnement à l'arrivée de ces transports en commun majeurs pour notre territoire. C'est l'occasion aussi de retravailler et ça a été le souci constant de la ville une amélioration du contrôle pour permettre une meilleure rotation des véhicules en particulier en zone rouge et donc nous nous sommes assurés en choisissant ce candidat qu'il était le mieux disant du point de vue de ce qui nous était proposé en matière de contrôle sur la zone rouge et sur la zone verte et puis peut-être sans ordre bien sûr d'importance je souhaiterais citer le doublement de nos capacités de stationnement de vélo à proximité des habitations, les véloboxs, puisque nous aurons 20 nouveaux véloboxs qui seront installés sur l'espace public avec des badges RFID pour les ouvrir. Nous allons aussi créer une consigne sécurisée d'une centaine de places dans le parking Altais qui là encore sera géré, exploité par la société délégataire et puis nous avons choisi également de faire remonter en surface la maison du stationnement qui demain sera également une maison des mobilités afin de pouvoir apporter de l'information au montreuillois, aux usagers non simplement sur les questions de stationnement mais sur toute les alternatives qui existent l'autopartage, les transports en commun et de pouvoir élargir les sujets d'intérêt qui était précédemment possible d'avoir à la Maison du stationnement sur d'autres sujets liés au vélo ou mobilité alternatives également. L'amélioration aussi de la Grille tarifaire sa simplification sur des sommes rondes on reste sur 200 euros 196 précédemment 200 demain sur l'abonnement annuel. On baisse en revanche sur l'abonnement journalier pour les résidents on passe à 1 euro 10, 5,50 euros la semaine ça devient 5 euros et, donc il y a un effort aussi qui est fait, qui tâche de prendre en compte les problématiques qui sont liées à l'inflation et aux difficultés pour les ménages et je souhaite que ce soit ici souligné. Il y a un travail aussi qui a été conduit sur l'amélioration du parcours usager à l'intérieur du parking cœur de ville avec un renforcement du jalonnement, de la sécurité, de la peinture aussi ce sont des petits détails mais malgré tout c'est pour vous rendre compte que lorsque nous travaillons en commission dans ces longues heures de travail nous allons dans le détail aussi de ce qui peut être important pour les usagers y compris pardon de le dire d'effectivement de la couleur des murs, du niveau d'éclairage. Voilà donc cette concession précise dans le détail l'amélioration qui sera apportée à ces choses-là, une amélioration aussi sur la gestion des recours amiable. Vous savez que dans la précédente délégation de service public nous avons vécu la dépénalisation du stationnement avec un certain nombre de nouvelles règles donc nous tirons les conséquences des difficultés aussi qui ont pu exister en étant beaucoup plus exigeant et en souhaitant être également accompagné sur les éventuels contentieux qui peuvent exister devant la CCSP la Commission des... le nom m'échappe exactement mais la commission de deuxième instance sur les recours de stationnement. Nous poursuivons également l'amélioration de la rotation des véhicules et nous permettons le papillonnage afin que les usagers puissent être le mieux possible prévenus. Nous avons parfois des gens qui oublient bien de renouveler leur droit de stationnement qui peuvent être de bonne foi donc nous souhaitons qu'il soit le mieux possible prévenus et donc nous allons rétablir le papillonnage dès lors qu'ils se prennent un premier forfait poste stationnement ils peuvent beaucoup plus facilement réagir et nous avons souhaité l'inscrire dans le projet de contrat et je terminerai rapidement en disant que cette concession, ce projet de contrat anticipe l'adaptation à venir sur le stationnement et les évolutions. D'abord le développement des bornes de recharge de véhicules électriques vous savez que si nous sommes obligés d'augmenter la taille du parc électrique nous devons aussi adapter le nombre de bornes électriques sur l'espace public cela se fera nécessairement sur la place aujourd'hui dévolue au stationnement. C'est aussi pour les questions de végétalisation, de développement de mode alternatif comme l'autopartage ou d'autres sujets et donc nous avons bien prévu d'encadrer juridiquement dans le contrat le besoin pour la ville demain de devoir faire évoluer son périmètre du stationnement. Et enfin je termine en disant que nous avons veillé aussi à ce que nous puissions compter sur notre futur délégataire en lien avec notre SIG, notre service « information géographie » pour avoir une bonne évaluation de cette politique publique des outils d'aide à la décision qui nous permettent là encore de rendre le meilleur service public pour les usagers. Je vous remercie. »

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

*« Merci beaucoup Olivier Stern de votre présentation. Richard Galera. »*

## Intervention de Monsieur Richard GALERA

« Monsieur le Maire

Cette délibération est d'abord l'occasion de faire un premier bilan de ces 5 dernières années durant laquelle la gestion du stationnement sur voirie et hors-voirie (parkings, vélo boxes...) a été déléguée à EIFFIA. Bilan pour nous en demi-teinte. En dépit de bons résultats économiques, dans cette délégation de service public, la collectivité ne semble pas ressortir gagnante. Si EFFIA a investi significativement en quelques années sur la remise en état de certains parcs de stationnement, elle s'est accaparée une grande partie des bénéfices : en 2022, sur 2 260 000 € de recettes voirie, ce sont 923 000 € conservés par la ville, contre 1 337 000 € empochés par le délégataire. Et sur les recettes hors-voirie : sur 652 000 € en 2022, le prestataire ne laisse que 17 000 €, qu'il verse à la mairie sous forme de redevance d'occupation du domaine. Le tableau, concrètement, est le suivant. Si, à l'aune du défi climatique dans les grandes villes, le maire veut mettre en place une politique de décarbonation du centre-ville — que nous soutenons absolument — et que, pour ce faire, il décide de limiter le nombre de places de parking... Eh bien, la collectivité sera contrainte de verser des avenants pour le manque à gagner. Un astérisque de bas de page du contrat de concession signé 5 ans plus tôt l'oblige à la création de ces places. EFFIA, en plus de son chiffre d'affaires, se permet donc d'exiger 419 914,80 € TTC... Pour la seule année 2022, et pour les seules places de parking supprimées ! Ce à quoi il faudrait aussi ajouter les sommes importantes exigées pour les exonérations de redevance de stationnement payant sur voirie de certaines catégories de professionnels de santé. La ville a négocié pied à pied cette somme, mais nous estimons pouvoir décider de mettre en place des politiques écologiques ambitieuses : Nous n'abandonnerons pas cette vision ! Aussi c'est dans ce cadre et cet esprit qu'a été élaboré le nouveau cahier des charges pour permettre à la puissance publique de continuer à prévoir selon ses objectifs politiques. Même si les garanties dans le nouveau contrat semblent plus acceptables avec le nouveau délégataire, nous proposons d'engager une réflexion de long terme sur le sujet du stationnement, sujet qui nous semble avoir une importance stratégique ! On doit en effet pouvoir envisager sérieusement le retour d'une gestion publique d'un tel service au public. Nous affirmons qu'il est temps de réouvrir le dossier « internalisation, régie publique et SEML/SPL ». Une tendance à la « réinternalisation » qui s'observe du stationnement à la gestion de l'eau, de Poitiers à Nice, et dans d'autres grandes villes aux couleurs politiques variées. Collectivités qui en ont juste assez d'être prises pour des vaches à lait, et décident de reprendre la main. Pour être plus précis sur les propositions : Pourquoi ne pas étudier la possibilité d'une régie publique par Résilience et Innovation, Société d'Économie Mixte Locale gérant depuis 2015 le parking Croix de Chavaux qui dispose déjà de ressources et de savoirs dans le domaine ? Il y a des solutions qu'il reste à concrétiser, peut-être même sur une échelle dépassant la Ville : pourquoi pas étudier un service chapeauté par Est-Ensemble ? Notre majorité est sûre, à l'appui d'études fiables, que partir sur ce nouveau contrat — renégocié — est la meilleure chose à faire dans l'immédiat. C'est pourquoi nous voterons la délégation de service public à Indigo lors de ce conseil. C'est à l'avenir que nous imaginons l'alternative publique, pérenne et rentable possible. Voilà le sens de cette intervention. Je vous remercie. »

## Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Monsieur Serne vous avez la parole. »

## Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Monsieur le Maire, chers collègues,

Ça tombe bien que j'intervienne juste après l'intervenant précédent puisque je partage assez largement ses remarques sur les possibilités qui existent de fonctionner en régie. J'avais à l'époque du choix du mode de gestion en DSP déjà exprimé mes doutes sur le sujet. La réponse qui consiste à dire le privé sait mieux faire que le public pour un certain nombre de choses est en soi discutable, mais s'agissant des questions de stationnement en l'occurrence c'est faux. Il existe des régies qui fonctionnent et qui fonctionnent bien alors en l'occurrence ce que disait Olivier Madaule enfin si on passe par une SEM c'est pas vraiment de la régie mais pardon excuse-moi pardon Richard Galéra je sais pas pourquoi je l'avais en fait je le voyais et du coup Richard Galéra à part donc faut rendre à César ce qui est à César, Hannibal ce qui est Hannibal et Assurance tous risques à Assurance tous risques. Donc effectivement si on passe par une SEM c'est pas vraiment de la régie, mais on reste quand même dans le secteur public ou parapublic. Il se trouve que sans même aller chercher peut-être de nouveaux métiers pour résilience et innovation il existe une SEM francilienne essentiellement parisienne mais francilienne qui gère le stationnement elle s'appelle la SAEMS. C'est des collectivités qui en sont les porteurs et on aurait très bien pu passer par la SAEMS y compris même la collectivité pourrait rentrer au capital de la SAEMS. En l'occurrence passer par une DSP et replonger sans vraiment se poser de questions ne me paraît pas une bonne chose. J'ajoute que j'avais soulevé déjà par le passé et j'ai re-soulevé en préparation de ce conseil municipal la question de la gratuité pour les personnes en situation de handicap qui existe pour le stationnement de voirie qui n'existe pas pour le stationnement en ouvrage, mais qui pourrait exister. Alors comme c'est souvent l'habitude ici et comme l'a déjà fait Olivier Stern sur ce type de choses il va y avoir un groupe de travail pour créer une commission pour réfléchir à peut-être envisager un jour de... C'est ce qui devait avoir lieu sur les aides à l'achat de vélo ça fait trois ans que ça dure et qu'on en est au même point. Donc la réalité c'est que c'était l'occasion de le faire, ça ne sera pas fait et, donc on peut imaginer que tant que cette DSP courra il n'y aura pas de changement et que donc ce qui avait été quand même plus ou moins promis aux usagers lors d'une réunion de la commission locale des services publics locaux ça n'arrivera pas. Ce qui est dommage. Je pense que c'est une occasion ratée pour ces raisons et surtout pour les raisons c'est-à-dire que moi je tire les conséquences et je vais au bout de la logique qui a été exposée par le collègue Galera Richard. Voilà il y a, si on n'est pas favorable à un système en DSP qu'on préfère un système en régie on vote pas le renouvellement de la DSP avec une boîte privée donc personnellement je ne voterai pas cette délibération. Je vous remercie. »

## Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Je n'ai plus d'autres demandes d'intervention ? Monsieur Stern pour les réponses de l'exécutif. »

## Réponse de Monsieur Olivier STERN – adjoint au maire, délégué aux Relations usagers au numérique, mobilités, ville cyclable, stationnement

« D'abord très rapidement sur le principe d'abord je pense que moi c'est de bonne politique à chaque fois qu'on renouvelle un projet comme celui-là de se poser la question du mode de gestion et d'étudier l'ensemble des possibilités qui nous sont offertes y compris le retour en régie, une société économie mixte peu importe quels que soient les solutions SPL bon c'est ce qui a été fait d'ailleurs nous avons travaillé en commission service public locaux vous avez pu d'ailleurs exprimer votre position de ce point de vue et le choix éclairé a été fait par la ville de reconduire le principe de recours à une concession de service public. C'est pas un recours qui est gravé dans le marbre si demain les conditions d'un retour en régie ou par une SPL nous montrent que c'est plus favorable pour la collectivité bien nous conduira à adopter ce mode de gestion sans idéologie. Je rappelle juste pour l'histoire que à l'époque c'était bien une SEM puisque c'était M2S qui travaillait sur le stationnement, ça avait été liquidé à l'époque par Madame Dominique Voynet et je rappelle par ailleurs qu'il y avait eu effectivement une candidature de M2S adossée à la SAEMS et que c'est à l'époque de Dominique Voynet, EFFIA qui avait obtenu le contrat de délégation de service public. Nous avons donc hérité de cette situation, je souhaitais quand même rappeler ces faits afin d'éclairer notre assemblée voilà je vous remercie. »

## Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Je mets aux voix, qui est contre ? qui s'abstient ? trois abstentions. Proposition adoptée je vous remercie. »

## LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

51 voix pour

3 abstentions : Choukri YONIS, Murielle MAZE, Pierre SERNE

## DÉCIDE

Article 1 : Attribue la délégation de service public pour la gestion du service de stationnement sur voirie et hors voirie à la société Indigo Infra, pour une durée de cinq années à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ou à compter de la date de sa notification si celle-ci est postérieure et jusqu'au 31 décembre 2028.

Article 2 : Approuve le projet de convention de délégation de service public pour la gestion du stationnement payant sur voirie et hors voirie et ses annexes.

Article 3 : Approuve la grille tarifaire constituant l'annexe 7 du contrat .

Article 4 : Approuve le règlement de service constituant l'annexe 12 du contrat .

Article 5 : Autorise Monsieur le Maire sa représentante ou son représentant à signer ladite convention de délégation de service public et ses annexes ci-jointes ainsi que tous actes y afférents, et à faire exécuter tous les actes en découlant .

Article 6 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

Article 7 : Dit que les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

## **DEL20230927\_3 : Présentation du rapport des administrateurs de la SEML Résilience et Innovation - Exercice 2022**

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

«Madame Lana vous avez la parole pour le rapport des administrateurs de la SEM Résilience Innovation. Madame Lana je vous en prie. Alors il faut appuyer sur le bouton et n'appuyer qu'une fois s'il vous plaît merci. »

### Madame Nathalie LANA, adjointe au maire, déléguée à la vie associative

« Je vous remercie excusez-moi j'ai fermé mon rapport que je rouvre aussitôt. Alors, en attendant qu'il veuille bien se rouvrir. Monsieur le Maire, Chères Montreuilloises, chères Montreuillois, chères collègues, la délibération qui vous est présentée concerne l'approbation du rapport annuel 2022 des administrateurs-trices de la SEM Résilience & Innovation. Ce rapport est construit selon la Loi 3DS du 21 février 2022. Dans sa forme et son contenu, il a été validé par la Fédération des entreprises publiques locales à laquelle notre société est adhérente. Rappelons-le, les EPL constituent des outils importants au service des acteurs-trices publiques. Elles permettent de mettre en œuvre des actions de développement économique, de maîtrise et de gestion de services spécifiques comme le stationnement par exemple, mais aussi porter les politiques d'aménagement des collectivités et apporter des réponses en matière de logements.

Une courte mise en perspective historique permet de comprendre le rôle fondamental de ces sociétés. Au sortir de la 1<sup>re</sup> guerre mondiale, les communes durent intervenir pour assurer le ravitaillement des populations. Au plus près des spécificités et des besoins de leur territoire, elles connaissent les besoins de leur population et décident d'agir pour pallier les déficiences du marché. Ce faisant, elles prennent des risques pour les finances publiques. Dans ce contexte, le législateur est intervenu afin de cadrer et sécuriser leurs interventions. Ainsi, à l'origine de la création des EPL, il y a la nécessité pour les collectivités territoriales de pouvoir intervenir dans le domaine économique. Puis il y eu les lendemains de la seconde guerre mondiale. À ce moment, c'est le logement qui se trouve dans un état de carence dramatique, tant quantitativement que qualitativement. Les communes doivent construire, vite et beaucoup. C'est l'acte de naissance des EPL de type SEM en France qui trouveront dans cette période leur cadre législatif avec la mise en place des lois de décentralisation des années 82 à 86. Depuis, nous avons eu d'autres lois qui ont fait évoluer ce cadre. Les enjeux sont bien entendus de permettre l'adaptation de ces outils afin de répondre à de nouveaux enjeux économiques et sociétaux mais aussi de préciser et d'améliorer le contrôle exercé par les collectivités sur leurs outils. C'est bien entendu dans ce cadre que les élus représentant la ville de Montreuil au sein du Conseil d'Administration de la SEM Résilience & Innovation présentent le rapport d'activité 2022. En premier lieu, le fait majeur de cet exercice 2022 est l'évolution importante de gouvernance puisque Est Ensemble est entrée dans le CA de la SEM. 2022 a également vu la création d'une Société Publique Locale, le SPL Résilience & Innovation. Ces 2 structures constituent ainsi un groupe au service des politiques locales. La SEM et la SPL ont le même président et la même Directrice Générale. La SEM Résilience et Innovation est issue de la SEMIMO, SEM historique de notre ville créée en 1962. L'évolution de la SEMIMO en SEM Résilience et Innovation n'est pas une affaire de toilettage de marque mais bien la matérialisation de la volonté partagée de notre ville et de notre établissement public territorial Est ensemble de répondre, à notre échelle, aux graves problèmes posés par le changement climatique. Il s'agit donc de porter des opérations et actions comme la rénovation énergétique des bâtiments, la redynamisation commerciale des quartiers, la réduction de la place de la voiture en ville... La création nécessaire de la SPL, au cadre juridique est spécifique, loin d'être une difficulté, constitue une opportunité de mieux

délimiter et de clarifier les champs d'intervention et d'action de chaque structure.

Pour nous accompagner, nous nous sommes appuyés sur une étude élaborée par la SCET organisme spécialisé, qui a réalisé un diagnostic étayé de la situation et des opportunités. En conséquence :

- La SEM RI se recentre sur des missions d'investisseurs et de création de partenariat
- La SPL est l'opérateur privilégié du territoire pour réaliser et porter des études et opérations d'aménagement, en particulier.

Aujourd'hui notre SEM RI c'est donc :

- Une structure au capital à 80 % public dont 70 % ville de Montreuil et 10 % Est ensemble.
- Des activités de gestion patrimoniale de locaux d'activité et du parking de la croix de Chavaux
- Des activités recentrées sur la gestion pour autrui

Les contrats d'affermage pour la gestion des lots dans l'hôtel industriel MOZINOR sont en cours de transfert à la SPL, cette structure étant plus adaptée à cette activité de gestion de lots. Cette perte d'activité pour la SEM RI présente temporairement quelques difficultés dans les résultats de la SEM pour l'année 2022. En effet 2022 présente un déficit important qui s'élève à 275 335,12 €. Il résulte :

- Du déficit structurel du parking de la Croix de Chavaux,
- De changement dans les effectifs de la SEM : la SEM a compté 3 départs dont 2 départs à la retraite. À l'échelle d'une structure modeste en matière d'effectif, cela a un impact sur les frais dit RH
- Par ailleurs, la SEM a fait l'objet d'une demande de rattrapage par l'administration fiscale d'une taxe sur 3 ans. Cette celle-ci fait l'objet d'une demande de recours gracieux mais dans le même temps, il est nécessaire de provisionner la somme qui impacte donc le bilan.

Cette situation déficitaire doit être regardée dans le contexte financier général de la SEM. GROUPE MONTREUIL INSOUmise Conseil municipal du 27/09/2023 Présentation de la délibération n°3 Nathalie Lana administratrice au CA de la SEM RI Page 3 sur 3

En effet, la SEM dispose d'un capital de 1,6 M € auquel il faut ajouter près de 2,3 M€ de réserve.

Au total, la SEM RI dispose de 4 M€ de fonds propres.

La SEM n'est donc pas en difficulté et peut sereinement aborder de front son projet de développement et de nouvelles missions.

Celles-ci s'orientent sur au moins 3 axes :

- La mise en œuvre d'une politique publique patrimoniale et partenariale avec des tiers : la SEM RI souhaite réaliser des opérations de Co promotions.

– Le développement de l'activité de SYNDIC de copropriété (à l'instar de celui du Centre Commercial de la Croix de Chavaux et de MOZINOR)

– Mise en œuvre d'une politique d'aide et de développement commercial : comme l'exerce d'autres structures identiques, nous travaillons sur l'identification de RDC commerciaux, existants ou à créer que la SEM pourra acquérir, porter et gérer. Il s'agit, comme cela se fait déjà dans d'autres collectivités, non seulement de développer l'activité commerciale dans des secteurs mal équipés mais aussi de permettre sa diversification de ce tissu commercial.

Pour 2023 les perspectives sont plus optimistes grâce à en particulier à une gestion plus efficace du parking et l'amélioration de son attractivité.

En outre, la SEM RI et la SPL RI se sont dotés de compétences renforcées en internes, à même d'assurer la conduite des études et des opérations. Dans ce contexte je vous demande chers collègues de bien vouloir approuver le rapport d'activité qui vous est présenté. Je vous remercie. »

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Alors nous n'approuverons pas formellement le rapport, mais nous allons « prendre acte » à la fin de cette discussion. Alors Madame Yonis vous avez la parole. »

### Intervention de Madame Choukri YONIS – conseillère municipale MOVICO

Merci Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs,

En 2021 lors de la création de la SPL Résilience et Innovation et la transformation de la SEMIMO en SEML Résilience et Innovation j'avais dit mes réserves quant au montage proposé. Le rapport 2022 de l'ex SEMIMO qui nous est présenté ce soir confirme de mon point de vue ces réserves. Même si le rapport affirme que l'ex SEMIMO va bien je note qu'en 2022 son activité déficitaire à hauteur de 275 335 euros et que les orientations stratégiques affichées ne permettent pas d'être optimiste. En effet on apprend qu'à partir de 2023 donc l'ex SEMIMO va perdre au profit de la SPL la part la plus lucrative de son activité à savoir la gestion des lots appartenant à la ville dans Mozinor. On n'apprend par ailleurs que vous souhaitez développer l'activité de l'ex SEMIMO autour de quatre axes stratégiques dont notamment des partenariats immobiliers en co-promotion ou encore une activité de gestion immobilière patrimonial par le portage de commerce. Montreuil a eu dans un passé pas si lointain un certain nombre de sociétés d'économies mixtes intervenant dans l'aménagement et la gestion du développement de la ville. La SEMIMO d'ailleurs créé en 1962 est un des restes de cette époque. Je pense qu'il est toujours utile de relire les rapports de la chambre régionale des comptes de 2007 ou encore celui de 2013 pour se remémorer les conséquences de la gestion de ces sociétés sur les finances de la ville. La ville de Montreuil a payé et paye encore un lourd tribut. La gestion hasardeuse de la SEMIMO a coûté 40,4 millions d'euros à Montreuil et cette perte, il ne faut pas en parler qu'au passé car nous la payons encore aujourd'hui. En effet jusqu'en 2029 la ville doit consacrer donc chaque année 2,7 millions d'euros à l'amortissement de ses créances irrécouvrables sur la SEMIMO. La répétition de l'histoire n'est effectivement pas une certitude mais malheureusement la grande opacité qui entoure la gestion actuelle des affaires de la ville, ne permet pas d'avoir l'assurance d'un changement de pratique. Bien au contraire, il suffit de relire le dernier rapport de la Chambre régionale des comptes pour comprendre que les pratiques qui ont conduit à l'absence d'amortissement de la créance SEMIMO devenu irrécouvrable sont toujours en vigueur puisque la ville n'a toujours pas de politique de provisionnement des risques et charges. Il est dangereux aujourd'hui encore, comme il était hier, de démembrer la gestion lorsqu'on a pas la capacité d'avoir une politique claire de couverture des risques encourus par la commune. Je conclurai mon propos en soulignant le fait que le montage que vous avez choisi et qui superpose aujourd'hui l'ex SEMIMO et la SPL ajoute de l'opacité à l'opacité. On a deux structures dont on a du mal en réalité à identifier les périmètres respectifs, deux entités avec le même président en l'occurrence le Premier Adjoint et la même directrice générale, on a des refacturations de charges sans bien comprendre les clés de répartition. Bref les intérêts s'entremêlent et tout cela ajoute à la grande opacité de la conduite des affaires de la ville. Je vous remercie. »

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Monsieur Serme vous avez la parole. »

### Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Oui très brièvement parce que ma collègue Choukri yonis a dit vraiment l'essentiel et je partage son propos. En fait j'ajouterai à ces remarques du coup une question qui en découle et dont peut-être le président Le Chequer pourra éventuellement dire quelques mots, l'impression quand même qu'on a qu'il y a une extinction enfin ce qui pourrait ressembler à une extinction progressive de l'activité de la SEM avec un basculement vers la SPL. Est-ce que ça signifie que plutôt que transformer la SEM en SPL il y a une période transitoire de fonctionnement parallèle des deux entités mais qu'à terme l'objectif est de ne garder que la SPL. ça pourrait s'entendre, ça pourrait être logique, ça expliquerait du coup un certain

nombre d'évolution en cours et puis du coup ça expliquerait aussi pourquoi finalement vous avez décidé de fonctionner avec une sorte de mutualisation quasi complète à la fois de la gouvernance et du siège et manifestement d'un certain nombre de fonctions support. Est-ce que donc la question est simple est-ce que c'est l'objectif que de ne garder finalement qu'une structure à savoir la SPL. »

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Monsieur Delaunay. »

#### Intervention de Monsieur Romain DELAUNAY – conseiller municipal, délégué aux centres sociaux

« Oui merci Monsieur le Maire. Très rapidement sur ce rapport de la SEM et de la SPL sur l'autre délibération pour dire que effectivement ces deux outils sont des outils qui nous paraissent utiles au service du territoire et pour accompagner les politiques publiques qui sont notamment sur les nouvelles thématiques comme le développement durable, le développement de logement et aussi particulièrement sur la politique commerciale. Cette restructuration un peu importante de cet outil qui existe depuis des années qui est la SEMIMO va permettre aussi d'approfondir certains sujets et notamment ce sujet de portage de commerce est indispensable pour nos villes aujourd'hui et nous permet notamment dans la maîtrise foncière qui est de plus en plus compliquée pour installer cette vitalité commerciale et cette revitalisation commerciale et la maintenir au cœur de ville une nécessaire maîtrise publique sur certains locaux pour pouvoir implanter des commerces qui n'existent pas aujourd'hui. Il pourrait être intéressant par ailleurs notamment de développer l'actionariat sur ce sujet-là notamment avec la Caisse des Dépôts qui aujourd'hui investit particulièrement dans ce type d'activités et ce type de SEMS. On sait que la Métropole du Grand Paris aujourd'hui a une foncière commerciale investie la dessus, mais il me paraît important d'agir au plus près des territoires et de maintenir ces activités-là la dessus. Et donc c'est pour dire que bien évidemment en accompagnement des politiques que la ville peut mener pour attirer des commerçants, les activités complémentaires de la SEM et de la SPL qui sont amenées à se développer permettront sur ce sujet-là de maintenir la vitalité commerciale qui je pense en tout cas à Montreuil est plutôt reconnue. »

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci Monsieur Le Chequer, Madame Lana pour les réponses ? Madame Lana, il faut appuyer sur le bouton. »

#### Réponse de Madame Nathalie LANA, adjointe au maire, déléguée à la vie associative

« Eh bien écoutez pour les questions qui ont été effectivement posées en particulier par Monsieur Serme sincèrement on voit effectivement pas pourquoi on éteindrait la SEM et c'est exactement en fait je voudrais dire que la réponse a été portée très clairement par Monsieur Delaunay parce que, il est effectivement nécessaire de développer une activité de foncière et de portage commercial pour soutenir notre tissu et lorsqu'on regarde à l'échelle du territoire de Montreuil les difficultés et les besoins qui peuvent y avoir pour justement pouvoir développer du commerce de proximité adapté aux besoins dans des secteurs qui sont mal équipés ou justement lutter contre des phénomènes de spéculation sur certaines coques commerciales qui peuvent être laissées justement acheter par des investisseurs qui peuvent laisser des coques ensuite se dégrader parce qu'en fait ça ne les intéresse pas de les maintenir. On essaie de lutter concrètement contre ce type de phénomène et pour cela des structures à statut comme statut économique ce sont des outils qui sont adaptés à cette réponse. Donc le rapport de développement il est étayé et on peut s'appuyer dessus et pour pouvoir tourner, retourner une société et lui imposer ce développement-là ça ne se fait pas non plus en une année. »

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci. Monsieur Le Chequer vous complétez. »

#### Réponse de Monsieur Gaylord LE CHEQUER, 1er Adjoint, délégué à la ville résiliente, à l'urbanisme, aux espaces publics, aux grands travaux de transports et à la protection des Murs-à-pêches

« Oui rapidement et peut-être aussi pour préciser donc je suis effectivement Président mais le rapport qui vous est présenté est le rapport des administrateurs qui siègent au sein de la Société d'Économie et, donc je remercie notamment Nathalie Lana, mais je veux associer l'ensemble des administrateurs qui participent à la vie de cette société. Simplement dire que historiquement en tous les cas moi depuis que je suis élu en 2008 et notamment dans la mandature où nous n'étions pas dans la majorité, la gouvernance de la SEM SEMIMO c'est toujours fait sous sur la base d'un travail consensuel et d'un travail transparent. Je pense notamment à l'époque où Catherine Pilon a été Présidente et avait eu à cœur justement de mettre en place les systèmes de gouvernance qui permettent de ne pas tomber dans les travers qui ont pu être ceux du début des années 2000 auxquels vous avez fait référence. La deuxième chose c'est que parce que justement c'est un outil qui fonctionne, parce que et l'étude contrairement à ce qui a été dit qui a été réalisé non pas par nous-mêmes mais qui est le fruit du travail de la Caisse des Dépôts et Consignations et la Banque du Territoire atteste de la bonne santé financière de cette société d'économie. Donc j'entends que quand on est dans l'opposition on essaie de faire peur, d'agiter les inquiétudes, de faire croire à une opacité ce document je pourrais vous le transmettre puisqu'il est public certains membres de l'opposition qui sont représentés dans le conseil d'administration en ont déjà la connaissance et qui atteste de cette solidité de notre société mais qui devait impérativement puisque elle est sur des champs d'activité qui concernent également les compétences du territoire d'Est Ensemble créer les conditions de son ouverture au territoire ce qui a amené effectivement le territoire d'Est Ensemble à entrer au capital ainsi que nos actionnaires historiques qui sont des actionnaires privés. Je pense notamment à LOGIREP qui est membre de notre société pour participer à son développement et Nathalie a eu l'occasion de vous préciser que sur la base d'une expertise que nous avons déjà et qui est reconnu je pense notamment à la question des commerces au travers de la maîtrise de quelques cellules commerciales autour du centre commercial de la Croix de Chavaux et sur la base de la mission qui est celle de Frédéric Molossi en lien avec la SEMEAS dont il a d'ailleurs été question tout à l'heure c'est de développer cette question de la maîtrise du développement de l'offre commerciale, d'essayer de l'organiser, de la structurer, d'éviter ce que le marché privé en le voit sur la ZAC Boissière Acacia ou quand on est sur des investisseurs privés ils n'ont pas la même attention je crois que la puissance publique pour attirer des commerces de qualité donc c'est bien ce travail que nous entendons mener et développer et ça c'est le rôle d'une SEM ce n'est pas le rôle d'une SPL. Donc les outils sont complémentaires et dernier point Monsieur le Maire on n'a pas inventé le fil à couper le beurre en faisant ça. Toutes les SEMS ou toutes les SPLS actuelles sont le plus souvent adossées initialement à une SEM. Il y a la SEMIB par exemple avec la SEM Ensemble, il y a SEQUANO. Bref vous sollicitez la Fédération des EPL et ils vous fourniront la liste de toutes ces SEM et SPL qui justement mutualisent pour éviter la gabegie de l'argent public et qui mutualisent les moyens au service des collectivités. »

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Monsieur Serme ? »

## Explication de vote de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Oui une explication de vote. Est-ce qu'on fait rapport puis rapport ou on a fait les deux là il y a eu qu'un seul rapport il y a que la SEM ? »

## Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Exactement et en fait on ne votera pas on fera une prise exacte. »

## Explication de vote de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Une prise d'acte mais théoriquement une prise d'acte ça se manifeste donc on peut appeler ça ce qu'on veut ça ressemble à un vote quand même, donc je prendrai acte de cette délibération-là et je remercie pour les réponses qui ont été apportées mais comme vient de le dire Gaylord Le Chequer il y a des adossements effectivement enfin des SPL qui sont créés, adossés sur des SEM initialement. C'est ce que vous venez de dire Monsieur le Premier Adjoint vous avez dit qu'initialement sera adossé et puis parfois la SEM disparaît et on ne garde que la SPL. J'ai compris que c'était pas ce qui était prévu là j'ai compris qu'il y aurait une spécialisation en fait différente des deux organismes. J'ai compris vous l'avez expliqué à l'instant donc très bien parfait. »

## Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Donc nous prenons acte de la présentation de ce rapport et, donc je vous passe la parole Gaylord Le Chequer pour la présentation du rapport des administrateurs cette fois de la SPL. »

## LE CONSEIL MUNICIPAL

### Prend acte

### DÉCIDE

Article unique : Approuve le rapport présenté par les administrateurs représentant la Ville de Montreuil au titre de leur mandat au sein de la SEML Résilience et Innovation pour l'exercice 2022.

## **DEL20230927\_4 : Présentation du rapport des administrateurs de la SPL Résilience et Innovation - année 2022**

### Présentation par Monsieur Gaylord LE CHEQUER, 1er Adjoint, délégué à la ville résiliente, à l'urbanisme, aux espaces publics, aux grands travaux de transports et à la protection des Murs-à-pêches

« La SPL a été créée en février 2022 conjointement par la ville de Montreuil et l'établissement public territorial d'Est Ensemble. La SPL Résilience Innovation s'est donné plusieurs domaines d'activité : l'aménagement et le renouvellement urbain, la construction et la rénovation d'immeubles à usage de logement et d'activité, la maîtrise d'ouvrage d'espace et d'équipements publics, la gestion immobilière et de services. Enfin dernier axe sur lequel la SPL travaille activement avec le territoire d'Est ensemble celui de la rénovation thermique des bâtiments et la promotion des énergies renouvelables. La SPL qui est effectivement toute jeune il a été dit tout à l'heure qu'il était étonnant d'avoir cette présentation de rapport néanmoins c'est tout simplement la stricte application de la loi et notamment la loi 3DS de permettre aux administrateurs qui ont été élus par le conseil d'administration de rendre compte de leur travail même quand la SPL n'a pas encore un an total d'exercice et donc sur la question de la présentation budgétaire elle sera bien faite sur la base d'un exercice complet et cela dans un souci de total transparence comme elle a été appelée des vœux de chacun. La SPL a donc consacré les premiers mois de son existence à l'installation de sa gouvernance, la mise en place de son organisation, de sa gestion et la mise en œuvre de son plan de développement. En matière de gouvernance, le conseil d'administration a permis d'élire évidemment un président, de nommer la directrice générale et d'adopter le règlement intérieur relatif aux modalités d'exercice d'un sujet important c'est aussi un élément nouveau c'est dorénavant ce qu'on appelle le contrôle analogue pour permettre du coup à la collectivité et notamment à l'administration et aux représentants du maire de pouvoir contrôler la mise en œuvre des orientations de cette SPL répandant ainsi aux obligations faites par son statut et non soumise à la concurrence. En matière de gestion le conseil d'administration intérieur a approuvé lors de sa seconde séance les conditions de mutualisation des moyens humains et techniques avec l'ex SEMIMO dont on vient de parler avec également l'entrée à son capital du territoire d'Est Ensemble. Il a été, lors de cette même séance, acté par le conseil d'administration les orientations stratégiques de développement, sur les études et opérations d'aménagement, sur les gestions immobilières les équipements espaces publics, sur les périmètres d'intervention également c'est-à-dire sur le territoire de Montreuil et du territoire d'Est Ensemble selon les compétences de chaque actionnaire. Enfin la mutualisation des moyens humains et techniques de la SEM Résilience Innovation. Le rythme de développement de la société après quelques mois seulement est tout à fait satisfaisant avec une montée en volume rapide des activités qui s'accompagne du développement d'une équipe pluridisciplinaire intégrant désormais des profils experts en matière de montage et de conduite d'opération d'aménagement ou d'équipement public. Le premier contrat de la société a été celui concernant Mozinor dont il a été question permettant aux équipes qui ont cette connaissance et ce savoir-faire de poursuivre le travail de gestion des lots de la ville de Montreuil. Au premier trimestre 2023 la ville a également confié à la SPL dans un souci de maîtrise publique du sujet, le réaménagement de la friche EIF. Nous avons eu l'occasion d'en parler avec notamment Dominique Attia pour la direction des bâtiments, Alexis Lorca pour la direction des affaires culturelles pour le déménagement de la Maison Populaire. Depuis janvier l'établissement public territoriale d'Est Ensemble a engagé un travail conjoint avec la SPL en vue de confier la concession d'aménagement pour la rénovation urbaine de la Noue/Montreuil dont la signature est prévue d'ici à la fin de cette année 2023 et pour une durée de 10 ans. Depuis le mois de juillet la SPL travaille à la préparation de la concession d'aménagement d'un autre programme de renouvellement urbain de la Noue mais la Noue Caille cette fois-ci à Bondy dont la signature est prévue d'ici au premier semestre 2024. Parallèlement la SPL est présente aux côtés d'Est Ensemble et de la ville sur des dossiers en cours de développement qu'il s'agisse de périmètre d'aménagement stratégique, d'amélioration de construction, d'équipements publics, d'intervention sur les commerces et réseaux sociaux actifs ou encore sur la rénovation énergétique de l'habitat privé. En matière de ressources humaines trois recrutements ont d'ores et déjà été réalisés en 2023 et qui ont permis donc de consolider les compétences qui sont celles de la société. Le rapport sur l'année 2022 je le dis ne comporte pas de données financières puisque l'exercice comptable défini par les statuts de la société ne s'achèvera qu'au 31 décembre 2023 et notre assemblée aura donc à prendre connaissance de ces rapports et de cet exercice comptable dès que celui-ci sera clos. »



### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Je n'ai pas de demande de prise de parole ? nous prenons donc acte de la présentation du rapport. Ah si pardon Monsieur Serme vous avez la parole. »

### Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Alors avec l'autorisation de ma collègue Choukri Yonis je vais parler pour nous deux il y a pas de sexisme là-dedans n'est-ce pas nous ne souhaitons pas prendre acte en fait pour ce rapport-là voilà. L'exercice n'étant pas clos on préfère ne pas prendre acte. Donc voilà il y en a qui prennent acte, il y en a qui prennent pas acte. Voilà c'est pas très compliqué c'est juste à noter au PV quoi. »

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Très bien, cela a été noté ainsi que l'absence de demande d'intervention. »

Pierre SERNE et Choukri YONIS déclarent ne pas prendre acte du rapport.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

### Prend acte

### DÉCIDE

Article 1 : Approuve le rapport présenté par les administrateurs représentant la Ville de Montreuil au titre de leur mandat au sein de la SPL Résilience et Innovation pour l'exercice 2022.

Article 2 : Prend acte des décisions votées par le conseil d'administration de la SPL Résilience et Innovation en date du 11 février 2022 : - Election de Monsieur Gaylord LE CHEQUER aux fonctions de Président de la SPL Résilience et Innovation.

### **Indication de Monsieur le Maire indiquant le vote de la délibération 38**

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Je passe la parole à Halima Menhoudj.

Attendez peut-être pour faciliter les opérations suivantes étant donné qu'il y a une opération de vote qui doit formellement se passer à l'urne je vous propose d'engager le vote sur la délibération de 38 qui concerne le renouvellement des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale nous avons suite à démission élections de 8 représentants du conseil municipal au scrutin secret à la représentation proportionnelle au plus fort reste en application de l'article R123-8 du code de l'action sociale et des familles les membres donc sont élus au sein du conseil municipal au scrutin de liste et à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète. Il convient également de rappeler que le conseiller ayant reçu un pouvoir écrit de la part d'un autre conseiller empêché d'assister à la séance vote d'une part pour son propre compte et d'autre part pour le compte du conseiller municipal duquel il a reçu pouvoir. Vous avez reçu sur vos tables copies enfin pas copie le bulletin de vote de la liste menée par Monsieur Florian Vigneron est-ce que d'autres listes souhaitent se présenter ?

Monsieur Serme vous m'indiquez que... »

### Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Oui j'ai une liste à déposer et du coup si on ouvre le vote dès maintenant ce serait bien qu'on est juste la possibilité d'un débat et d'une explication de vote maintenant parce que ce sera bizarre de le faire après le vote on va dire. Donc c'est très simple si je peux dire pourquoi c'était donc une élue Choukri Yonis qui était la représentante de l'opposition ou de la minorité dans l'organisme important qui est le CCAS pour des raisons personnelles et de temps à y consacrer elle a souhaité en démissionner. Manifestement la majorité municipale ou en tout cas une partie de la majorité municipale a décidé que ce poste serait, basculerait en fait d'une élue de la minorité de gauche à une élue de la minorité de droite et du Centre. On peut appeler ça comme ça s'agissant d'un organisme le CCAS qui est un organisme à visée social qui est sur des sujets quand même important sur lesquels il me semble que le clivage droite, gauche n'est pas absolument anodin et c'est pas faire injure à Madame Maze que de dire qu'elle soutient par exemple Madame Péresse c'est que donc sur ces questions-là il y a peut-être quelques désaccords sur les questions sociales entre la gauche et la droite et entre la droite de Madame Péresse et la majorité de ce conseil donc la liste qui vous est proposée qui s'appelle la liste de la gauche et des écologistes pour le CCAS comprend les mêmes noms que la liste déposée par la majorité si ce n'est que je me présente comme candidat de la minorité sur cette liste. Voilà la différence c'est qu'il y a une liste qui est de gauche et écologiste et il y a une liste qui est de gauche écologiste et de droite. »

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci Monsieur Serne et, donc il y a un deuxième papier sur lequel vous l'indiquerez lors du vote si ça vous convient. »

### Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Des bulletins manuscrits et des bulletins imprimés c'est compliqué. En termes de vote c'est pas terrible.. »

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Excusez-moi vous en avez parlé tout à l'heure avec ma directrice générale des services et vous avez convenu sur le papier blanc juste de mettre les noms au crayon il y a que deux noms à mettre je pense que c'est OK comme ça c'est Monsieur Serme en 1... »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Si les gens veulent voter pour la liste ils font comment ? »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Eh ben ils écrivent 1 Monsieur Serne et en 2 Madame YONIS comme vous l'avez indiqué. »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« C'est pas la liste. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Non non mais c'est les candidats il y a pas de dénomination dans la liste. »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Non il y a une liste avec des candidats, il y a 7 candidats sur cette liste. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Alors vous pouvez m'indiquer le nom des candidats ? »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Cette liste donc est composée de la sorte elle est paritaire et elle tient compte du coup d'un ordre qui permet que s'il y a des voix sur cette liste ça ne fait pas tomber les derniers de la liste de la majorité municipale d'une partie de la majorité municipale donc cette liste c'est Monsieur Pierre Serne, Madame Catherine Serres, Madame Michelle Bonneau, Monsieur Stéphane Beltran, Madame Dominique Glemas, Monsieur Djamel LEHGMIZI, Monsieur Mohamed Abdoulbaki. Voilà c'est la même liste sauf qu'au lieu de Muriel Maze il y a Pierre Serne voilà. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Pardon aucun, aucune des personnes que vous avez citées n'est candidat sur la liste que vous présentez donc vous mettez simplement Monsieur Serne puisque c'est le seul candidat déclaré sur le bulletin. Vous ne pouvez pas déposer une liste avec des gens qui ne sont pas d'accord ça ne ça n'existe pas je veux dire les gens ont le droit de décider s'ils sont membres de votre liste ou pas et ils ne sont pas membres de votre liste donc vous mettez comme on l'a convenu précédemment au secrétariat Monsieur Serne sur votre papier. Je comprends pas pourquoi vous en faites toute une histoire mais enfin bien allez Madame Maze vous souhaitez ajouter quelque chose donc on met Monsieur Serne sur le bulletin si on veut voter pour Monsieur Serne.

Intervention de Madame Murielle Maze – conseillère municipale

« Je me rappelle même plus comment on appuie sur le bouton c'est fait.

Monsieur le Maire Mesdames et Messieurs les élus, Monsieur Pierre Serne,

Permettez-moi de réagir parce que au fur et à mesure des mois et des années je ne vous vois pas évoluer dans vos préjugés et dans vos carcans sachez qu'être de droite jusqu'à présent n'a jamais empêché de faire du social, que je ne suis mariée avec personne et que finalement Monsieur Serne je me sens bien plus libre que vous. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci alors nous allons désigner à présent les scrutateurs. Je vous propose de désigner le conseiller municipal le plus âgé et le conseiller municipal le plus jeune présent à l'ouverture du scrutin soit Monsieur Tobias Molossi et Madame Paule Guérin. Est-ce qu'il y a des oppositions à cette proposition ? Je n'en vois pas s'il y a une opposition Monsieur Serne à cette proposition. »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« J'aimerais vraiment bien qu'on organise le vote quand même un tout petit peu correctement donc vous voulez que ce soit un bulletin manuscrit donc c'est un bulletin manuscrit ok. Vous dites qu'ils ne pourront mettre qu'un nom mais si personne n'a de bulletins...Non non il faut voilà donc moi je n'ai plus de bulletin donc voilà donc et ma collègue non plus donc ah vous l'utiliserez pas c'est bien le secret du vote c'est parfait donc j'en ai un, il faudrait que ma collègue puisse en avoir un. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Très bien on vous en amène un supplémentaire du coup et vous en aurez bien un moment où il y aura le vote donc je mets aux voix la

proposition de Monsieur Molossi de Madame Guerin en tant que nos scrutateurs comme plus jeune et plus âgé. Contre ? Abstention ? Proposition adoptée je vous remercie. Nous sommes donc au vote à bulletin secret l'administration va circuler avec l'urne et vous serez invité à voter. »

Est-ce que ça convient à l'assemblée si l'administration se charge de venir devant chaque conseiller de procéder au vote et pendant ce temps on passe aux délibérations suivantes ? Tout le monde m'indique que oui merci beaucoup. Donc j'ouvre le scrutin et juste après avoir voté je passe à la délibération suivante.

Merci beaucoup. »

**DEL20230927\_5 : Attribution d'une aide exceptionnelle au Maroc suite au séisme**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Alors je vous passe la parole Halima Menhoudj pour la présentation des délibérations relatives au Maroc et à la Libye. Je vous en prie Madame Menhoudj. »

Présentation par Madame Halima MENDOUDJ – adjointe au maire déléguée à la coopération décentralisée, aux

## populations migrantes et à la solidarité internationale

« Merci Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs,

La ville de Montreuil prend part au mouvement de solidarité pour le Maroc et la Libye où les catastrophes naturelles ont fait des milliers de morts et de disparus au Maroc et en Libye. Ces catastrophes ont entraîné un lourd bilan tant humain que matériel créant des situations d'urgence nécessitant une réponse rapide et coordonnée. Ce soir nous exprimons notre solidarité envers les peuples du Maroc et de la Libye. Dans la nuit du 8 au 9 septembre c'est l'un d'un séisme des plus meurtriers du Maroc qui a créé la stupeur. La terre a tremblé d'une magnitude 7 selon le centre marocain pour la recherche scientifique et technique. Il a fait de près de 3000 morts et plus de 5500 blessés. Toute la région de Marrakech s'est mise à trembler violemment. Sur une vaste partie du territoire marocain d'innombrables maisons ou édifices se sont effondrés. Deux jours plus tard en Libye durant la nuit du 10 au 11 septembre la tempête Daniel a provoqué des pluies torrentielles qui ont mené à la rupture de deux barrages en amont de la ville de Terna à l'est du pays. Une crue de grande ampleur a emporté avec elle toutes les habitations sur son passage. Si le chiffre officiel des victimes du cyclone Daniel est de 3875 personnes tuées plus de 10 000 personnes sont portées disparues et plus de 43 000 personnes ont été déplacées c'est la pire catastrophe naturelle touchant la Provence orientale de la Libye depuis le grand tremblement de terre de 1963. Au-delà des drames ces deux catastrophes posent des questions en série, climatiques et ou politique. D'abord c'est une alarme de plus quant à l'urgence d'agir pour lutter contre le dérèglement climatique dont nous portons une part incontestable de responsabilité. Ensuite c'est un appel à concentrer nos forces dans un combat au niveau international. Enfin c'est un questionnement profond de l'inégalité à laquelle sont confrontés les peuples quand ce sont les régions les plus pauvres qui paient le plus lourd tribut. Nous vous soumettons au vote deux délibérations d'aide financières d'urgence l'une de 5000 euros pour la Croix Rouge en Libye et l'autre de 5000 euros pour une association locale marocaine l'AFAK Socio culturelle Moulay Brahim qui se situe dans la province Al Haouz qui concentre plus de la moitié des décès. Les fonds recueillis seront destinés à soutenir les efforts humanitaires d'urgence en coordination avec les ONG et associations locales déjà présentes dans les régions touchées. Toutes travaillant aussi en étroite collaboration avec les autorités locales pour répondre aux besoins immédiats des populations sinistrées. En fonction des évaluations des besoins réalisés sur place, ces fonds aideront également à financer la distribution d'équipements essentiels et de vivres aux personnes touchées. Pour les habitants et les habitants de Montreuil qui souhaitent apporter leurs aides aux populations sinistrées la ville rappelle que le meilleur moyen de contribuer à cet effort humanitaire est de faire des dons financiers aux ONG qui ont lancé des collectes spécifiques et aux associations notamment le Secours Populaire Français, la Croix-Rouge, ou encore Oxfam. En Libye en une nuit ce sont des milliers de morts et un constat glaçant. Au Maroc l'intense séisme a pris fin au bout de quelques secondes mais le désastre provoqué en revanche durera des années. L'aide internationale doit être puissante et les dons comme ceux que nous choisissons de faire ce soir doivent affluer pour que la coopération internationale puisse agir au long cours aussi je vous invite chers collègues à adopter ces deux délibérations en soutien au peuple marocain touché par le séisme et au peuple libyen dévasté par les inondations. Je vous remercie. »

## Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Madame Bonneau vous avez la parole. »

## Intervention de Madame Michelle BONNEAU – adjointe au maire déléguée aux personnes âgées et aux relations intergénérationnelles

« Merci Monsieur le Maire, chers collègues, Montreuilloises et Montreuillois,

Vous avez été nombreuses et nombreux à espérer des nouvelles la nuit du 8 septembre après un séisme de magnitude 7 survenu dans la médina de Marrakech et dans la province d'Al Haouz au sud-ouest de Marrakech où s'est situé l'épicentre et enfin après une nuit d'angoisse certains ont été rassurés mais d'autres ont dû accepter la terrible réalité d'avoir perdu en un instant parents, enfants, voisins, amis, maison, école et tout ce qui faisait le quotidien l'instant d'avant et puis les médias se sont emparés de cette tragédie et une fois encore il a bien fallu constater que celles et ceux qui ont été le plus touchés étaient en zone rurale et que les villages à flanc de montagne, construits en terre crue n'ont pas résisté ont été pulvérisés par le séisme. On parle de près de 3000 morts, 5000 blessés, 50 000 maisons détruites ou endommagées, 530 écoles inutilisables ; 4,2 millions de personnes sans toits sur les cinq provinces touchées. Le Maroc est un beau pays très touristique bien connu de beaucoup de nos concitoyens qui peut-être lors d'un prochain voyage se posent la question de la répartition des richesses sujets éminemment politique puisque nous l'avons constaté une nouvelle fois la pauvreté est universelle. Contre un séisme on ne peut rien, juste espérer maintenant que la reconstruction, que les normes antisismiques soient systématisées pour toutes les constructions et pour tout le monde tout en préservant l'architecture traditionnelle. Quelques jours plus tard le 17 septembre une autre tragédie, en Libye cette fois, des inondations tragiques après la rupture des barrages à Berna. Des fissures avaient été signalées sur les deux barrages dès 98 qui ont cédé et on apprend qu'aucun travail n'a été accompli pour y remédier. Le dernier bilan officiel provisoire des inondations ont fait au moins près de 4000 morts et 10 000 personnes sont portées disparues. Il y aurait défaillance humaine mais les inondations peuvent être liées au réchauffement climatique, car des pluies diluviennes s'abattent sur des terres extrêmement sèches. Si on ne réduit pas nos émissions à effet de serre, de gaz à effet de serre on risque de voir ce type de catastrophe naturelle se produire de plus en plus. Selon l'OMS les pluies torrentielles ont touché 1 800 000 de personnes. Beaucoup de gens vivaient dans des conditions précaires et la Libye est un point essentiel pour les migrants en route vers l'Europe qui ont été eux aussi affectés par les inondations. Accompagner, sécuriser, fournir de l'eau, de la nourriture, des produits d'hygiène et de mise à l'abri est une urgence absolue. Les groupes composants la majorité municipale s'associent à l'attribution d'une aide exceptionnelle au Maroc suite au séisme ainsi qu'à l'attribution d'une aide exceptionnelle à la Croix-Rouge en soutien aux victimes des inondations en Libye. Je vous remercie. »

## Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup Madame Bonneau. Monsieur Leroy vous avez la parole. »

## Intervention de Monsieur Yann Leroy –

« Merci Monsieur le Maire et en complément de ma collègue pour la majorité. Monsieur le Maire, chers collègues, citoyennes et citoyens de Montreuil,

Nous nous réjouissons de ces deux aides à la solidarité internationale. Je ne commenterai pas plus que mes collègues les éléments factuels de ces catastrophes, mais nous voulions partager quelques réflexions politiques, à la lumière de ces événements et de leurs conséquences.

Concernant le Maroc, nous nous réjouissons du partenariat qui permet une aide directe aux acteurs locaux, sans le passage obligé sous l'autorité des états dans l'acheminement des aides, pour travailler directement sur le terrain. La séquence d'aide internationale autour du Maroc a été entachée par la dégradation des relations diplomatiques entre la France et l'État Chérifien. Ce drame est survenu dans un contexte où l'État français remet en cause l'indépendance des collectivités dans leur organisation en nous obligeant à mettre fin à certaines coopérations décentralisées, à mettre fin à des relations associatives, culturelles et humaines. Je pense évidemment au Mali au Niger et au Burkina Faso. Si nous pouvons nous réjouir que les relations avec le Maroc aient tout de même permis l'organisation d'une solidarité, cette séquence pose une réelle question politique : dans un monde de plus en plus conflictuel avec un État français de plus en plus autoritaire avec ses élus notamment, ne doit-on pas repenser la place des collectivités dans la diplomatie et les relations internationales. L'amitié entre les peuples et la culture de Paix doit

*primer sur les intérêts des Etats. C'est une question qui se pose également au regard du drame en Libye. L'intervention militaire de la France en 2011, ou devrais-je dire l'intervention presque personnelle du Président UMP/LR Sarkozy, a fini de déstabiliser ce pays, qui aujourd'hui, se retrouve avec un Etat défaillant, des chefs de guerres, des gouvernements locaux appuyés par plusieurs puissances étrangères et, excusez-moi du peu, le retour de l'esclavage des populations migrantes du Sahel. Les inondations se sont produites, dans un contexte d'inexistence d'une autorité organisatrice et même de services publics, ce qui explique d'ailleurs le lourd bilan humain de la catastrophe. Il faut aussi noter que la couverture médiatique autour de la Libye a été plus que réduite dans notre pays. Cette catastrophe, montre également la réalité du dérèglement climatique. Si le monde doit s'adapter à des événements extrêmes de plus en plus fréquents, il y a une réelle responsabilité des pays dit développés dans la réduction de leur impact carbone mais aussi dans l'aide internationale, technologique et financière qu'ils doivent apporter aux pays avec qui ils entretiennent des relations de domination économique. Enfin à l'aube d'un débat surréaliste sur une loi immigration, nous voulions pointer, aux vues de ces événements récents, la question des réfugiés climatiques dont le nombre sera désormais croissant. Toute approche autoritaire des questions migratoires n'accouchera que de drames et de récupérations politiques infâmes, comme en ce moment à Lampedusa. Nous devons réinventer nos relations entre les peuples, celles de l'amitié des peuples. C'est un enjeu majeur pour des villes qui comme les nôtres, sont des villes accueillantes en bout de route des chemins de l'exil. Je vous remercie. »*

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

*« Merci beaucoup. Je mets aux voix la délibération numéro 5 contre ? Abstention ? unanimité je vous remercie. »*

### LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve l'attribution d'une aide d'urgence à l'association AFAK socio-culturelle Moulay Ibrahim d'un montant de 5 000 € suite au tremblement de terre au Maroc.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer l'acte à intervenir dès que la présente délibération sera exécutoire ainsi que les actes administratifs en découlant.

Article 3 : Dit que la dépense en résultant sera imputée sur le budget de l'exercice en cours, au chapitre 67 "charges exceptionnelles".

#### **DEL20230927\_6 : Attribution d'une aide exceptionnelle d'urgence à la Croix Rouge en soutien aux victimes des inondations en Libye**

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

*« Je mets aux voix la délibération numéro 6 contre ? Abstention ? unanimité je vous remercie. »*

### LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve l'attribution d'une aide d'urgence à la Croix Rouge d'un montant de 5 000 € suite aux inondations en Libye.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer l'acte à intervenir dès que la présente délibération sera exécutoire ainsi que les actes administratifs en découlant.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

#### **DEL20230927\_7 : Reconstitution du dispositif d'aide au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur Citoyen (BAFA-Citoyen)**

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

*« Madame Le Gourrierc pour la délibération numéro 7. »*

#### Présentation par Madame Méline LE GOURRIERC

*« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, La délibération qui vous ai présenté propose la reconstitution du dispositif d'aide au financement du Brevet d'Aptitude aux fonctions d'animateur,*

plus connu sous le nom de BAFA. Ce dispositif appelé BAFA citoyen existe à Montreuil depuis plusieurs années. Il consiste à apporter une aide de 200 euros pour la formation du premier stage BAFA cumulable à d'autres dispositifs comme celui de la Caisse d'Allocations Familiales ou de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, car nous savons à quel point le coût initial de la formation est élevé et freine nombre de jeunes à se lancer. Pour rappel ce diplôme permet de travailler en tant qu'animateur ou animatrice de centre de vacances, de périscolaire ou de centres de loisirs. C'est souvent le premier diplôme d'État obtenu par les jeunes. Depuis un décret paru le 14 octobre 2022 il leur permet à partir de 16 ans de postuler pour des emplois saisonniers dans les filières de l'animation. Les animatrices et les animateurs remplissent un rôle essentiel auprès des enfants et des jeunes. Ils font vivre des espaces d'éducation en complémentarité avec la famille et l'école, et propose de multiples initiatives qui contribuent au développement et à l'épanouissement de chaque enfant. Organiser le vivre ensemble, faire découvrir la vie collective, assurer la sécurité physique, morale et affective, initier des découvertes, impulser des projets qui émanent des enfants et des jeunes eux-mêmes, encourager la prise de responsabilité, l'apport des animatrices et des animateurs est essentiel. C'est la formation au BAFA qui apporte le temps d'apprentissage nécessaire permettant à chaque future animatrice et chaque futur animateur d'assumer ses fonctions. J'ai profité de cette délibération pour rappeler le rôle des animatrices et des animateurs, car leur apport est trop souvent peu reconnu et peu valorisé ce qui participe à la crise de vocation des métiers de l'animation. Depuis la crise sanitaire le nombre d'amateurs et d'animatrices a fortement baissé. Cet été certaines villes ont été contraintes d'annuler leurs séjours en raison du manque de personnel. A Montreuil nous avons réussi à les maintenir, toutefois nous sommes régulièrement confrontés à des difficultés pour trouver des animateurs diplômés. C'est pourquoi nous voulons par cette délibération non seulement reconduire cette aide mais aussi l'élargir afin de pouvoir la proposer à 50 jeunes par an. En contrepartie les bénéficiaires de cette aide s'engageront pour une durée de 50 heures au sein d'une structure associative ou communale montreuilloise œuvrant dans le soutien scolaire, la solidarité, l'animation socioculturelle ou les loisirs. Nous vous proposons de prolonger le dispositif BAFA citoyen car un BAFA délivré c'est à la fois un jeune engagé » dans l'animation et des dizaines d'enfants qui grâce à lui vivront des moments collectifs inoubliables. Former au BAFA c'est aidé à faire naître des projets partagés, faire grandir notre société, offrir aux jeunes un cadre de formation structurelle et qualitative et permettre une dynamique d'engagement citoyen pour servir le collectif et s'émanciper. Merci. »

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Madame Peyramaure vous avez la parole. »

### Intervention de Madame Sidonie PEYRAMAURE –

«Urgence suite à désistement, recrute animateur (H/F). » Voilà le genre d'annonces que l'on peut souvent retrouver dans les groupes d'animatrices et sur certains sites spécialisés. L'animation socio-culturelle on le sait, est mise à rude épreuve. Ce dont il est question ici, c'est de poursuivre un dispositif visant à financer une partie du BAFA de jeunes montreuillois. Et je profite de cette occasion pour rappeler quelques éléments de contexte qui nous tiennent à cœur sur la crise de l'animation. À l'échelle nationale, 76 % des centres de loisirs interrogés déclarent éprouver des difficultés de recrutement. Parfois, des jeunes animatrices et animateurs parlent de paies à « moins de 4 € de l'heure » due à une amplitude horaire hors normes. « La passion et l'engagement pour l'animation, l'éduc' pop, ne remplit pas le frigo... » peut-on lire sur une affiche dessinée par une animatrice en colère sur les réseaux sociaux. Des gens dévoués arrêtent, faute de sécurité économique, parfois après dix ans d'exercice dans les centres. On parle alors de « pénurie d'anims ». Sauf que ce ne sont pas des marchandises ! L'accès au BAFA, et toute la filière de l'animation socioculturelle avec elle, sont souvent des choix militants. L'animation, de fait, est engagée et citoyenne. Puisque ce travail est admirable, nous refusons le misérabilisme qui ne verrait que son aspect difficile et épuisant. Cette formation est riche et structurante : à l'aide d'outils pédagogiques, on y apprend les valeurs de l'éducation populaire, on valorise la curiosité et l'entraide, toujours à l'écoute et au service des besoins fondamentaux de l'enfant. Encourager l'accès à la formation, c'est aussi permettre l'accès aux loisirs pour tous\*tes. Dans une société de plus en plus individualiste et numérisée, les enfants s'évadent de moins en moins, font de moins en moins de colos, et c'est aussi la question fondamentale de l'accès aux vacances pour tous-tes — conquise de haute lutte — qui est ainsi posée. Pour les anim' en devenir, la première galère, c'est le prix de la formation. Le BAFA est coûteux : jusqu'à 1 000 € pour pouvoir le passer. La mesure de cette délibération permettra donc à 50 jeunes d'accéder à la formation en s'engageant à travailler pour la ville. Ce coup de pouce est très bienvenu. L'objectif, pour le redire, est de permettre aux jeunes de préparer un diplôme reconnu par l'État à un prix plus accessible, tout en s'impliquant dans la vie locale et sociale de leur quartier et/ ou dans un service de la ville qui intervient dans le champ de l'animation socio-culturelle. Nous voterons la reconduction du dispositif : toutes les initiatives qui, dans nos quartiers, iront dans le sens de l'émancipation des jeunes, par les jeunes, pour les jeunes seront portées avec force par le groupe Montreuil Insoumise. Je vous remercie. »

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup Madame Peyramaure. Alors je crois avant de vous passer la parole Madame Hedhuin que s'agissant du scrutin en cours sur la désignation au CCAS tout le monde a voté ? Est-ce que c'est bien le cas ? Très bien, donc je ferme le scrutin relatif au CCAS et je demande à Monsieur Molossi et Madame Guerin de bien vouloir s'approcher de la table pour procéder avec l'administration au dépouillement. Naturellement toutes celles et ceux qui souhaitent observer peuvent le faire. Alors je vous passe la parole Madame Hedhuin. »

### Intervention de Madame HEDHUIN – conseillère municipale

« Merci Monsieur le Maire, chers collègues, Montreuilloises et Montreuillois, Depuis 2022 la ville de Montreuil aide des jeunes motivés de 16 à 25 ans à financer leurs formations BAFA à hauteur de 200 euros. Le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateurs est un prérequis pour pouvoir exercer les fonctions d'animation au sein d'associations ou de collectivités avec des jeunes publics. Pour beaucoup de jeunes cela signifie une possibilité de travailler durant les vacances scolaires ou bien un job d'été et pour de nombreux adultes c'est une vocation qui peut s'exprimer. Rien que sur l'année 2022 plus de 70 personnes se sont inscrites pour le passé, mais on observe une forte baisse du nombre de BAFA délivrés ce qui fait redouter, avant chaque été, que la pénurie d'animateurs impacte les vacances de beaucoup d'enfants. Le milieu de l'animation est donc un secteur en tension qui nécessite un personnel formé à l'encadrement mais aussi à ses risques pour assurer aux plus petits des moments ludiques en sécurité. A Montreuil le prix de la formation peut se révéler un véritable frein pour beaucoup de jeunes issus des milieux les plus précaires. Selon les organismes, la formation coûte entre 500 et 1200 euros. C'est autant d'argent que certains ménages préfèrent utiliser notamment dans cette période d'inflation pour des postes de dépenses prioritaires. C'est pourquoi la ville consciente de son pouvoir de collectivité solidaire se propose d'offrir la possibilité à 50 de ces jeunes habitants la possibilité de profiter de ce dispositif de BAFA citoyen. Cette aide substantielle de la commune pourrait, en plus d'aider les plus modestes à financer leur formation à hauteur de 200 euros, susciter des vocations dans le secteur associatif ou déceler des pépites avec un esprit dédié au service de l'intérêt général. Le groupe Socialiste et je pense pouvoir dire notre Majorité croit en ce type de mesure qui agit concrètement pour donner à tous les mêmes chances et cela dans ces 2 aspects. Donner la possibilité à ceux qui ne peuvent pas passer le BAFA de pouvoir le faire et résorber indirectement la pénurie d'animateurs pour permettre aux jeunes qui n'ont que le service public ou les associations pour leur permettre de partir en vacances. Montreuil fait encore preuve ici de solidarité et c'est pourquoi le groupe Socialiste votera pour cette délibération. Je vous remercie. »

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Madame Ternisien sera notre dernière oratrice. »

### Intervention de Madame Anne TERNISIEN – conseillère municipale

« Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs les élus Mesdames et Messieurs,

Merci pour cette présentation du dispositif d'accompagnement au BAFA déployé et développé par la ville pour accompagner les jeunes. Passer le BAFA peut permettre à ces jeunes d'acquérir un diplôme et de premières opportunités professionnelles mais comme cela a été rappelé c'est également l'occasion de se familiariser avec l'éducation populaire et l'engagement citoyen. Il s'agit d'apprendre à concevoir et organiser des activités et des projets d'animations de qualité qui répondent aux besoins et aux possibilités des enfants et des adolescents ainsi qu'à leurs aspirations, de veiller au bien-être, à l'épanouissement et à la sécurité des enfants et des adolescents accueillis, d'élaborer et de mener un projet au sein d'une équipe et s'engager dans une aventure collective enrichissante socialement utile. Le BAFA c'est à la fois une préparation à des fonctions qui contribuent à l'épanouissement des enfants avec l'obtention d'un brevet reconnu et un apprentissage social et citoyen pour soi-même. C'est pour certains l'occasion de découvrir un métier qui est aujourd'hui en tension, la pénurie d'animateurs frappe toutes les structures d'accueil sur le territoire et les associations et mouvements d'éducation populaire tirent la sonnette d'alarme sur cette question depuis plusieurs années. Le métier d'animateur manque cruellement de revalorisation, et les centres de vacances et de loisirs manquent de financements de la part du gouvernement. La pandémie et la perte de pouvoir d'achat ont porté un gros coup au diplôme du BAFA. Entre 2020 et 2022, 17 000 jeunes n'ont pas pu suivre la formation. Pour cause : le coût du BAFA, compris entre 800 et 1000 euros. Montreuil rassemblée se bat aux côtés de ces futurs diplômés. Pour toutes ces raisons, le groupe Montreuil Rassemblée votera pour cette délibération. »

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Monsieur Serne vous avez la parole. »

### Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Oui merci, chers collègues évidemment que je vais voter cette délibération puisque permettre une aide à des jeunes pour passer le BAFA on ne peut que être pour. J'invite tout de même à faire attention même si ça se fait dans beaucoup de villes et que c'est devenue une pratique assez courante que de conditionner l'aide au fait de faire 35 ou 50 heures en association ou dans un organisme pour les jeunes c'est quand même mettre le doigt dans la conditionnalité des aides et que ça ressemble quand même a si méprendre à l'obligation de travailler pour toucher le RSA. Donc évidemment on est pas sur le même nombre d'heures. Bah oui réfléchissez deux secondes je sais qu'il y a de bonnes DSP, de mauvaises DSP, les bonnes conditions et les mauvaises conditions mais enfin ça ressemble beaucoup et je dis ça c'est fait dans pleins de villes de gauche, dans pleins de villes de droite voilà, mais on peut quand même se poser la question de la non conditionnalité de ce type d'aide quitte à fournir aux jeunes des possibilités de stages ou autres puisqu'il nous a été indiqué une douzaine, de mémoire, d'associations partenaires de ce dispositif qui manifestement ont vocation à accueillir pour ces 50 heures les jeunes en question. Ce qui n'est pas clair c'est que c'est aux jeunes de faire la démarche ou si on leur proposera d'emblée en fait. De choisir les 50 heures dans telles ou telles associations ou si c'est une démarche volontaire du jeune qui doit quand même se débrouiller pour trouver les 50 heures et s'il les trouve pas du coup il doit renoncer aux 200 euros. Est-ce qu'on pourrait avoir au moins des précisions là-dessus et je le répète je voterai cette délibération ne vous énervez pas. »

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Madame Le Gourrierrec pour les réponses de l'exécutif. »

### Réponse de Madame Méline LE GOURRIEREC –

« Oui il y a bien une liste d'associations qui est mise à disposition des jeunes et on les aide à entrer en contact et à pouvoir faciliter la réalisation de leurs heures. Voilà ce que je peux vous dire. Ils ne sont pas laissés à l'abandon. »

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup et j'en profite pour saluer le travail de l'enfance et de la jeunesse nous avons eu autour de 450 jeunes qui sont partis en colos juillet août et nous avons toute l'année durant les vacances scolaires notamment un effort particulier qui est fait : Alleverd, Saint Bris, Sampzon en Ardèche et c'est une belle et grande chose. Je mets aux voix contre ? Abstention ? Unanimité je vous remercie. »

## LE CONSEIL MUNICIPAL

### A l'unanimité

### DÉCIDE

Article 1 : Approuve la reconduction du dispositif d'aide à la formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) pour les années 2023 et 2024.

Article 2 : Approuve le règlement du dispositif d'aide à la formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA), annexé à la présente délibération.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à intervenir et à prendre tout acte nécessaire à la mise en œuvre du dispositif .

Article 4 : Dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

## **DEL20230927\_15 : Protocole de coopération entre la ville de Cottbus/Chosebuz (Allemagne) et la ville de Montreuil (France), 2023-2026**

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Madame Menhoudj je vous passe la parole pour le Protocole Cottbus. »

### Présentation par Madame Halima MENHOUDJ – Adjointe déléguée à la coopération décentralisée, aux populations migrantes et à la solidarité internationale

« Merci Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Pour rappel la coopération entre Montreuil et Cottbus initié sous la forme d'un jumelage remonte à 1959. Elle est porteuse d'une symbolique historique forte, car elle a été engagée quelques années avant la signature du traité de l'Élysée en 63 qui a marqué la réconciliation franco-allemande. C'est par ailleurs un des tous premiers jumelages entre la France et l'Allemagne depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Ce soir au travers de cette délibération il vous est proposé de voter en faveur d'un nouveau protocole de coopération entre la ville allemande Cottbus et la ville de Montreuil dont les axes retenus ont été discutés entre jeunes Cottbusiens et Montreuillois et élus des deux villes lors de notre déplacement en janvier 2023. Lors de ce déplacement les jeunes et les élus ont réaffirmé la volonté de poursuivre leur coopération et de renouveler les liens d'amitié entre les deux villes et d'initier un échange entre jeunes sur le thème de la culture de la paix. Cette mission a donc permis aux jeunes Montreuillois de bénéficier d'une expérience de mobilité en Europe qui plus est sur un territoire de coopération de la ville et également de faire partie d'une rencontre interculturelle avec d'autres jeunes souhaitant également s'engager au niveau européen autour des sujets de la démocratie afin de promouvoir les libertés fondamentales, les valeurs de l'Europe et la solidarité entre les peuples. Par ailleurs dans le cadre de notre partenariat nous allons recevoir très prochainement le nouveau maire de Cottbus accompagné d'un groupe d'adultes allemand pour la commémoration du 11 novembre prochain. Il sera aussi question de signer ensemble ce nouveau protocole de coopération. De nombreux échanges et rencontres ont été organisés ces dernières années dans les secteurs de la jeunesse et la culture entre les deux villes guidées par l'objectif de favoriser la réussite éducative des jeunes à Montreuil mais aussi leur engagement citoyen en les accompagnant dans un parcours d'ouverture et de compréhension du monde par l'apprentissage de la citoyenneté à une échelle locale européenne et internationale. Pour toutes ces raisons évoquées je vous propose donc de voter en faveur du nouveau protocole de coopération entre la ville de Cottbus et la ville de Montreuil. Je vous remercie. »

Reprise de la séance par Monsieur Gaylord LE CHEQUER, 1<sup>er</sup> Adjoint

### Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER

« Merci beaucoup. La parole est à Madame Le Gourrierc. »

### Intervention de Madame Méline LE GOURRIEREC

« Rappeler l'histoire de la coopération entre Cottbus et Montreuil n'est pas sans importance.

Elle rappelle le sens politique et le rôle crucial de la coopération internationale : le lien entre les peuples, le vivre-ensemble et la culture de paix. Le protocole d'échange adopté par le conseil municipal de Montreuil le 23 novembre 1959 fut un des premiers entre la France et l'Allemagne. Il a été signé 4 ans avant la signature du Traité de l'Élysée qui marque la réconciliation franco-allemande. André Grégoire, maire de Montreuil, exposait lors de ce conseil municipal : « Les représentants des deux villes ont convenu d'élargir continuellement leurs relations amicales et d'agir ensemble pour la paix et pour l'accord des peuples. » Rappelons que le choix de la ville de Cottbus n'est pas anodin. André Grégoire fut emprisonné en Allemagne pendant la Seconde guerre mondiale. En choisissant Cottbus, il voulait ainsi créer une relation d'amitié avec les habitants de la région qui l'avaient aidé durant sa captivité. L'origine de cette coopération est nécessaire à rappeler. Elle montre la volonté de deux peuples de maintenir la paix et l'amitié entre eux malgré les années d'horreur qu'ils venaient de vivre. Dès les premières années de la coopération, la municipalité de Montreuil a choisi de permettre chaque année à des jeunes Montreuillois de se rendre à Cottbus. Cette année dans le même esprit, avec ma collègue Halima Menhoudj, nous avons décidé de prolonger cette tradition et d'envoyer une dizaine de jeunes de Montreuil – collectif des Maux aux Mots de la République – de se rendre à Cottbus où ils ont partagé des temps de cohésion et de discussions avec un groupe de jeunes Cottbusiens. Ensemble ils ont travaillé à des propositions d'actions communes aux deux villes pouvant intégrer le protocole de coopération que ce soit autour du vivre-ensemble, de l'Europe, de la paix, ou encore de l'environnement...les jeunes sont une richesse et apportent à la réflexion commune. Le groupe Montreuil rassemblée approuve et votera cette délibération pour le renouvellement du protocole de coopération avec Cottbus. Se connaître, découvrir les cultures, les modes de vie, les histoires...permet de lutter contre les préjugés, les discriminations, les divisions et in fine contre l'extrême droite. »

### Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER

« Merci beaucoup. La parole est à Pierre Serne. »

### Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Oui merci évidemment vote favorable à cette délibération c'est un jumelage qui garde, enfin qui a été très symbolique et qui garde finalement une symbolique évidente. J'avais juste, je saisisais juste l'occasion pour éventuellement pour demander s'il était éventuellement envisagé d'élargir à termes les collectivités enfin le nombre de jumelages et de peut-être créer de nouveaux jumelages qui auraient un sens symbolique d'aujourd'hui par exemple, pourquoi ne pas, au risque de, sans choquer l'adjoint aux finances, mais peut-être par exemple une ville ukrainienne ça aurait du sens aujourd'hui pourquoi ne pas aussi envisager ou réfléchir à un jumelage avec une ville d'Europe ou d'ailleurs hors Europe qui aujourd'hui est dans une démarche d'un combat environnemental par exemple parce qu'elle se bat contre la hausse du niveau de la mer et le retrait du trait de côte ou qu'elle se bat pour sauver par exemple des espaces naturels de forêt. Voilà c'était l'idée que peut-être d'ailleurs une réflexion est en cours je ne sais pas donc c'est une question vraiment sans a priori. Est-ce qu'il est envisagé ou est-ce qu'il est réfléchi à ce type de nouveau jumelage quand on sait que finalement la diplomatie enfin la diplomatie entre états elle est quand même particulièrement peu brillante ces derniers temps en tout cas là pour la France on a quand même perdu des capacités de diplomatie étatique importante du coup ça repose encore plus et le rôle des collectivités est encore plus important et, donc on pourrait du coup à Montreuil jouer un rôle dans cela. »



### Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER

« Merci beaucoup. Karine Poulard vous avez la parole. »

### Intervention de Madame Karine POULARD, conseillère municipale

« Chers collègues, en homme et femme de gauche c'est avec une attention particulière que nous évoquons ce partenariat historique avec la ville allemande de Cottbus. En effet les membres de notre majorité sont j'en suis sûr extrêmement attachés à l'internationalisme à mille lieux des appels au repli national qui ont tant marqué le 20e siècle et qui menace aujourd'hui à nouveau dans une Europe encore unie. La ville de Montreuil s'est d'ailleurs toujours illustrée dans son ouverture sur le monde par ses combats menés en faveur des travailleurs migrants pour des conditions de vie digne mais aussi dans le soutien d'associations qui promeuvent les liens avec d'autres pays, d'autres cultures, d'autres histoires et c'est bien grâce à cette volonté d'ouverture qu'a été conclue le jumelage avec cette ville du Brandebourg avant que le traité de l'Élysée qui initiait la réconciliation entre les peuples français et allemands ne soient signés. Ce jumelage est d'ailleurs l'un de ceux qui a été renforcé à mesure que le temps passait tandis que de nombreux autres s'essouffaient partout en France. Centrés autour de thématiques particulières comme la transition énergétique, la jeunesse ou encore le développement urbain. Ce nouveau protocole réitère notre volonté indéfectible de nourrir de telles partenariats. Les habitants de Cottbus seront toujours dans une ville soeur à Montreuil et c'est pourquoi nous nous réjouissons de la venue du maire de Cottbus à l'occasion de la Journée internationale de la paix le 11 novembre prochain. Montreuil sera toujours au rendez-vous quand il s'agira de continuer la belle entente qui s'est nouée entre la France et l'Allemagne. Le groupe Socialiste votera bien évidemment pour le renouvellement de ce partenariat. Vive l'amitié franco-allemande et vive le partenariat entre Montreuil et Cottbus. »

### Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER

« Merci beaucoup. Avant de procéder au vote la réponse de l'exécutif avec Halima Menhoudj. »

### Présentation par Madame Halima MENHOUDJ

« Rapidement pour Pierre Serne en effet on y réfléchit, on y a plutôt réfléchi avec notre partenaire allemand, le maire socialiste actuel, d'un jumelage ou en tout cas d'échange avec une troisième ville européenne mais plutôt sur des enjeux de montée d'extrême droite notamment en Pologne puisque Cottbus est à la frontière c'est en Allemagne de l'Est et c'est à la frontière polonaise et que les jeunes ont posé des craintes sur cette montée d'extrême droite. »

### Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER

« Merci beaucoup. Je mets aux voix le protocole de coopération entre la ville de Cottbus et la ville de Montreuil qui est contre ? qui s'abstient ? Elle est adoptée à l'unanimité je vous remercie. »

## LE CONSEIL MUNICIPAL

### A l'unanimité

### DÉCIDE

Article 1 : Approuve le Protocole de coopération entre la Ville de Montreuil et la Ville de Cottbus pour la période 2023-2026, annexé à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ledit protocole ainsi que tout acte et pièce nécessaire à sa mise en œuvre.

## **DEL20230927\_17 : Attribution de subventions aux associations lauréates de l'appel à initiatives pour une ville durable (AIVD) – 2023**

### Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER

« On passe à la délibération numéro 17, c'est l'attribution de subventions aux associations lauréates de l'appel à initiative pour une ville durable et la parole est à Mireille Alphonse. »

### Présentation par Madame Mireille ALPHONSE – Adjointe déléguée à la transition et à la démocratie alimentaire, en charge du projet de cantine publique.

« Merci Monsieur le Premier Adjoint, Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, Chères Montreuilloises, Chers Montreuillois, Le 3 septembre dernier les Restos du Cœur lançaient un appel à l'aide face à l'augmentation de la demande des personnes sollicitant des aides alimentaires et confrontés eux-mêmes à l'inflation ils redoutaient ne pas pouvoir faire face aux demandes de produits alimentaires durant le prochain hiver. Dans les jours qui ont suivi les banques alimentaires qui fournissent notamment nos épiceries solidaires, le Secours Populaire, la Croix-Rouge française et toutes les grandes associations de solidarité nationale se sont joints à leur cri d'alarme : Nous n'avions jamais par le passé fait face à une telle demande reconnaissent-elles dans le journal Le Monde. Les Restos par exemple indiquent avoir enregistré 1,3 millions d'inscrits pour la saison 2023 soit une hausse de plus de 20 % par rapport à 2022 et parmi ces personnes en demande, des étudiants, des travailleurs, des retraités qui ne parviennent plus à manger à leur faim en France, en 2023. Face à cette situation notre municipalité engagée depuis 2020 dans tout ce qui concerne l'accès à une alimentation saine et de qualité travaille avec toutes les actrices et tous les acteurs de son territoire pour compléter l'offre des grandes associations d'envergure nationale par de nombreuses actions locales. Nettement plus petites en volume mais pas en ambition construite avec des collectifs d'habitants ces solutions presque du coin de la rue jouent néanmoins un rôle extrêmement important. Elles contribuent en effet à renforcer les liens sociaux à l'intérieur des quartiers, elles bénéficient de l'ingéniosité et de la



solidarité propres aux habitants de notre ville, elles innovent, elles permettent de développer les accès à une alimentation saine et goûteuse pour toutes et tous. C'est avec cette ambition que nous aidons chaque année des initiatives locales grâce à l'appel à projet qui s'intitule « Appel à initiative pour une ville durable. » La 13ème édition de cet appel consacrée depuis 2020 aux questions alimentaires a répondu cette année aux demandes d'aide de sept associations, parmi elles des partenaires de longue date qui font un travail remarquable notamment avec les élèves des écoles je pense au SRHM, au Ruchers de Montreuil, au Sens de l'Humus ou à Root Cause. Il y a aussi une structure très engagée dans son quartier pour offrir des repas à très bas prix voir coût zéro à celles et ceux qui se présentent, il s'agit de Récolte Urbaine que je salue pour son travail extraordinaire dans le quartier et puis nous avons choisi de prolonger des partenariats plus récents avec Culture en Herbe ou On s'Aime Tous. Je tiens à souligner que la force de l'intervention de ces associations réside dans leur capacité des envies des habitants, dans leur compréhension des besoins locaux et dans leur capacité à co-construire avec les volontaires locaux des actions pertinentes au regard des attentes exprimées. Culture en Herbe développe par exemple des actions avec l'association des Mamies du Bel-Air quant à On s'Aime Tous elle se propose de développer des potagers verticaux à placer à la Noue en pied d'immeubles ou sur les terrasses des habitants avec la structure Powers et des habitants volontaires. Nous avons étudié les demandes de ces associations avec les services de la ville et lors d'un jury où siégeaient plusieurs de mes collègues que je tiens ici à remercier. En tous les différentes subventions accordées par cette session de l'AIVD se montent à 16 200 euros et je vous demande chers collègues de bien vouloir les voter. Je vous remercie. »

#### Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER

« Merci beaucoup la parole est à Bélaïde Bedreddine. »

#### Intervention de Monsieur Bélaïde BEDREDDINE

« Les 2 délibérations même les 3 je dirai sont sur le même sens. Donc les villes, les agglomérations détiennent un rôle très important dans la lutte contre la pauvreté et la construction d'une société inclusive. En 2023 la moitié de l'humanité vivait dans des villes, soit 3,5 milliards de personnes et ceci continuera à monter étant donné que l'avenir d'une grande partie de la population mondiale vivra en zone urbaine. Les solutions à certains des principaux défis pour l'être humain, la pauvreté, les changements climatiques, les soins, de santé, l'éducation doivent être trouvées dans la vie urbaine. Le changement climatique rendra certaines zones actuelles de production alimentaire inadaptée jusqu'à un tiers des zones inexploitées aujourd'hui à l'horizon 2100. Les impacts sur la disponibilité des aliments et la qualité nutritionnelle augmenteront le nombre de personnes exposées à la faim et à la malnutrition, à la mortalité liée à l'alimentation les premières et premiers concernés par l'indisponibilité alimentaire seront celles et ceux qui ne pourront pas payer leur alimentation devenue plus chère et inaccessible. L'action menée par les collectivités et les villes est indispensable pour sécuriser une bonne alimentation pour tous et toutes. La ville de Montreuil s'emploie à ce modèle de ville durable pour tous les Montreuilloises et Montreuillois. La politique menée recherche la résilience de la ville, la qualité de la vie et la réduction de la mortalité du au changement de température d'une mauvaise alimentation. Nos engagements de programmes et de majorité sont de créer des liens avec la nature et du vivant permettant à toutes et à tous l'accès à une alimentation de qualité saine et variée. Dans ce cas les projets associatifs qui favorisent la sensibilisation de l'accès à l'alimentation de qualité notamment pour les Montreuilloises et les Montreuillois à faibles revenus sont accueillis à bras ouverts par la municipalité. Que ces projets autour de l'alimentation soient d'expérimentation ou déjà expérimentés ils proposent des dispositifs intéressants incontournables et d'un point de vue international. On peut s'inspirer de Détroit sur l'agriculture urbaine, de la Havanne ou de Elgin en Écosse. Je crois que là aussi on pourrait chercher des liens de coopération internationale pour échanger sur les bonnes pratiques et les solutions que les uns et les autres ont pu trouver. Donc ça c'est à mon avis, c'est un axe de travail important. Autre chose on a expérimenté le chèque alimentaire à Montreuil pour tout l'ensemble de la Seine-Saint-Denis. Aujourd'hui Action Contre la Faim utilise les mêmes outils utilisés dans les pays en voie de développement pour lutter contre la malnutrition parce que c'est en apprenant à l'international qu'ils ramènent des outils qu'ils ont expérimentés dans des pays très pauvres et qui ont eu des résultats importants donc et aujourd'hui on est dans une situation où une partie de notre population vit dans les conditions d'un pays du Tiers-Monde. Donc moi je trouve que c'est bien qu'ils interviennent mais c'est aussi un aveu d'échec qu'ils soient obligés d'intervenir sur notre territoire. »

#### Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER

« Merci beaucoup. La parole est à Olivier Stern. »

#### Intervention de Monsieur Olivier STERN

« Nous c'est très très brièvement les socialistes pour dire qu'on approuve, on applaudit, on encourage vraiment les Montreuilloises et les Montreuillois à prendre connaissance des associations qui sont lauréates. Je dois dire qu'on est assez fier parce que ça témoigne au-delà des associations voilà qui vont recevoir ces subventions Sème Tous, Culture en Herbe, le Sens de l'Humus pour les plus anciennes aussi de l'importance du concours de ces associations à une mobilisation de toute la société pas seulement des pouvoirs publics, pas seulement des collectivités ou de l'État mais aussi au plus profond du tissu associatif des citoyens, des citoyennes y compris dans les écoles aux enjeux essentiels de transition écologique alimentaire et, donc je dois dire que c'est aussi voilà à travers ce type de délibération que l'on peut dire que ce travail efficace est mené. Je remercie ma collègue Mireille Alphonse pour son travail sur ces questions-là. »

#### Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER

« Merci beaucoup. Pierre Serne. »

#### Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Oui merci. Assez rapidement pour me féliciter à la fois d'une petite montée en puissance financière de l'ensemble du total des subventions distribuées. Il y a 7 subventions pour 16 200 euros je me souviens plus quel était le montant exact du précédent appel, mais il me semble qu'il était un petit peu moins doté ou alors je me trompe en tout cas c'est des beaux projets et la question était de savoir j'imagine que ça va continuer qu'il y aura un nouvel appel et est-ce qu'il est prévu d'augmenter le nombre d'associations, d'augmenter le budget où est-ce que c'est en fait en fonction des projets présentés que s'ajuste en réalité chaque année le budget voilà et puis juste une question je mets peut-être je me souviens plus on l'avait désigné le jury qui décide ou c'est juste les élus en fait qui sont concernés dans leur délégation par ces sujets là et puis si je comprends bien les services aussi enfin les responsables des services qui sont sur ce thème-là. »

#### Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER

« Merci beaucoup. Madame Alphonse pour les réponses de l'exécutif. »

#### Réponse de Madame Mireille ALPHONSE :

« Écoutez d'abord moi je remercie tous mes collègues pour leurs encouragements ils sont extrêmement importants mais ils montrent bien le fait

que en fait sur le fond des sujets politiques importants on se rejoint, on est d'accord. Alors moi je reprends la proposition de Belaïde Bedreddine sur le fait d'imaginer une coopération internationale pourquoi pas et pourquoi ne pas travailler avec Halima Menhoudj pour effectivement faire converger des futurs projets de coopération avec plusieurs thématiques différentes en tout cas moi je suis prête à travailler là-dessus sur alors je rejoins aussi Belaïde sur l'aveu d'échec pour notre pays concernant Action Contre la Faim, c'est une réalité. C'est assez honteux de se rendre compte qu'aujourd'hui dans notre pays on met en œuvre des politiques publiques qui étaient jadis des politiques d'aide suite à des catastrophes dans les pays du Tiers-Monde. Juste j'en profite pour vous annoncer mais j'aurais l'occasion de revenir vers vous sur le fait qu'on continue à travailler avec Action Contre la Faim au niveau Montreuillois pour imaginer des dispositifs d'aides qui progressivement vont de plus en plus se rapprocher pas tout à fait d'une sécurité sociale alimentaire mais en tous les cas de dispositif d'aides systématiques pour les familles en difficulté financière concernant l'alimentation donc on est en plein en train de travailler là-dessus et on travaille aussi d'ailleurs sur ces questions là main dans la main avec le département. Sur la montée en puissance de l'appel à projet. Pierre je suis désolé de te décevoir mais en fait cette année on donne plutôt moins que les années précédentes on a une enveloppe de 20 000 euros qui ne bouge pas et on fera enfin on souhaite faire en sorte aussi en travaillant avec ma collègue Nathalie Lana de mettre dans un même pot commun le plus grand nombre d'aides aux associations pour que d'autres associations qui travaillent dans le même domaine puissent être aidées elles aussi quant aux voilà et puis on est dans, on aura nos discussions budgétaires mais on est toujours dans des épures un peu compliquées et puis enfin sur les questions du jury alors pour vous dire du coup je réponds de mémoire j'espère ne pas me tromper sont convoqués sont proposés dans le jury et étaient présentes Madame Muriel Bensaid, Madame Nathalie Lana, Madame Nassera Definel et les services qui vont avec voilà je crois Tobias Molossi aussi et Paule Guerin. Voilà merci beaucoup. »

## Reprise de la séance par Monsieur Patrice Bessac

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci je met aux voix la délibération numéro 17 contre ? Abstention ? proposition adoptée je vous remercie. »

## LE CONSEIL MUNICIPAL

### A l'unanimité

### DÉCIDE

Article 1 : Attribue une subvention à l'association *Récolte Urbaine*, d'un montant de 2 000 €, dans le cadre de la 13<sup>e</sup> édition de l'Appel à Initiatives pour une Ville Durable au titre du projet intitulé « Ateliers de cuisine de transformation pour enfants et jeunes » relatif à l'organisation d'ateliers culinaires de transformation à partir de fruits et légumes invendus, visant à sensibiliser les jeunes du quartier prioritaire de La Boissière au gaspillage alimentaire et à l'alimentation saine et durable, dans une logique de partage intergénérationnel.

Article 2 : Attribue une subvention à l'association *Culture(s) en Herbe(s)*, d'un montant de 2 500 €, dans le cadre de la 13<sup>e</sup> édition de l'Appel à Initiatives pour une Ville Durable au titre du projet intitulé « Jardin et alimentation » destiné aux habitants des quartiers prioritaires et relatif à l'organisation d'ateliers culinaires de transformation des récoltes issues des ateliers d'installation de cultures potagères, fruitières et aromatiques dans la parcelle des Murs à Pêches de l'association.

Article 3 : Attribue une subvention à l'association *Le Sens de l'Humus*, d'un montant de 2 500 €, dans le cadre de la 13<sup>e</sup> édition de l'Appel à Initiatives pour une Ville Durable au titre du projet intitulé « Découvrons ensemble le plaisir d'une alimentation saine et sans gâchis » relatif à la tenue de 12 ateliers thématiques de cuisine suivis d'un repas partagé, dans une logique zéro-déchets, tels que : la cuisine avec des fanes et épluchures, la lacto-fermentation, les plantes sauvages comestibles, etc. Ces ateliers sont ouverts à tous et particulièrement destinés aux personnes accueillies dans le cadre du Jardin solidaire de l'association.

Article 4 : Attribue une subvention à l'association *Les Ruchers de Montreuil*, d'un montant de 1 500 €, dans le cadre de la 13<sup>e</sup> édition de l'Appel à Initiatives pour une Ville Durable au titre du projet intitulé « Du miel de qualité pour tous les Montreuillois » relatif à l'organisation de visites guidées des ruches du toit de l'Hôtel de Ville et d'ateliers pour jeunes et familles visant à leur faire découvrir la fabrication du miel, ses différents types, ses différents goûts et ses bienfaits thérapeutiques, dans une sensibilisation au règne animal des abeilles et au rôle de la pollinisation.

Article 5 : Attribue une subvention à l'association *Root Cause*, d'un montant de 2 000 €, dans le cadre de la 13<sup>e</sup> édition de l'Appel à Initiatives pour une Ville Durable au titre du projet intitulé « Balades délicieuses au "Rooftop Crate Garden" du Centre de Quartier Jean-Lurçat » relatif à l'organisation de visites guidées, commentées et participatives, visant à donner la possibilité à chaque visiteur de goûter les plantes cultivées, de mesurer que la culture des comestibles est à la portée de tous, et d'observer l'évolution des plantations au gré des saisons, en milieu urbain.

Article 6 : Attribue une subvention à l'association *On Sème Tous*, d'un montant de 4 500 €, dans le cadre de la 13<sup>e</sup> édition de l'Appel à Initiatives pour une Ville Durable au titre de deux projets :

– « Action en faveur d'une alimentation vertueuse, riche en végétal et en produits bruts de saison » : 14 ateliers et animations pour enfants et adolescents du quartier de La Noue en juillet et août 2023 autour de la cuisine, l'alimentation saine, l'anti-gaspi, le végétal, etc.

– « Des potagers verticaux pour promouvoir une production potagère accessible à une grande diversité de publics » : fabrication en ateliers et suivi de deux potagers verticaux dans le square Libération et au 100 rue Hoche, en partenariat avec l'étude-action Povers (potagers verticaux urbains et lowtech).

Article 7 : Attribue une subvention à l'association *SRHM*, d'un montant de 1 200 €, dans le cadre de la 13<sup>e</sup> édition de l'Appel à Initiatives pour une Ville Durable au titre du projet intitulé « Dégustation des produits frais du petit marché du Jardin École » relatif à l'organisation d'un atelier mensuel ouvert à tous, en particulier enfants et jeunes, de dégustation de fruits et légumes en lien avec le petit-marché alimentaire du Jardin École le vendredi après-midi : protocole de dégustation fine amenant à comparer les textures, les quantités de jus, les saveurs et arômes.

Article 8 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer les actes permettant d'exécuter la délibération et le versement des subventions susvisées dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

Article 9 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

### **DEL20230927\_38 : Renouvellement des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (CCAS)**

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

*« Nous passons aux vœux, pardon je vais d'abord proclamer le résultat s'agissant du conseil d'administration du CCAS. Donc blanc zéro, 2 nuls pardon zéro, suffrages exprimés 54, nombre de sièges à élire 8, quotient électoral en conséquence 6,75. Ont obtenu la liste conduite par Florian Vigneron 52 voix soit un quotient, un nombre de voix divisé par le quotient électoral de 7,70. 7 sièges en conséquence, un reste de 0,70 nombre de sièges au plus fort reste 1, total élu 8, liste de Pierre Serne a obtenu 2 voix pour un quotient électoral de 0,30, nombre de sièges à l'entier 0, reste 0,30, nombre de sièges au plus fort reste 0 total, d'élus 0 pour ce qui est donc des élus je les proclame Monsieur Florian Vigneron, Madame Michelle Bonneau, Monsieur Stéphane Beltran, Madame Dominique Glemas, Monsieur Mohamed Abdoulblaki, Monsieur Djamel Leghmizi, Madame Catherine Serres et Madame Muriel Maze. Félicitations. »*

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par  
49 voix pour

2 voix contre : Choukri YONIS, Pierre SERNE

#### DÉCIDE

Article 1 : Procède à la désignation de 8 représentants du conseil municipal au conseil d'administration du centre communal d'action sociale, au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste .

Article 2 : Prend acte des candidatures suivantes:

- Liste menée par Florian VIGNERON : Florian VIGNERON, Michelle BONNEAU, Stephan BELTRAN, Dominique GLEMAS, Mohamed ABDOULBAKI, Djamel LEGHMIZI, Catherine SERRES, Murielle MAZE.
- Liste menée par Pierre SERNE : Pierre SERNE, Choukri YONIS.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de vote : 54.

Bulletins blancs et nuls : 0

Suffrages exprimés : 54.

Majorité absolue requise : 26

La liste menée par M. Florian VIGNERON a obtenu : 52 voix.

La liste menée par M. Pierre SERNE a obtenu : 2 voix.

Article 3 : Désigne :

- M. Florian VIGNERON
- Mme Michelle BONNEAU
- M. Stephan BELTRAN
- Mme Dominique GLEMAS
- M. Mohamed ABDOULBAKI
- M. Djamel LEGHMIZI
- Mme Catherine SERRES
- Mme Murielle MAZE

représentants du Conseil municipal au Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale.

Article 4 : Les candidats inscrits sur les listes mais non élus par le Conseil municipal, dans la limite du nombre de représentants titulaires, sont remplaçants et seront appelés selon les règles fixées par l'article R123-9 du Code de l'action sociale et des familles.

## **VŒUX**

---

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

*« Je passe la parole maintenant pour la proposition de vœu déposée par la majorité. Monsieur Charles vous avez la parole. »*

### Vœu présenté par Monsieur Olivier CHARLES, conseiller municipal délégué aux sports :

#### **Vœu sur l'EPS et le sport associatif en Seine-Saint-Denis**

##### Présentation du vœu initial :

Plan d'investissement (6 milliards d'euros) pour la rénovation et la construction d'installations sportives en Seine-Saint-Denis.

Les chiffres sont sans appel !! Les habitants de la Seine-Saint-Denis sont victimes d'une inégalité flagrante en matière d'équipements sportifs et donc en matière d'accès aux activités physiques et sportives.

La Seine-Saint Denis, se trouve au dernier rang des départements en matière d'équipements et d'installations sportives. En effet, on y compte en moyenne 16 équipements pour 10 000 habitants contre près de 50 pour 10 000 habitants au niveau national.

En Seine-Saint-Denis 1 enfant sur 2 en moyenne ne sait pas nager en fin de 6ème. Dans certaines villes ce sont plus de 2 élèves sur 3 qui ne valident pas le savoir nager. Il y a urgence à permettre aux enfants, de notre département, d'accéder à l'apprentissage de la natation.

En Seine-Saint-Denis les équipements sportifs ont une moyenne d'âge de 40 ans.

En Seine-Saint-Denis, les élèves ont en moyenne un trajet de 20 minutes à pied pour accéder à une installation sportive, ce qui signifie 40 minutes de perte de pratique de cours d'EPS.

En Seine-Saint-Denis le caractère indispensable du droit à l'accès aux pratiques physiques et sportives doit être affirmé.

En Seine-Saint-Denis le développement des phénomènes de sédentarité et de surpoids qui touchent les publics les plus défavorisés sont plus marqués qu'ailleurs. L'étude Ebena de 2011-2012 sur l'alimentation et l'état nutritionnel des bénéficiaires de l'aide alimentaire montre qu'en Seine-Saint-Denis 78,2 % des bénéficiaires sont soit en surpoids soit en obésité, alors qu'à Paris et dans les Haut-de-Seine ce taux est de 55,6% et de 63% dans le Val-de-Marne.

Prenant en compte la situation actuelle de notre département et dans un contexte où ce dernier accueille la Coupe du Monde de Rugby et s'apprête à accueillir en 2024 les JOP, il est indispensable de saisir l'opportunité qui nous est donnée d'attirer l'attention de l'État sur la situation de la Seine-Saint-Denis quant au sous-équipement de ses villes en installations sportives d'une part, mais aussi quant à la vétusté des installations existantes et la nécessité de leur rénovation/reconstruction éco-durable. Il est en effet capital, qu'à l'image des équipements nautiques qui se créent sur le Département et qui poursuivent l'objectif de rattraper le déficit actuel, les actions et les moyens octroyés par l'État aux Collectivités permettent tous les types de pratiques sportives sur l'ensemble du Département.

Les premières réalisations via les JOP de 2024 constituent un élément de développement des équipements sportifs en Seine-Saint-Denis : centre aquatique olympique, piscine de Marville, piscine d'Aubervilliers, piscine d'Aulnay, relocalisation des bassins olympiques de Sevran, Pierrefitte et Bagnolet, rénovation de la piscine de Montreuil, construction ou rénovation de 6 gymnases, réaménagement de 4 parcs sportifs, construction de PRISME (futur équipement sportif de santé et de loisirs à l'accessibilité universelle). Par ailleurs, l'accord signé entre le Département et l'État pour la réalisation d'équipements sportifs de proximité permet d'avancer sur une dynamique d'aménagements qui ne répondent que partiellement aux besoins de la population mais repose beaucoup trop sur les collectivités locales.

En outre, nous rappelons que les inégalités flagrantes dans notre département renforcent les discriminations de sexe. À l'échelle de notre pays, on ne compte que 1% de pratiques féminines dans les infrastructures sportives collectives.

Les chances des femmes de réaliser leur plein potentiel sportif s'amenuisent statistiquement dans le 93. Ceci est une situation de discrimination de territoire : en Seine-Saint-Denis, nous disposons de 16 équipements pour 10 000 habitants contre 50 pour 10 000 habitants au niveau national. La densification et l'accessibilité des équipements sportifs serviront de facto la cause de l'émancipation des femmes.

Nous considérons donc que l'État devra, dans l'héritage des JOP, amplifier l'effort pour remédier aux inégalités territoriales du Département

notamment grâce à un réel plan d'investissement afin de garantir que le droit à l'épanouissement et au bien-être de toutes et tous soit respecté.

Nous le rappelons, l'accès au sport, enjeu majeur de santé publique est un droit, ce droit doit bénéficier à tous. Nous rappelons également que la pratique d'une activité sportive est reconnue comme vecteur de bien-être, d'une plus grande espérance de vie et d'une meilleure santé. Nous rappelons enfin qu'une baisse, même légère, de l'accès aux installations sportives a des conséquences déplorables sur une population déjà fragilisée de fait.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE MONTREUIL :

Demande à l'Etat un plan d'investissement complémentaire à la hauteur des enjeux de rénovations que nécessitent nos équipements sportifs et de constructions pour le Département de la Seine-Saint-Denis.

Exige la mise en place d'un bouclier tarifaire énergétique pour nos collectivités équipées d'infrastructures vieillissantes, énergivores et dont la fermeture pour causes de restrictions budgétaires aurait un effet dévastateur pour tous les publics.

S'engage dans le collectif permanent de défense et de promotion de l'EPS, du Sport Scolaire et du Sport Associatif en Seine-Saint-Denis (COPER 93) qui agit pour la défense et le développement des activités sportives et de l'EPS en Seine-Saint-Denis.

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Je n'ai pas de demande de prise de parole pardon Monsieur Rezig vous avez la parole. »

### Intervention de Monsieur Tarek REZIG

« Je souhaiterais au nom du groupe Socialiste à exprimer notre soutien au vœu qui nous est proposé qui est celui d'allouer un investissement significatif en faveur de la rénovation et de la construction d'installation sportive au sein de notre département la Seine-Saint-Denis. Les faits sont clairs et indéniable nous faisons face à une situation d'inégalité manifeste en matière d'équipements sportifs en comparaison avec la moyenne nationale. Notre département compte 3 fois moins d'installations sportive pour nos habitants et cette disparité ne peut perdurer. Notre responsabilité envers nos concitoyens est de leur garantir un accès équitable aux activités physiques et sportives peu importe où ils vivent dans notre département. L'apprentissage de la natation est essentiel pour la sécurité de nos enfants. L'accès à des infrastructures sportives modernes est un droit que nous devons protéger. Nous sommes également confrontés au vieillissement évident de nos installations sportives ce qui nécessite des investissements urgents en rénovation et en construction pour les rendre durables sur le plan environnemental et fonctionnel. Dans un contexte où la Seine-Saint-Denis accueille les événements sportifs majeurs tels que la Coupe du monde de rugby actuellement et très prochainement les Jeux olympiques de 2024. Nous avons une opportunité unique de mettre en lumière nos besoins de mobiliser les ressources nécessaires pour y répondre. En conclusion nous soutenons pleinement ce vœu qui va bien au-delà de la sainte répartition de fonds et de l'équité territoriale, c'est une affirmation de notre engagement en faveur du droit à l'épanouissement au bien-être de tous nos concitoyens ainsi qu'à la promotion l'égalité de la santé publique. Je vous remercie. »

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Je mets aux voix contre ? Abstention ? Unanimité je vous remercie. »

### Vœu présenté en séance par Monsieur Florent GUEGUEN, conseiller municipal :

#### **Vœu relatif au plan Péresse visant à interdire la construction de logements très sociaux**

Considérant la crise du logement qui s'amplifie en Ile de France avec 780 000 demandeurs d'un logement social, soit une augmentation de 100 000 demandeurs sur les 5 dernières années ;

Considérant l'effondrement de la production du logement public en Île-de-France (IDF) avec seulement 21 805 logements agréés (pour environ 30 000 chaque année entre 2013 et 2019) ;

Considérant la fermeture de 4000 places d'hébergement décidées par l'Etat, la baisse de 6 % des subventions d'Etat aux associations d'aide aux sans-abris et dans le même temps l'augmentation du nombre de personnes à la rue et la multiplication des campements en région parisienne ;

Considérant les 9000 demandeurs d'un logement social à Montreuil dont plus de 70 % sont éligibles au logement très social (PLAI) ;

Considérant l'adoption par le Conseil régional en juillet dernier de son schéma directeur prévoyant d'interdire la construction de logements très sociaux dans les communes qui comptent plus de 30 % de logements PLAI PLUS ;

Considérant que ce schéma ne contient aucune mesure d'obligation de construction sociale pour les communes franciliennes ne respectant pas la loi SRU (imposant 25 % de logements sociaux) ;

Considérant la décision de la région Ile-de-France dans ce SDRIF de ne plus subventionner la production de logements publics dans ces communes consacrant ainsi son désengagement financier continu depuis 2016, alors même que les dépenses de logement pèsent toujours plus lourdement sur le pouvoir d'achat des classes populaires et des personnes et familles précaires dans nos territoires ;

Considérant que la présentation par Valerie Péresse de ces mesures comme un « plan anti-ghetto » est particulièrement méprisante et stigmatisante pour les quartiers populaires et leurs habitant-e-s ;

Considérant que ce schéma, s'il était mis en œuvre, aurait pour conséquence -d'après les services de l'Etat- une nouvelle diminution de 21 % du nombre de logements abordables construits en Ile-de-France et participe de fait au démantèlement du service public du logement ;

Considérant que pour toutes ces raisons, ce SDRIF a fait l'objet d'une forte opposition des élu-es de gauche et écologistes au conseil régional, certain-es envisageant un recours contre ces dispositions ;

Considérant la volonté de la ville de Montreuil de maintenir un taux de 40 % de logements sociaux sur Montreuil et la volonté d'Est Ensemble

Habitat, nouvel office intercommunal né en janvier 2023 d'accroître la production de logements abordables et d'opération en accession sociale à la propriété sur le territoire d'Est Ensemble ;

Considérant que le logement public – patrimoine de celles et ceux qui n'en n'ont pas- est le principal outil de lutte contre la spéculation foncière et immobilière et le principal levier de mise en œuvre du droit au logement dans la métropole parisienne ;

Sur proposition des élu-es de la majorité municipale, le conseil municipal émet le vœu :

- Que la ville de Montreuil réaffirme sa priorité à la production et à la rénovation du logement public accessible aux classes populaires et moyennes ;
- Que tout dispositif visant à interdire ou à freiner la production du logement social soit supprimé du projet de SDRIF ;
- Que l'Etat et la Région IDF réinvestissent dans la production du logement social par le biais de subventions d'aides à la pierre et de la mise à disposition de terrains publics
- Que les sanctions financières à l'encontre des communes qui ne respectent pas les obligations de la loi SRU soient renforcées et que le préfet impose des programmes de logements sociaux aux communes carencées comme la loi le permet.

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Monsieur Serne. »

#### Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Évidemment favorable à ce vœu je pense qu'il est d'ailleurs peut-être pas exactement dans les mêmes termes mais probablement proposé dans un certain nombre de collectivités de gauche de la région. C'est un combat compliqué mais qui est mené par l'ensemble de la gauche et des écologistes au conseil régional. Il y a une certaine constance de la part de Valérie Pécresse sur ces sujets ça fait un moment qu'elle rogne progressivement tout ce qui peut être de l'ordre du soutien au logement social dans cette région depuis qu'elle en a pris la tête. Elle a commencé par enlever les conditionnalités faire un truc enfin délibération soi-disant anti ghetto qui en fait revenait à déjà commencer à attaquer les possibilités de faire du logement social dans un certain nombre de villes et elle met d'une certaine manière une sorte de point d'orgue à son projet qui est un projet éminemment politique et idéologique enfin je veux dire en gros elle avait expliqué qu'elle ferait pour la région ce qu'elle avait fait avec ses amis dans son laboratoire de Saint-Ouen. Espérons que ça finira de la même manière qu'à Saint-Ouen mais en attendant elle fait une attaque en règle contre le logement social et elle aide les collectivités qui s'opposent à l'application de la loi SRU qui est va sur ses 25 ans la loi SRU et qui a déjà du mal à s'appliquer sans aller même dans le 92 le 78 à deux pas d'ici Saint-Mandé ou un peu plus loin Saint-Maur sont des villes connues pour le refus d'appliquer la loi SRU préférant payer l'amende plutôt que d'appliquer les quotas de logements sociaux s'il y a plus d'amende on peut imaginer ils vont s'en donner encore plus à cœur joie. Donc évidemment favorable à ce vœu j'en profite pour redemander en fait si on peut avoir un suivi de l'envoi des vœux en fait parce qu'après une fois qu'on les vote on sait pas à qui ils ont été envoyés, s'il y a eu des réponses éventuellement de ceux à qui on les a envoyé et là en l'occurrence ce serait intéressant de voir si il y aura une réponse de la région. »

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Madame Bonneau vous avez la parole. »

#### Intervention de Madame Michelle BONNEAU

« Oui merci bien évidemment lorsqu'on est élu dans une ville de Seine-Saint-Denis comme Montreuil le sujet de logement est monté régulièrement dans les échanges avec les habitants qu'ils soient jeunes étudiants, en famille, en famille monoparentale ou âgé et lorsqu'on sait que ça représente 98 demandeurs d'un logement social dont 70% sont éligibles au logement très social on ne peut qu'être interrogatif aux décisions prises par le Conseil Régional des choses qui sont complètement aberrantes ce qui est décidé. Nous attendons évidemment une politique de logement juste et ambitieuse et bien entendu le groupe Socialiste soutient ce vœu. Merci. »

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Je mets aux voix contre ? Abstention ? Unanimité je vous remercie. »

### **Vœu en faveur de la prise en compte dans la révision du SDRIF des projets structurants pour la ville de**

#### **Montreuil notamment s'agissant des prolongements du Tram T1 et de la ligne 1 du Métro**

#### Présentation par Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Je constate juste qu'il est dommage que Madame Maze que vous venez d'élire soit déjà partie, qu'elle ait pas pu entendre ce vœu adresser à Madame Pécresse mais je suis sûr qu'elle lui transmettra le vœu. »

Vue la révision en cours par la région Ile de France de son Schéma directeur (le SDRIF) et le rôle de l'Etat dans ce processus ;

Considérant l'importance pour notre territoire de certains projets structurants pour la mobilité et le bien être des habitant.e.s ;

Considérant notamment le retard pris pour les deux projets cruciaux que sont les prolongements vers Val de Fontenay des Tram T1 et de la ligne 1 du métro ;

Considérant l'urgence de prévoir la priorisation et le financement sécurisé de ces projets ;

**Le conseil municipal de Montreuil, réuni le 27 septembre 2023, demande que, dans le cadre de la révision en cours du SDRIF, la région Ile de France et l'Etat :**

**Prennent en compte de façon claire et prioritaire, les projets structurant pour notre territoire ;**

**Priorisent notamment fortement la 2<sup>e</sup> phase du prolongement du Tram T1 vers Val de Fontenay et le prolongement vers ce même pôle de la ligne 1 du métro ;**

**Prévoient dans le volet financier, en lien avec le CPER, les crédits permettant l'aboutissement de ces projets dans les meilleurs délais.**

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER :

*« Pas de problème évidemment pour voter bien que dans le SDRIF et dans les cartes qui sont annexés au SDRIF eux notamment les infrastructures de transport figurent néanmoins les conditions de leur financement et de leur réalisation notamment dans le cadre du prolongement la ligne une du tramway reste à confirmer dans le cadre du contrat de plan mais en tous les cas comme tout ça va dans le sens de dire que pour le territoire de Montreuil il est important d'aboutir sur ces infrastructures. On est plutôt favorables à signer ce vœu et comme je vous le disais avant la séance on proposait de rajouter une mention concernant la ligne 9 qui est un des sujets évidemment importants qu'on ne peut pas mettre au même niveau que les deux autres qui sont d'ores et déjà engagés mais donc de rajouter un considérant à savoir « la nécessité et l'urgence de promouvoir le prolongement de la ligne 9 et donc le lancement des études pour le prolongement de cette de cette même ligne. »*

Réponse de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

*« Oui évidemment tout à fait favorable d'autant que la ligne ça a été une bataille de mettre la ligne 9 dans le SDRIF donc autant le rappeler à chaque occasion possible donc c'est un très bon ajout. »*

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

*« Je mets aux voix le vœu ainsi amendé contre ? Abstention ? Unanimité je vous remercie. »*

**Voeu en faveur d'un gel des tarifs des transports publics franciliens par Ile de France Mobilités et de la mobilisation de nouvelles ressources pour financer ces transports**

Présentation par Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

Vu les annonces par la présidente d'Île-de-France Mobilités (IDFM) de nouvelles hausses, importantes, de tarifs des transports franciliens, après une récente hausse inédite ;

Considérant la situation sociale actuelle du pays, du fait, notamment, de la forte inflation ;

Considérant l'importance cruciale des déplacements pour les Francilien.ne.s et notamment des habitant.e.s de Montreuil et, dans ces déplacements, de la mobilité en transports en commun ;

Considérant l'impact sur les finances des ménages, de même que sur l'attractivité des transports en commun, de hausses significatives des tarifs desdits transports ;

Considérant la nécessité d'accélérer le report modal de la voiture individuelle vers des modes alternatifs de déplacements, notamment les transports en commun, *a fortiori* avec l'arrivée prochaine de la ZFE métropolitaine ;

Considérant, par ailleurs, la dégradation de l'offre et de la qualité de service des transports publics franciliens, constatée ces derniers mois ;

**Le conseil municipal de Montreuil, réuni le 27 septembre 2023, demande qu'IDFM :**

**Décide un gel des tarifs des transports publics franciliens, au moins jusqu'à fin 2024 ;**

**Remette en œuvre une offre au moins équivalente à ce qu'elle était en 2019, avant la crise sanitaire COVID ;**

**Demande que l'Etat et le législateur :**

**Permette la mobilisation de nouvelles ressources en faveur des transports publics franciliens, notamment via la possibilité de rehausser le plafond du versement mobilité ;**

## Baisse au niveau minimum le taux de TVA appliqué aux transports publics.

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Monsieur Stern vous avez la parole. »

### Intervention de Monsieur Olivier STERN

« Oui juste deux trois petits trucs parce que la tarification des transports c'est un sujet très important. Le conseil d'administration d'Île-de-France mobilité avait lieu hier et en janvier 2023 déjà alors qu'on était en période d'inflation la plus importante Valérie Pécresse a augmenté déjà de 9 € par mois le Pass Navigo en même temps que la qualité de service était en train de dégringoler. S'agissant de la fréquence des bus ou des métros et qui plaçaient nos usagers qui comptent le plus sur les transports du quotidien dans une situation de la plus grande des difficultés, d'ailleurs c'est à cette occasion rappelons-le que la ville lançait la mobilisation aux côtés des usagers de transport. La mobilisation « mon bus ma bataille » qui recueillait plus de 20 000 signatures, cette mobilisation elle visait je le rappelle à rétablir en urgence l'offre de transport d'avant crise et organiser l'augmentation de la fréquence des passages de bus afin d'offrir des conditions dignes de transport pour les usagers tout en gelant toute augmentation du Pass Navigo alors c'est tout l'inverse bien sûr qui est fait lorsque de cet accord qui est présenté comme historique conclu entre l'État et la Région sur le financement des transports et qui se fait disons le clairement sur le dos des usagers et des collectivités territoriales. Les usagers d'abord en augmentant une nouvelle fois le tarif du Pass Navigo je considère que c'est inacceptable comme vous tous sur le dos des collectivités en réglant la mauvaise gestion financière des transports sur une hausse de leur contribution alors même qu'elles ont été tenues à l'écart des discussions comme elles l'ont rappelé chacune par communiqué de presse le département de la Seine-Saint-Denis et la ville de Paris ont indiqué par communiqué hier qu'ils prendront bien sûr leur responsabilité pour augmenter leur contribution au financement des transports franciliens à la condition que le tarif du Pass Navigo soit gelé. Donc nous on salue cet esprit à la fois de responsabilité mais en enjoint effectivement la Région et on souscrit bien sûr à la rédaction de ce vœu à envisager d'autres modes de financement des transports publics, à geler la hausse de la tarification des transports. Donc comme je le dis on souscrit à ce vœu même si il y a quelques fragilités dans sa rédaction mais bon passons. En revanche je propose qu'on rajoute ainsi que nous l'avons Socialistes, Écologistes et Communistes proposés lors des Assises du financement des transports en janvier dernier un amendement qui ajoute le texte suivant ; Après baisse au niveau minimum des taux de TVA appliquée aux transports publics qui rajouterait la phrase suivante ;

« Créer une contribution des acteurs du E Commerce puis affecte une contribution additionnelle à l'impôt sur la fortune immobilière... que d'autres modes de financement doivent être envisagés que cela ne soit pas une mesure antisociale qui va l'encontre des objectifs environnementaux de la Région en détournant les usagers des transports en commun. »

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Monsieur Serne je vous passe la parole. »

### Réponse de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Oui merci évidemment tout un fait favorable à ces ajouts, j'avais pas voulu entrer dans la liste du panier de ressources auxquelles on a réfléchi et du coup les trois petits points sont utiles parce qu'il y a aussi des propositions sur les surfaces de parking, etc., mais c'est vrai que ces deux choses sont un peu nouvelles et donc les mettre en lumière c'est intéressant donc absolument d'accord bien sûr. »

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup je mets aux voix contre ? Abstention ? Unanimité je vous remercie. »

## **DEL20230927\_8 : Approbation de la convention de mise à disposition des villes du territoire d'Est Ensemble de la billetterie ouverte pour les jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.**

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Nous passons maintenant au début des délibérations en présentation simplifiée délibération 8 sur l'approbation de la convention de mise à disposition des villes du territoire des sponsors de la billetterie ouverte pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 24, pas de demande d'intervention. Je mets aux voix contre ? Abstention ? Unanimité

Vous êtes sur abstention ? c'est ça 2 abstentions, 3 abstentions merci beaucoup. »

## LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par  
48 voix pour

3 abstentions: Choukri YONIS, Pierre SERNE, Thomas CHESNEAUX

## DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention de mise à disposition des villes du territoire d'Est Ensemble de la billetterie ouverte pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice 2023.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire, ou sa représentante ou son représentant, à signer ladite convention dès que la présente délibération sera exécutoire.



## **DEL20230927\_9 : Approbation de l'accord de principe et de l'engagement de confidentialité relatifs au parcours du relais de la flamme olympique JO 2024 entre le Département de Seine-Saint-Denis et la ville de Montreuil**

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Donc délibération numéro 9 Monsieur Molossi sur l'approbation d'accord de principe et d'engagement de confidentialité relative au parcours de relais de la flamme olympique, Monsieur Serme je vous passe la parole. »

### Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Oui dans le genre innovation juridique j'invite vraiment tout le monde à lire attentivement cette délibération qui à mon avis est une délibération type qui a dû être voté dans beaucoup de collectivités. On est vraiment en plein exemple de l'aspect totalement dérogoire des règles qui s'appliquent à un certain nombre de grandes compétitions sportives que ce soit la coupe du monde de foot ou les Jeux Olympiques ou en gros on devient complètement extra toute règle de liberté publique et de droit habituels et franchement nous demander d'emblée un accord de confidentialité dont on sait pas ce qu'il couvre en réalité et de demander ça à des élus me paraît absolument voilà alors c'est peut-être en souvenir d'avoir fait partie de ceux qui avaient un peu mis le bazar au passage de la flamme chinoise depuis les fenêtres de l'Hôtel de Ville de Paris il y a quelques années mais moi en tout cas moi il est hors de question que je m'engage à quelques enfin chose comme ça et quand vous lisez la délibération en gros ça dit si jamais nos trucs sont illégaux on les reprendra autrement et on contournera quoi bon ça me rappelle des sous autre chose mais c'est quand même très gonflé de l'écrire carrément comme ça dans une convention qu'on fait voter par des élus. Voilà donc vous l'avez compris je voterai contre personnellement. »

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup je mets aux voix qui est contre ? 1 voix contre. Qui s'abstient ? 3, 4 abstentions. Proposition adoptée. 5 abstentions pardonnez-moi. »

## LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par  
45 voix pour

1 voix contre : Pierre SERNE

5 abstentions: Choukri YONIS, Anne-Marie HEUGAS, Thomas CHESNEAUX, Julien CONSALVI, Bruno REBELLE  
DÉCIDE

Article 1 : Approuve l'accord de principe et l'engagement de confidentialité conclus entre le Département de Seine-Saint-Denis et la Ville de Montreuil, annexés à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant, à signer lesdits accord et engagement dès que la présente délibération sera exécutoire.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice 2024.

## **DEL20230927\_10 : Renouvellement de l'agrément au titre de l'engagement dans le service civique auprès de la DSDEN direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Seine-Saint-Denis.**

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 10 Renouvellement de l'agrément au titre de l'engagement dans le service civique auprès de la DSDEN des services départementaux de l'éducation nationale de la Seine-Saint-Denis. Donc Madame HRISTACHE. »

### Intervention de Madame Liliana HRISTACHE, conseillère municipale déléguée à la médiation :

Monsieur le Maire, Chers collègues, Chères Montreuilloises, Chers Montreuillois,  
Le service civique comme cela a été rappelé est un dispositif national visant à favoriser l'engagement citoyen des jeunes de 16 à 25 ans. Ce dernier est porteur de valeurs symbolique forte. Pour nous élus et agents l'implication dans le service civique explique d'abord par notre volonté de se tenir l'engagement des jeunes et leur apprentissage de la citoyenneté ainsi que de veiller à la transmission de nos valeurs. Un certains nombres de missions ont pour vocation de transmettre à ces gens à la fois des valeurs citoyennes, des valeurs de solidarité et aussi de sensibilisation aux enjeux environnementaux. Le renouvellement de l'agrément de service civique que nous nous apprêtons à voter a donc cette volonté affichée de favoriser d'une part l'éducation et d' autre part l'intégration sociale et politique des jeunes que nous pourrons accompagner. Par ailleurs le service civique constitue aussi souvent une première expérience professionnelle pour bon nombre de volontaires. Nous savons que sur notre territoire le chômage des jeunes est important et leur entrée sur le marché professionnel souvent difficile. Ainsi donner une opportunité à des jeunes de côtoyer le monde du travail celui de la collectivité territoriale est une chance et une opportunité. Alors même si nous avons conscience que le service civique n'est pas supposé à être mis en stage, ni un contrat aidé, ni un emploi nous ne pouvons qu'encourager le retournement des jeunes dans le cadre de ce dispositif. D'ailleurs celles et ceux qui ont fait l'expérience atteste et revendique que ce dispositif a une valeur fortement mobilisable

*auprès d'employeur futur et donc utile à l'insertion professionnelle. En tant qu'élue à la médiation sociale je souhaiterais pour finir avoir quelques mots en lien avec le mot service. Pour toutes les raisons que je citais précédemment je pense que je le porterai avec ma direction que recevoir un jeune en service civique au sein du service peut-être extrêmement opportun. C'est un service où l'apprentissage en termes de valeur est riche au-delà de tout le travail qu'effectue la médiation. Les actions de prévention que nous menons principalement auprès de la jeunesse dans un seul but de les sensibiliser à la culture de la médiation. Je vous remercie. »*

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

*« Merci beaucoup. Je mets aux voix contre ? Abstention ? Unanimité merci beaucoup. »*

### LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

#### DÉCIDE

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à renouveler sa demande d'agrément au titre de l'engagement du dispositif du Service Civique auprès de la Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale de Seine-Saint-Denis pour la période 2024/2026.

Article 2 : Approuve le maintien des moyens humains, matériels et financiers mis en place pour permettre la continuité de la qualité de l'accueil des volontaires et de la mise en œuvre des missions ainsi qu'à promouvoir et valoriser le dispositif et ses acteurs, notamment auprès des jeunes.

Article 3 : Approuve la liste des thématiques et missions du Service Civique, annexée à la présente délibération ;

Article 4 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer tous actes administratifs afférents au dispositif du Service Civique tel que défini par la loi du 10 mars 2010 et ses décrets d'application.

Article 5 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

#### **DEL20230927\_11 : Approbation de la convention de partenariat entre la Société Régionale d'Horticulture de Montreuil (SRHM), l'inspection académique de Seine- Saint-Denis et la Ville, relative à l'organisation d'ateliers pédagogiques dans les écoles primaires de la ville de Montreuil - Année scolaire 2023/2024**

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

*« Délibération 11 sur la SRHM. Je mets aux voix contre ? Abstention ? Unanimité. Je vous remercie. »*

### LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

#### DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention de partenariat entre la Société Régionale d'Horticulture de Montreuil (SRHM), l'Inspection Académique de Seine-Saint-Denis et la Ville relative à l'organisation d'ateliers pédagogiques dans les écoles maternelles et élémentaires de la Ville au cours de l'année scolaire 2023-2024, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Approuve le versement d'une subvention de 9 000 € à la Société Régionale d'Horticulture de Montreuil (SRHM) dans le cadre du présent partenariat.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire, ou sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que les actes en découlant, à l'exclusion des avenants. Charge également Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, de notifier à l'association la subvention susvisée dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

Article 4 : Dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

## **DEL20230927\_12 : Demande de remises gracieuses pour neuf familles en difficulté portant divers titres de recettes du service affaires scolaires pôle accueil prestations à l'enfant**

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 12 les demandes de remises gracieuses. Monsieur Serne je vous en prie. »

### Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Oui voilà des remises gracieuses sur lesquelles je peux parler et j'invite chacun à regarder ce que c'est qu'une vraie remise gracieuse et comment on rédige une délibération de remise gracieuse, que c'est forcément lié à la situation individuelle et sociale de chacune des personnes concernées et je ne peux m'empêcher de penser, enfin de trouver une certaine indécence à la proximité de cette délibération avec les autres. Enfin franchement au moins comme ça les choses sont claires. Juste une question ces remises gracieuses ont été validées d'abord, en tout cas sont passées devant une commission famille. Est-ce qu'on pourrait nous rappeler la composition et le rôle de cette commission famille merci. Qui n'a pas été manifestement saisie sur d'autres demandes de remises gracieuses. »

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Madame Attia sur les commissions. »

### Intervention de Madame Dominique ATTIA :

«Oui bonsoir Monsieur Serne. La commission famille est composée des services de la ville qui sont intéressés notamment, Madame Belard directrice du CCAS, Madame Lise Marchand directrice de l'éducation, Madame Gouyer directrice de l'enfance, Madame Aurélie Jean directrice de la petite enfance et bien sûr des élus, Madame Créachcadec élue à la petite enfance, Madame Ternisien élue à l'enfance, Monsieur Vigneron élu à l'action sociale et vice-président du CCAS et Madame Méline le Gourrierc ec élue à la jeunesse et bien sûr moi-même élue à l'enfance de façon à pouvoir croiser dès lors que les familles demandent un recours gracieux enfin une remise gracieuse ou un recalcul de leur quotient familial de façon à pouvoir croiser ces familles avec l'ensemble de mes collègues et éventuellement avoir un accompagnement via le CCAS en amont. Donc ce sont voilà un peu les principes qui régissent cette commission famille. »

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

«Merci. Monsieur Serne pour une explication de vote. »

### Explication de vote de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Oui et donc du coup cette commission famille elle n'a que ça pour but? Enfin elle ne s'occupe que des remises où elle instruit d'autres choses éventuellement et en tout cas ça ressemble quand même furieusement à ce qu'on appelle habituellement une commission municipale dont la composition devrait être votée en conseil municipal et avec présence de l'opposition. »

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Alors je vous rappelle qu'on est sur les demandes de remise gracieuse. L'adjointe vous indique que ça a été effectivement voté en conseil municipal. Je mets aux voix qui est contre ? Qui s'abstient ? Proposition adoptée à l'unanimité. Merci beaucoup. »

## LE CONSEIL MUNICIPAL

### A l'unanimité

### DÉCIDE

Article 1 : Accorde une remise gracieuse aux neuf familles dont les enfants fréquentent les activités de prestations à l'enfant proposées par la Ville qui sont mentionnées sur la liste annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer l'acte à intervenir dès que la présente délibération sera exécutoire.

Article 3 : Dit que la dépense en résultant sera prélevée sur le budget de l'exercice concerné.

## **DEL20230927\_13 : Présentation du rapport annuel 2022 de la SCOP E2S pour la délégation de service public de la crèche Aretha Franklin**

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 13 la présentation du rapport annuel 2022 de la SCOP pour la délégation de service public de la crèche Aretha Franklin. Il y a-t'il des demandes d'intervention, de précision ? Il n'y en a pas nous prenons acte. »

Pierre SERNE et Choukri YONIS ne souhaitent pas prendre acte.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

### Prend acte

DÉCIDE

Article unique : Prend acte du rapport annuel produit par la SCOP E2S au titre de l'année 2022 pour l'aménagement et l'exploitation de la structure multi accueil Aretha Franklin de 27 places, située au 85/87, rue de Marceau à Montreuil, annexé à la présente délibération.

**DEL20230927\_14 : Approbation des conventions de partenariat 2024-2026 entre la ville de Montreuil et les associations et sociétés coopératives ouvrières de production (SCOP) d'accueil de la petite enfance de Montreuil.**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 14 l'approbation des conventions de partenariat entre la ville de Montreuil et les associations société coopératives ouvrière de production d'accueil de la petite enfance de Montreuil. Pas de demande d'intervention si Monsieur Serne. Je vous en prie. »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« C'était juste pour préciser que sur la délibération 13, celle qui vient de passer vu qu'il y a pas de présentation moi je peux pas prendre acte d'une non présentation. Donc merci de noter au PV que sur un rapport non présenté il y a pas de prise d'acte voilà et pareil elle me dit ma collègue. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Je mets aux voix la 14. Contre ? Abstention ? Proposition adoptée. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Article 1 : Approuve les conventions de partenariat 2024-2026 avec les 8 associations petite enfance et la SCOP petite enfance suivantes, accueillant des enfants jusqu'à l'âge de 4 ans annexées à la présente délibération :

- Association d'accueil de la petite enfance « Association pour une expérience éducative Montessori »
- Association d'accueil de la petite enfance « Célestin Freinet »
- Association d'accueil de la petite enfance « Solidarité Français Migrants »
- Association d'accueil de la petite enfance « Zig Zag »
- Association d'accueil de la petite enfance « Bambino »
- Association d'accueil de la petite enfance « Bambins de la Noue »
- Association d'accueil de la petite enfance « Mamans poules – Capucine »
- Association d'accueil de la petite enfance « Où tu crèches »
- Société coopérative ouvrière de production « E2S SCOP Petite enfance »

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son.s.a représentant.e délégué.e à signer les conventions dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

Article 3 : Dit que les dépenses seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

**DEL20230927\_16 : Approbation d'une convention-type de recours au bénévolat pour la dispense de cours de français du pôle linguistique du service Intégration Égalité et Populations Migrantes (IEPM).**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 16 la convention type de recours au bénévolat pour la dispense de cours de français au titre du service intégration égalité population migrantes. Monsieur Serne je vous en prie. »

Explication de vote de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Oui juste une explication de vote. Tu confirmes hein Choukri on s'abstient tous les deux. Évidemment c'est important comme mission mais recourir...que des associations recourent au bénévolat c'est voilà c'est une chose, qu'une collectivité fasse une conjonction de recrutement de bénévoles enfin c'est quand même ça là on attend quand même des choses assez étonnantes

*c'est des gens, enfin c'est un métier donc c'est comme si tout d'un coup on se mettait à prendre des graphistes bénévoles. Je sais pas il y a un truc qui va pas une collectivité c'est pas une association et le bénévolat faudrait pas que ça soit en fait du travail déguisé ou en tout cas une précarisation accrue d'un certain nombre d'acteurs qui sont en plus des acteurs déjà pas hyper à la fête. Donc voilà. »*

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

*« Merci beaucoup. Je mets aux voix contre ? Abstention ? deux abstentions. Merci beaucoup. J'en profite pour dire que nous sommes une des collectivités qui en matière d'apprentissage du français forment le plus en France avec un mix d'acteurs bénévoles et d'acteurs professionnels et, donc je voulais en profiter pour les remercier chaleureusement. Halima Menhoudj vous souhaitez ajouter quelque chose ? »*

#### Intervention de Madame Halima MENHOUDJ

*« Je suis déçue de votre vote Madame Choukri Yonis et Pierre Serne. En fait l'engagement bénévolat c'est pas un gros mot, c'est de l'engagement citoyen que nous soutenons. On peut pas refuser à ce que des citoyennes, des citoyens proposent du bénévolat pour donner des cours de français. Pour rappel la coordination linguistique ce sont des acteurs associatifs qui se sont constitués en coordination à l'échelle du territoire et donc ces bénévoles agissent dans plusieurs structures, sur tout le territoire et puis j'en profite aussi pour parler des écrivains publics qui se sont constitués aussi en bénévolat et qui avaient été accompagnés et soutenus en 2012 par Dominique Voynet. Donc voyez le bénévolat il est soutenu par plusieurs tendances politiques puisque ça apporte des bienfaits sur notre territoire et je remercie j'en profite pour remercier toutes ces personnes engagées qui apportent du soutien, de l'aide, de l'accompagnement auprès des personnes qui ont le plus besoin sur notre territoire. »*

### LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

49 voix pour

2 abstentions: Choukri YONIS, Pierre SERNE

### DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention-type de recours au bénévolat entre la Ville et le bénévole annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que tous actes et pièces nécessaires à son exécution.

### **DEL20230927\_18 : Abrogation de la délibération n° DEL20221207\_23 du conseil municipal du 7 décembre 2022 et approbation de la convention de coopération entre l'établissement Public Territorial Est-Ensemble et la ville de Montreuil pour la plantation et l'entretien d'arbres sur le territoire communal**

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

*« Délibération numéro 18 qui consiste en l'abrogation de la délibération du conseil municipal du 7 décembre 22 et l'approbation de la convention de coopération entre le l'établissement Public Territorial Est-Ensemble et la ville de Montreuil concernant la plantation d'arbres et leurs entretiens sur le territoire communal. Monsieur Serne je vous en prie. »*

#### Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

*« Alors on en a déjà un peu parlé tout à l'heure j'avoue que je ne sais plus qui croire puisqu'on avait posé la question du nombre d'arbres plantés dans le cadre de cette convention, enfin de la convention abrogée et en dehors alors il nous a été répondu, j'ai revérifié ce qui nous a été répondu et transmis par la Direction Générale des Services et si ma mémoire est bonne sur un écrit de Madame Dehay l'adjointe au maire en charge de ces questions était le nombre de 170 arbres plantés pendant la dernière saison de plantation et 1200 arbres à planter dans la saison. J'imagine qu'il s'ouvre enfin en gros de novembre à mars si j'ai bien compris 2023 2024. Monsieur le Maire tout à l'heure a parlé lui de 236 arbres et de 1300 arbres alors je ne sais pas à quel moment sont perdus ou ajoutés des arbres mais ce serait bien d'accorder vos violons parce que du coup nous on ne sait pas, il y a des chiffres si vous arrivez à nous expliquer la différence entre les deux ce serait super. Si j'ai bien compris les 1200 arbres qui seraient plantés dans la prochaine programmation dans le cadre de cette convention c'est sous réserve que le reste à charge ne soit pas trop élevé sans ça le chiffre pourrait diminuer ce qui est un peu problématique et du coup on nous explique donc on peut pas faire le point financier puisque le devis ne sont pas là c'est un peu compliqué quand même tout ça en termes de petite approximation de bricolage et de chèques en blanc puisqu'on nous dit allez-y voter, mais il y a un point financier mais en fait le point financier il n'y a pas de chiffres puisqu'on peut pas les donner. Bon merci encore une fois encore quand même et enfin merci d'essayer de nous éclairer et qu'on puisse voter de manière éclairée dans ce conseil municipal. »*

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

*« Écoutez je vais tenter de vous éclairer.*

*Vous avez posé en commission technique la question « au-delà, quel bilan est tiré de la mise en œuvre de la convention qui est abrogée ? Combien d'arbres ? et pour quel montant ? et combien de ces arbres ont-ils survécu ? L'administration fort logiquement a répondu à votre question dans le cadre de la convention combien d'arbres ont-ils été plantés et on vous a répondu 170 puisque c'est 170 arbres qui étaient pris en compte par la convention. Lorsque vous avez posé la question au maire il y a un instant combien d'arbres ont été plantés à Montreuil le maire vous a répondu 236 car c'est la totalité des arbres convention et hors convention qui ont été plantés. S'agissant du chiffre de la campagne future comme nous avons et nous progressons chaque jour à la construction de cette campagne je vous ai donné le chiffre actuel sachant qu'il y a donc le chiffre*

*actuel qui est de 1257 déposés au service d'Est Ensemble en sachant qu'un certain nombre de bailleurs notamment sont susceptibles d'augmenter par leur action leur nombre et que j'aurai l'occasion de vous tenir au courant de ce qui a été fait avec la convention mais aussi hors convention si vous me reposez la question l'année prochaine. Sur cette base je mets aux voix la délibération 18 qui est contre ? Qui s'abstient ? deux abstentions. Proposition adoptée je vous remercie. »*

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par  
49 voix pour

2 abstentions: Choukri YONIS, Pierre SERNE

DÉCIDE

Article 1er : Abroge la délibération n° DEL20221207\_23 du conseil municipal du 7 décembre 2022.

Article 2 : Approuve la convention de coopération entre la ville de Montreuil et entre l'établissement Public Territorial Est-Ensemble l'autorisant à financer et à réaliser des études et travaux de plantations d'arbres sur le territoire communal, ainsi que le modèle de procès-verbal de remise en gestion et de transfert de propriété, annexés à la présente délibération.

Article 3 : Autorise Monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer la convention et tous les documents y afférent.

### **DEL20230927\_19 : Présentation du rapport annuel 2022 de la société EFFIA STATIONNEMENT, délégataire du service public de stationnement payant sur voirie et hors voirie**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« La présentation du rapport annuel 2022 de la société EFFIA stationnement DSP sur voirie et hors voirie. Y a t'il des questions sur ce rapport ? Il n'y en a pas nous prenons acte et j'ai bien compris que deux personnes ne souhaitent pas prendre acte de la présentation du rapport. »

Pierre SERNE et Choukri YONIS ne souhaitent pas prendre acte.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Prend acte

DÉCIDE

Article unique : Prend acte du Rapport Annuel d'Activité au titre de l'année 2022 de la société EFFIA, délégataire de service public en charge de l'exploitation du stationnement payant sur voirie et en ouvrages.

### **DEL20230927\_20 : Approbation de l'avenant n°5 à la convention de délégation de service public du stationnement payant entre la ville de Montreuil et la société EFFIA STATIONNEMENT**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 20 : Approbation de l'avenant numéro 5 à la convention des délégations de service public du stationnement payant entre la ville de Montreuil et la société EFFIA Stationnement. Pas de demande d'intervention. Je mets aux voix qui est contre ? Qui s'abstient ? Proposition adoptée à l'unanimité je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le projet d'avenant n° 5 à la convention de concession de service public relative au stationnement payant entre la Ville de Montreuil et la société EFFIA stationnement.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire , sa représentante ou son représentant délégué, à signer l'acte à intervenir dès que la présente délibération sera exécutoire.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

## **DEL20230927\_21 : Dérogation au droit d'opposition des usagers du stationnement payant à la collecte de leur numéro d'immatriculation**

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 21 : La dérogation du droit d'opposition des usagers du stationnement payant à la collecte de leur immatriculation. Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets aux voix qui est contre ? Qui s'abstient ? Proposition adoptée à l'unanimité. Je vous remercie. »

### LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

### DÉCIDE

Article 1 : Autorise le recours à une collecte et un traitement de données à caractère personnel utilisées pour le paiement de redevances dans le cadre de la mise en œuvre du stationnement payant sur voirie et hors voirie, sur le territoire de la commune de Montreuil. Les informations recueillies sont les plaques d'immatriculation des véhicules des usagers de ce stationnement.

Les informations sont collectées et conservées par la Ville de Montreuil, responsable du traitement, et/ou par la société EFFIA, Déléataire du service public du stationnement payant, afin d'assurer le contrôle du paiement des redevances de stationnement par les usagers des places de stationnement situées sur voirie et parcs publics.

La base légale de la collecte et du traitement de ces données est l'intérêt général, le bon fonctionnement du service public de stationnement nécessitant de contrôler le paiement par les usagers de leurs redevances de stationnement.

Article 2 : Approuve la dérogation au droit d'opposition des usagers du stationnement à la collecte de leur numéro d'immatriculation au nom d'un motif d'intérêt général tiré de l'efficacité du contrôle de stationnement payant et de la bonne gestion de la collecte des redevances.

En ce sens, les précisions suivantes sont apportées (extrait du Registre des activités de traitement de Montreuil) :

Finalités du traitement	Contrôle de la régularité du stationnement payant selon contrat de délégation service public
Données personnelles collectées	Numéro de plaque d'immatriculation
Durée de conservation	Si stationnement régulier : anonymisation auto dès rapprochement.  Sinon réalisation d'un FPS et transmission au serveur FPS pour une durée légale de 3 ans avant suppression auto  Si FPS Possible : données conservées maximum 12 h avant anonymisation automatique
Limitation relative au droit d'opposition	Afin de justifier le paiement de son stationnement, l'utilisateur ne peut s'opposer à l'obligation de saisir son numéro d'immatriculation (au regard des motifs d'intérêt général précisés en préambule de la délibération)
Responsable de traitement	Ville de Montreuil
Sous-traitant au regard du RGPD	EFFIA Stationnement
Mesures de sécurité	Authentification forte sur les outils informatiques Assermentation des équipes en charge Sécurisation des espaces où se trouvent les terminaux et serveurs Serveurs sécurisés Automatisation de la durée de conservation et anonymisation

Article 3 : Dit que les usagers du service public de stationnement auront le droit d'être informés de la limitation à leur droit d'opposition par le responsable de traitement et le Délégué.

### **DEL20230927\_22 : Délibération prenant acte de la non réception du rapport annuel d'activité 2022 de la société GERAUD, titulaire du contrat de concession du service public d'exploitation et de gestion des marchés forains**

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 22 : Délibération prenant acte de la non-réception du rapport annuel d'activité 22 de la société GERAUD titulaire du contrat de concession du service public d'exploitation de gestion des marchés forains. Monsieur Serme vous avez la parole. »

#### Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Oui de toute façon on peut difficilement faire autrement que prendre acte mais juste enfin il y a eu relance j'imagine et c'est un refus ou c'est juste qu'ils ont fait les morts ? C'est ceux qu'ont perdu j'imagine que c'est pour ça qu'ils veulent plus répondre ? »

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Mais c'est une supposition que vous faites sans doute est-ce le cas pour notre part nous avons relancé nous n'avons pas reçu de rapport malgré nos multiples relances et nous sacrifions donc à nos obligations légales en prenant acte du fait que nous n'avons pas reçu le rapport de la société GERAUD. Monsieur Stern vous souhaitez la parole ? »

#### Intervention de Monsieur Olivier STERN

« C'est juste et prenez le pas pour une pique particulière, mais ces rapports ils sont examinés en commission consultative des services publics locaux donc c'est le lieu je crois aussi vous y êtes membre pour examiner ces sujets-là et voilà je regrette que vous n'ayez pas pu participer à cette dernière commission mais nous avons pu évoquer ce sujet. »

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Très bien nous prenons acte donc de la non présentation de ce rapport. »

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Prend acte

DÉCIDE

Article 1 : Prend acte du défaut de présentation du rapport annuel d'activités au titre de l'année 2022 par le délégataire du service public d'exploitation des marchés forains, la société LES FILS DE MADAME GERAUD, titulaire du contrat de concession du service public d'exploitation et de gestion des marchés forains.

Article 2 : Prend acte de l'impossibilité pour la Ville de Montreuil, autorité concédante, d'exercer son pouvoir de contrôle des conditions d'exécution du service délégué d'exploitation des marchés forains au titre de l'exercice 2022.

### **DEL20230927\_23 : Délibération rectificative de la délibération n°2004\_340 relative à l'acquisition par la ville de Montreuil d'une parcelle de voirie sise 84 bis rue Kléber**

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 23 : La délibération rectificative de la délibération relative à l'acquisition de la ville de Montreuil d'une parcelle de la voirie sise au 84 bis rue Kléber pas de demande d'intervention. Je mets aux voix contre ? Abstention ? Unanimité. Merci beaucoup. »

### LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Rectifie la délibération n°2004\_340 en remplaçant le nom de la parcelle cadastrée « BK n°348 » par « la parcelle constituant la voirie publique issue de la division de la parcelle cadastrée section BK n°184 ».



Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer tout acte et pièces, au nom de la commune, se rapportant à ladite acquisition dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

### **DEL20230927\_24 : Approbation de l'abrogation du plan d'alignement de la rue de la Ferme à Montreuil suite à une enquête publique**

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 24 : L'approbation du plan d'alignement de la rue de la Ferme à Montreuil à la suite d'une enquête publique contre ? Abstention ? unanimité pour la rue de la Ferme. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve l'abrogation du plan d'alignement de la rue de la Ferme après l'enquête publique qui s'est déroulée du 9 au 23 mai 2023 inclus.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer tout acte et pièces, au nom de la commune, dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

### **DEL20230927\_25 : Acquisition par la Ville de Montreuil d'une bande de parcelle sise 39 rue Pierre de Montreuil correspondant à l'emplacement réservé n° ERMo11**

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 25 : La parcelle du 39 Pierre de Montreuil pour une acquisition pas de demande d'intervention ? Je mets aux voix contre ? Abstention ? Unanimité. Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section BY n° 95 (lot B), sise 39 rue Pierre de Montreuil, d'une surface d'environ 70 m<sup>2</sup>, moyennant un prix de 21 000 €, auprès du propriétaire de cette parcelle Monsieur Benjamin ROCHER. Cet accord s'accompagne des modalités suivantes :

- le propriétaire continuera à avoir la jouissance à titre gratuit jusqu'à la réalisation de l'emplacement réservé,
- la Ville prendra en charge les frais relatifs aux déplacements des compteurs et à l'édification d'une nouvelle clôture.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer tout acte et pièces, au nom de la Commune, se rapportant à ladite acquisition dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

### **DEL20230927\_26 : Désaffectation, déclassement par anticipation et cession de volumes de trottoirs situés sur les pourtours de la tour "Altais" sise 1 place Aimé Césaire par la Ville de Montreuil à la société Montreuil Altaïs**

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 26 : La désaffectation déclassement par anticipation et session de volume de trottoir sur le pourtour d'Altais au 1 Aimé Césaire pas de demande d'intervention ? Je mets aux voix contre ? Abstention ? Pardon c'était sur la prochaine ? »

### Explication de vote de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« En fait bon allez on va pas poser de questions mais en tout cas moi je m'abstiens sur Altaïs j'ai pas compris en fait de quoi ça parle en fait et le déclassement par anticipation m'interroge donc je m'abstiens voilà. »

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Oh non Monsieur vous avez des questions on va vous y répondre si vous n'avez pas compris on va vous expliquer qu'est-ce que c'est. »

### Réponse de Monsieur Gaylord LE CHEQUER

« La question vous ne l'aviez pas posée en commission technique mais c'est pas grave je peux y répondre. C'est que sur le pourtour de la tour va être installé un auvent. Le auvent va être au-dessus du domaine public, donc il y avait tout un échange avec le propriétaire de la tour Altaïs de savoir si on faisait une servitude ou si au contraire on leur cédait les espaces ce qui permettra derrière, un de pouvoir aménager et deux de pouvoir gérer les questions d'entretien de cet espace. Donc c'est tout simplement cela. »

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Du coup votez pour ? très bien allez je vote pour. »

### Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Merci pour le auvent. »

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« On met aux voix qui est contre ? Qui s'abstient ? Proposition adoptée. Merci beaucoup. »

## LE CONSEIL MUNICIPAL

### A l'unanimité

### DÉCIDE

Article 1: Décide du principe de désaffectation et du déclassement par anticipation des volumes n° 75 et 76 de la volumétrie « Rond Point 93 » cadastrée section AJ numéros 167, 170, 171, 189, 191, 193, 209, 210, 213, 214, 253, 300, 303, 308, 325, 326, 334 et 337, des volumes n° 17 et 18 de la volumétrie « Carlyle » cadastrée section AJ numéros 306, 307, 313 et 315, et du volume n° 2 de la nouvelle volumétrie à créer cadastrée section AJ numéro 335 et lot A issu du domaine public non cadastré, tel que figurant au plan du Cabinet Forest & Associés en date du 17 juillet 2023, appartenant au domaine public communal, préalablement à leur désaffectation.

Article 2: Décide que la désaffectation desdits volumes devra intervenir préalablement à la cession de la société dénommée Montreuil Altaïs dans le respect des dispositions de l'article L 2141-2 qui prévoit un délai de 3 ans à compter de la décision de déclassement. Cette désaffectation sera constatée par huissier à la requête de la Ville de Montreuil.

Article 3: Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant, à signer tout document aux fins de procéder à la désaffectation et de faire constater la désaffectation desdits biens.

Article 4 : Approuve la cession des volumes n° 75 et 76 de la volumétrie « Rond Point 93 » cadastrée section AJ numéros 167, 170, 171, 189, 191, 193, 209, 210, 213, 214, 253, 300, 303, 308, 325, 326, 334 et 337, des volumes n° 17 et 18 de la volumétrie « Carlyle » cadastrée section AJ numéros 306, 307, 313 et 315, et du volume n° 2 de la nouvelle volumétrie à créer cadastrée section AJ numéro 335 et lot A issu du domaine public non cadastré, tel que figurant au plan du Cabinet Forest & Associés en date du 17 juillet 2023, au prix de 54 000 €. Les frais d'actes et leur suite seront à la charge de la société Montreuil Altaïs ou toute société substituée.

Article 5 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant , à signer, dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire :

- Le nouvel état descriptif de division en volumes du futur ensemble immobilier ayant comme assiette foncière la parcelle cadastrée AJ n° 335 et une nouvelle parcelle issue du domaine public non cadastré sise rue du Capitaine Dreyfus conformément au projet établi par le Cabinet FOREST & ASSOCIES, Géomètre-Expert, agence de MONTREUIL (93100) 40, avenue Pasteur, dossier numéro 211499 - 13601 – V1 en date du 24 mai 2023.
- le modificatif à l'état descriptif de division en volumes de l'ensemble immobilier dénommé « CARLYLE » ayant comme assiette foncière les parcelles cadastrées section AJ numéros 306, 307, 313 et 315, conformément au projet établi par le Cabinet FOREST & ASSOCIES, Géomètre-Expert, agence de MONTREUIL (93100) 40, avenue Pasteur, dossier numéro 211499 - 13601 – V1 en date du 24 mai 2023.

- le modificatif à l'état descriptif de division en volumes de l'ensemble immobilier dénommé « ROND POINT 93 » ayant comme assiette foncière les parcelles cadastrées section AJ numéros 167, 170, 171, 189, 191, 193, 209, 210, 213, 214, 253, 300, 303, 308, 325, 326, 334 et 337, conformément au projet établi par le Cabinet FOREST & ASSOCIES, Géomètre-Expert, agence de MONTREUIL (93100) 40, avenue Pasteur, dossier numéro 211499 - 13601 – V1 en date du 24 mai 2023.
- L'acte de vente des volumes n° 75 et 76 de la volumétrie « Rond Point 93 » cadastrée section AJ numéros AJ 167, 170, 171, 189, 191, 193, 209, 210, 213, 214, 253, 300, 303, 308, 325, 326, 334 et 337, des volumes n° 17 et 18 de la volumétrie « Carlyle » cadastrée section AJ numéros AJ n° 306, 307, 313 et 315, et du volume n° 2 de la nouvelle volumétrie à créer cadastrée section AJ numéro AJ n° 335 et lot A issu du domaine public non cadastré, tel que figurant au plan du Cabinet Forest & Associés en date du 17 juillet 2023.
- tous actes et pièces, au nom de la Commune, se rapportant à ladite cession.

Article 6 : Dit que les frais d'établissement, de modificatifs des états descriptifs de division en volumes et d'acte de vente, de leur suites et conséquences seront à la charge de la société Montreuil Altaïs ou toute société substituée.

Article 7 : Les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

**DEL20230927\_27 : Opération d'aménagement "La Noue Bagnolet" - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation de l'opération d'aménagement "La Noue Bagnolet" pour la partie de la rue de la Noue sur la ville de Montreuil**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 27 : L'opération d'aménagement avec la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de l'opération d'aménagement la Noue Bagnolet pour la partie de la rue de la Noue sur la ville de Montreuil pas de demande d'intervention ? Je mets aux voix contre ? Abstention ? Unanimité. Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Inaudible. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Pardon, excusez-moi vous avez raison j'étais vraiment concentré. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par  
49 voix pour

2 abstentions: Choukri YONIS, Pierre SERNE

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation de l'opération d'aménagement « La Noue Bagnolet » pour la partie de la rue de la Noue en limite de la Ville de Montreuil.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que tous actes et pièces nécessaires à son exécution.

**DEL20230927\_28 : Cession d'un logement et d'une cave sis 214 rue de Paris (lots 23 et 6) cadastrés section AY n° 36 au profit de la SCI HB Gestion Immobilier, domiciliée 17 rue de la Révolution à Montreuil**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 28 : La cession d'un logement et d'une cave sur le 214 rue de Paris pas de demande d'intervention ? je mets aux voix contre ? Abstention ? 2 abstentions. Proposition adoptée. Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

49 voix pour

2 abstentions: Choukri YONIS, Pierre SERNE

DÉCIDE

Article 1 : Autorise la cession par la Ville du logement et de la cave situés 214 rue de Paris (lots 23 et 6), cadastrés section AY n° 36, au profit de la SCI HB Gestion Immobilier domiciliée 17 rue de la Révolution à Montreuil au prix de 191 250 € ; les frais d'actes et leur suite seront à la charge de l'acquéreur.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer tous actes et pièces se rapportant à ladite vente et notamment la promesse de vente et l'acte authentique de vente.

Article 3 : Dit que la recette en résultant sera perçue sur le budget de l'exercice concerné.

### **DEL20230927\_29 : Approbation du principe de non application du cahier des charges de cession de la zone industrielle de rénovation du quartier de la Noue du 29 mars 1971 et de ses règles de construction**

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 29 : L'approbation du principe de non-application du cahier des charges de cession de zone industrielle de rénovation du quartier de La Noue du 29 mars 71 et de ses règles de construction. Monsieur Serne vous avez la parole. »

#### Explication de vote de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Oui alors j'allais m'abstenir mais comme Gaylord Le Chequer a l'air d'être dans un mode très pédagogique peut-être qu'il va réussir à m'expliquer et à me faire comprendre de quoi on parle et que peut-être mon abstention pourrait se transformer à nouveau en votre favorable pour le peu que ce soit important. »

#### Réponse de Monsieur Gaylord LE CHEQUER

« En fait très rapidement c'est en 1963 les villes de Montreuil et de Bagnolet ont conclu avec la SONACOTRA une convention de rénovation du quartier de La Noue. Cette opération visait à aménager le secteur en trois zones distinctes. Un cahier des charges de cession et de règles de construction de la zone d'activité auront ainsi été élaborés en 71. Ces règles sont devenues pour la plupart obsolètes et constituent aujourd'hui un obstacle aux opérations projetées sur ce secteur. On est sur le secteur Bagnoletais à cheval Montreuil et Bagnolet. Il est donc proposé d'approuver le principe de non-application des règles dudit cahier des charges et des règles de construction de la zone d'activité industrielle. Donc en fait c'est une régularisation d'un vieux sujet qui date de la SONACOTRA de 1963.»

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Monsieur Serne. »

#### Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Et j'imagine donc que c'était des règles qui devenaient handicapantes pour continuer à gérer correctement ces lieux et que donc enfin la dérogation qui est possible permet de faciliter les choses c'est ça ? »

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Exactement. »

#### Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Allez je vais au bénéfice de ces explications je transforme mon explication de vote en pour. »

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Bonne nouvelle. Je mets aux voix contre ? Abstention ? Unanimité. Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le principe de non-application des dispositions du cahier des charges de cession et de ses règles de construction dans la zone d'activités industrielles du 29 mars 1971 aux opérations situées dans l'emprise visée par ledit cahier des charges.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer tous actes et pièces afférents à l'exécution de la présente délibération.

### **DEL20230927\_30 : Nouvelle attribution d'une subvention à une association**

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 30 : Nouvelle attribution d'une subvention à une association pour Mamans Poules en l'occurrence pas de demande d'intervention ? je mets aux voix contre ? Abstention ? Unanimité. Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve l'attribution d'une subvention de fonctionnement à une association, telle que présenté dans le tableau ci-après, pour un montant total de 8 460,00 €

DG	Direction / Mission	Nature comptable	Libellé Tiers	Enveloppe	Montant
DGA4	DIR. PETITE ENFANCE	6574	MAMANS POULES (Crèche Capucine)	Commission subventions	<b>8 460,00</b>
		6574	Total subventions de fonctionnement		<b>8 460,00</b>

Article 2 : Dit que la dépense en résultant sera imputé sur le budget de l'exercice 2023.

### **DEL20230927\_31 : Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2024**

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 24 pas de demande d'intervention je suppose ? je mets aux voix donc sur la M57 contre ? non monsieur Serne une explication ? »

#### Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Vous êtes sur la 31 et la 32 ou soit juste sur la 31 ? »

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Seulement sur la 31. »

#### Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Seulement sur la 31. C'est seulement sur la 32 »

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Je mets aux voix. Contre ? Abstention ? Proposition adoptée. Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

ARTICLE UNIQUE : adopte la nomenclature budgétaire et comptable M57 pour le Budget principal de la ville de Montreuil, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

### **DEL20230927\_32 : Apurement du compte 1069 du budget principal en vue du passage en nomenclature M57**

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 32 : L'apurement du compte 1069 du budget principal en vue du passage en nomenclature M57. Monsieur Serne. »

#### Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Oui juste pour être sûr de bien comprendre on n'avait pas déjà apuré ce compte au moment du BP 2023 et en tout cas si on fait un apurement

*d'un compte du budget je vois pas comment on le fait comme ça au détour d'une délibération sans passer par une DM quand même. »*

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

*« En fait on a inscrit la dernière fois au budget les montants et là on doit prendre l'acte d'apurement. »*

Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

*« C'est bizarre. »*

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

*« Je mets aux voix qui est contre ? Qui s'abstient ? Proposition adoptée à l'unanimité. Je vous remercie. »*

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Décide de procéder à l'apurement du solde débiteur du compte 1069 par opération semi-budgétaire avec émission d'un mandat d'ordre mixte au débit du compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour un montant de 3 823 118,13 €, étant précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget au compte 1068.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**DEL20230927\_33 : Garantie à hauteur de 100 % au bénéfice de CDC HABITAT SOCIAL SOCIÉTÉ ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODÉRÉ d'un prêt de 6 674 638,00 € consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations, destiné à financer l'acquisition en VEFA de 40 logements sociaux (12 PLS -12 PLAI ANRU- 16 PLUS) sis 6/10 rue d'Alembert – rue Etienne Marcel.**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

*« 33 : Garantie de 100 % d'un prêt au bénéfice de CDC Habitat Social pour des logements sociaux. Je mets aux voix contre ? Abstention ? Unanimité. Merci. »*

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Dit que la Ville accorde sa garantie à hauteur de 100%, au bénéfice de CDC HABITAT SOCIAL Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré, pour le remboursement d'un prêt destiné à financer l'acquisition en VEFA de 40 logements (12 PLS -12 PLAI ANRU- 16 PLUS) sis 6/10 rue d'Alembert à Montreuil, d'un montant global de 6 674 638,00 €, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 149061 constitué de 8 lignes du Prêt.

La garantie de la Ville de Montreuil est accordée à hauteur de la somme en principal de 6 674 638,00 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la commune de Montreuil est accordée pour la durée totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune de Montreuil s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Article 4 : Dit qu'en contrepartie de la garantie de l'emprunt, l'Emprunteur s'engage à réaliser les attributions de logements en concertation avec la Ville de Montreuil qui se voit attribuer un droit de réservation correspondant à 20% des 40 logements (12 PLS -12 PLAI ANRU- 16 PLUS) que compte l'opération, soit 8 logements, pour la durée du prêt concerné.

Article 5 : Approuve la convention de réservation de logements au titre de la garantie d'emprunt ayant pour objet de définir le contingent communal ainsi que les modalités d'attribution, annexée à la présente délibération.

Article 6 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer la convention de réservation de logements ayant pour objet de définir le contingent communal ainsi que les modalités d'attribution, lorsque la présente délibération sera certifiée exécutoire.

**DEL20230927\_34 : Garantie à hauteur de 100 % au bénéfice de CARITAS HABITAT d'un prêt de 583 679,00 € consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations, destiné à financer l'acquisition en VEFA de 3 logements sociaux (PLS) sise rue Catherine Puig à Montreuil.**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 34 : pour CARITAS Habitat pareil une garantie de prêt je mets aux voix contre ? Abstention ? Unanimité. Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : La Ville de Montreuil accorde sa garantie à CARITAS HABITAT, foncière sociale, dont le siège social est situé 106 rue du bac 75007 Paris, à hauteur de 100% pour le paiement de toutes sommes dues en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires calculées par référence à l'emprunt d'un montant en principal de cinq cent quatre-vingt trois mille six cent soixante-dix neuf euros (583 679,00 EUR) souscrit par cette société auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions de l'offre de financement n° U119679 constitué de 3 lignes du prêt destiné à financer l'acquisition de 3 logements sociaux PLS sise rue Catherine Puig à Montreuil.

L'offre de financement n°**U119679** est jointe en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la ville de Montreuil est accordée pour la durée totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune de Montreuil s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : La Ville de Montreuil s'engage, pendant toute la durée du prêt, à libérer en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Article 4 : Autorise Monsieur le Maire, ou tout autre personne dûment habilitée en application des articles L2122-17, L2122-18 et L2122-19 du code général des collectivités territoriales, à intervenir au contrat de prêt passé entre CARITAS HABITAT et la Caisse des Dépôts et Consignations et l'habilite à procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations qui nécessiteraient, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie.

**DEL20230927\_35 : Création d'emplois saisonniers pour les séjours de centres de vacances Enfance hiver -**

printemps 2024, et pour les séjours Classes de neige Hiver 2024.

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 35 : La création d'emplois saisonniers je mets aux voix contre ? Abstention ? Unanimité. Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Dit que les emplois saisonniers suivants, pour les séjours Enfance Hiver et Printemps 2024 en centres de vacances, seront créés et rémunérés comme suit.

**Allevard :**

- **Pour le personnel technique :**

Intitulé du poste	Nombre de postes	Rémunération brute journalière en €	Période
Cuisinier	1	105.15	Du 04/01/2024 au 03/05/2024

*Ces rémunérations brutes journalières suivent l'évolution du SMIC. À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés pour le personnel saisonnier.*

– 1 poste de second de cuisine : 04/01/24 au 31/12/24

– 2 postes d'aide de cuisine : 04/01/24 au 03/05/24

– 1 poste d'aide lingère : du 11/01/24 au 03/05/24

– 9 postes service / ménage : 04/01/24 au 03/05/24

– 1 poste de plongeur : 11/01/24 au 03/05/24

*Tous ces postes sont rémunérés en référence au grade d'adjoint technique (indice majoré 361 susceptibles d'évoluer en lien avec la revalorisation du SMIC).*

*À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés.*

Afin de pallier d'éventuels remplacements (arrêt maladie, arrêt de travail), les personnels techniques et de cuisine pourront, de façon ponctuelle et pour 5 jours consécutifs maximum, être payés à la vacation sur la base d'un forfait journalier de 92.23 € bruts pour les premiers et 105.15 € bruts pour les seconds, auquel s'ajouteront les 10 % de congés payés. Bien entendu, le centre d'Allevard s'engage au suivi administratif des vacataires.

Afin de pallier un manque de personnels en cas de réservations de groupes extérieurs en dehors des périodes de séjours de vacances ou classe de neige, le centre pourra recruter ou prolonger du personnel à hauteur de 1 personne par bâtiments occupés ainsi que le cuisinier dans le cadre d'un accueil en pension complète. La rémunération se fera sur la même base.

- **Pour le personnel pédagogique :**

### **1- Séjours Classes de Neige hiver 2024 : 3 séjours de 12 jours**

- Séjour Classe de Neige 1 : du 15/01/2024 au 26/01/2024 : 132 enfants en prévisionnel



- Séjour Classe de Neige 2 : du 04/03/2024 au 15/03/2024 : 148 enfants en prévisionnel
- Séjour Classe de Neige 3 : du 18/03/2024 au 29/03/2024 : 157 enfants en prévisionnel

Intitulé du poste	Nombre de postes	Rémunération brute journalière en €	Nombre de jours de fonctionnement par poste et jours supplémentaires hors séjour (préparation, férié, bilans)	Dates des séjours
Assistant sanitaire	3	62.19	46	Janvier/février/mars/mai 2024
Animateurs *	16	58.77	46	Janvier/février/mars/mai 2024

*Ces rémunérations brutes journalières suivent l'évolution du SMIC. À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés pour le personnel saisonnier.*

\*Renforts : suivant les inscriptions et les besoins, si l'un des centres de vacances doit accueillir un ou plusieurs enfants en situation de handicap ou nécessitant un accompagnement individualisé, le nombre d'animateur supplémentaire pour le ou les enfants pourra être renforcé pour la période.

## **2- Séjour Allevard – vacances d'hiver 2024 : 12 jours – 120 enfants + 60 jeunes**

Intitulé du poste	Nombre de postes	Rémunération brute journalière en €	Nombre de jours de fonctionnement par poste et jours supplémentaires hors séjour (préparation, férié, bilans)
Directeur	2	73	20
Adjoint de direction pédagogique	3	65	20
Assistant sanitaire	2	53	15
Animateurs *	22	48	15

*Ces rémunérations brutes journalières suivent l'évolution du SMIC. À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés pour le personnel saisonnier.*

\*Renforts : suivant les inscriptions et les besoins, si l'un des centres de vacances doit accueillir un ou plusieurs enfants en situation de handicap ou nécessitant un accompagnement individualisé, le nombre d'animateur supplémentaire pour le ou les enfants pourra être renforcé pour la période.

## **3- Séjour Allevard – vacances de printemps 2024 : 12 jours – 60 enfants**

Intitulé du poste	Nombre de postes	Rémunération brute journalière en €	Nombre de jours de fonctionnement par poste et jours supplémentaires hors séjour (préparation, férié, bilans)
-------------------	------------------	-------------------------------------	---

Directeur	1	73	20
Adjoint de direction pédagogique	1	65	20
Assistant sanitaire	1	53	15
Animateurs *	8	48	15

*Ces rémunérations brutes journalières suivent l'évolution du SMIC. À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés pour le personnel saisonnier.*

\*Renforts : suivant les inscriptions et les besoins, si l'un des centres de vacances doit accueillir un ou plusieurs enfants en situation de handicap ou nécessitant un accompagnement individualisé, le nombre d'animateur supplémentaire pour le ou les enfants pourra être renforcé pour la période.

#### **4- Responsable des activités – coordination pédagogique**

Intitulé du poste	Nombre de postes	Rémunération brute journalière en €	Période
Coordinateur pédagogique – Responsable des activités	1	74	Du 01/01/24 au 03/05/2024

*Ces rémunérations brutes journalières suivent l'évolution du SMIC. À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés pour le personnel saisonnier.*

#### **5 - Séjour Saint-Bris-le-Vineux – vacances de printemps 2024 : 10 jours – 48 enfants**

Intitulé du poste	Nombre de postes	Rémunération brute journalière en €	Nombre de jours de fonctionnement par poste et Jours supplémentaires (préparation, férié, bilans)
Directeur	1	73	22
Adjoint de direction pédagogique	1	53	22
Adjoint de direction Économe	1	53	22
Animateurs*	7	48	22
Animateur spécialisé (Poney / Surveillant de Baignade / Assistant Sanitaire)	3	53	20
Cuisinier	1	105,15	18
Aide de cuisine	1	92,23	18
Lingère	2	92,23	18
Personnel de service	5	92,23	18

Ces rémunérations brutes journalières suivent l'évolution du SMIC. À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés pour le personnel saisonnier.

\*Renforts : suivant les inscriptions et les besoins, si l'un des centres de vacances doit accueillir un ou plusieurs enfants en situation de handicap ou nécessitant un accompagnement individualisé, le nombre d'animateurs supplémentaire pour le ou les enfants pourra être renforcé pour la période.

#### **6- Personnel technique factotum – St-Bris (en attente recrutement du responsable du centre de vacances)**

Intitulé du poste	Nombre de postes	Taux horaire brut en €	Volume horaire hebdomadaire maximum	Nb de jours de fonctionnement par poste	Dates
Personnel technique factotum	1	11,52	48h	130	De janvier à juin 2024

Ces rémunérations brutes journalières suivent l'évolution du SMIC. À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés pour le personnel saisonnier.

#### **7- Personnel technique factotum – Mouroux (en attente recrutement du gardien)**

Intitulé du poste	Nombre de postes	Taux horaire brut en €	Volume horaire hebdomadaire maximum	Nb de jours de fonctionnement par poste	Dates
Personnel technique factotum	1	11,52	48h	220	De septembre 2023 à juin 2024

Ces rémunérations brutes journalières suivent l'évolution du SMIC. À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés pour le personnel saisonnier.

#### **8- Soutien logistique Espace Ressources (fonctionnement du local, préparation séjours, montage/démontage/livraison des investissements) – selon les besoins et l'activité de la direction de l'Enfance**

Intitulé du poste	Nombre de poste	Taux horaire brut en €	Volume horaire Hebdomadaire maximum	Nombre de jours de fonctionnement par poste	Dates
Personnel technique factotum	2	11,52	48h	130	De janvier à juin 2024

Ces rémunérations brutes journalières suivent l'évolution du SMIC. À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés pour le personnel saisonnier.

Article 2 : dit que les dépenses résultant de ces décisions sont inscrites au budget et seront imputées au budget de l'exercice concerné (chapitre 012 rémunérations).

#### **DEL20230927\_36 : Modification du taux de rémunération des médecins**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Modification de taux de rémunération des médecins. Madame Yonis ? Non ?

*Je mets aux voix contre ? Pardon vous souhaitez prendre la parole Monsieur Serne ou c'est sur la suivante ? On est sur la 36 modification du taux de rémunération des médecins. »*

#### Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

*« Oui comme c'est la dernière à laquelle je vais participer et en fait j'avais demandé à pouvoir avoir une brève interruption de séance après la 38 mais comme la 38 a déjà été faite finalement ce serait après celle-là puisque je ne participerai pas non plus au vote sur le tableau des effectifs c'est mieux comme ça et donc j'aimerais avoir juste le temps de plier mes affaires, partir avant que vous enchaîniez voilà. »*

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

*« Très bien c'est noté. Je mets aux voix donc la 36 qui est contre ? Qui s'abstient ? Proposition adoptée. Je vous remercie. »*

### LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

**Article 1** : Dit que la rémunération sera calculée par référence à un tarif fixé à 84,02 euros brut par vacation de 2 heures pour les postes de médecins généralistes et spécialistes, pour les médecins dans les effectifs au 1<sup>er</sup> octobre 2023 et ayant moins de 20 ans d'ancienneté dans la collectivité à la date de la présente délibération.

**Article 2** : Dit que la rémunération sera calculée par référence à un tarif fixé à 87,51 euros brut par vacation de 2 heures pour les postes de médecins généralistes et spécialistes, pour les médecins présents dans les effectifs au 1<sup>er</sup> octobre 2023 et ayant plus de 20 d'ancienneté dans la collectivité à la date de la présente délibération.

**Article 3** : Dit que la rémunération sera calculée en fonction de l'expérience et par référence à un tarif fixé à 68,29 euros brut par vacation de 2 heures pour les postes de médecins généralistes et spécialistes recrutés après le 1<sup>er</sup> novembre 2023.

**Article 4** : Dit que les médecins généralistes et spécialistes recrutés en application de l'article L332-8 du code général de la fonction publique, conformément au décret du 15 février 1988, notamment en son article 1-2, verront leur rémunération susceptible d'évoluer en fonction de leur ancienneté et de leur manière de servir, selon des taux horaires bruts fixés par la collectivité, comme pour l'ensemble des agents contractuels de la collectivité.

**Article 5** : Dit que la rémunération des médecins généralistes et spécialistes sera susceptible d'évoluer de manière progressive aux tarifs suivants :

- De 0 à 6 ans d'ancienneté : 68,29 euros brut par vacation de 2 heures
- De 6 à 12 ans d'ancienneté : 75,48 euros brut par vacation de 2 heures
- De 12 à 20 ans d'ancienneté : 84,02 euros brut par vacation de 2 heures
- De 20 à 30 ans d'ancienneté : 87,51 euros brut par vacation de 2 heures
- De 30 à 35 ans d'ancienneté : 98,04 euros brut par vacation de 2 heures
- 35 ans d'ancienneté et plus : 100,00 euros brut par vacation de 2 heures

**Article 6** : Dit que les chirurgiens-dentistes ne sont pas concernés par ces dispositions.

**Article 7** : Dit que le tarif de la vacation est indexé sur l'évolution de la valeur du point d'indice.

**Article 8** : Dit que le tarif de la vacation (2 heures) modifié entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2023.

**Article 9** : Dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné

#### **DEL20230927\_37 : Modification du tableau des effectifs et précisions d'emplois.**

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

*« Nous passons à 37... »*

#### Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

*« Inaudible... »*

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Oui, mais vous inquiétez pas après la 37 j'attends c'est le tableau des effectifs 37 donc à la modification du tableau des effectifs et précision d'emploi Madame Yonis vous avez la parole. »

#### Intervention de Madame Choukri YONIS

« C'était juste pour demander en fait une explication sur le nombre d'agents spécialisés des écoles maternelles entre les effectifs budgétaires et les effectifs pourvus. »

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Sur la précision en fait un certain nombre d'agents sont placés sur le grade d'agents techniques et non pas d'atsem parce qu'ils n'ont pas le concours ou sont en attente voici l'explication Madame. »

#### Intervention de Madame Choukri YONIS

« Je retombais en fait dans mes calculs, sur mes pattes dans mes calculs pardon. »

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« En fait pardon je mets au vote le tableau des effectifs tel qu'il est. »

#### Intervention de Madame Choukri YONIS

« D'accord, mais je veux comprendre juste comment je retrouve le nombre d'ATSEM qui officie sur la... »

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Je comprends mais ça c'est une question de vos calculs moi je mets au vote le tableau des effectifs. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Proposition adoptée. Je vous remercie. »

### LE CONSEIL MUNICIPAL

#### A l'unanimité

#### DÉCIDE

Article 1 : de créer un poste d'attaché faisant fonction de référent·e équipe projet Hauts de Montreuil au service Études Développement Urbain de la direction urbanisme Habitat.

Article 2 : précise que ce poste susvisé à l'article 1 de la présente délibération sera pourvu par un agent titulaire de la fonction publique territoriale ou, le cas échéant, par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée d'une durée maximale de 3 ans dans les conditions de l'article L. 332-8/2° du code général de la fonction publique.

Article 3 : précise que les postes déjà inscrits au tableau des effectifs et visés à l'article 4 de la présente délibération seront pourvus par des agents titulaires de la fonction publique territoriale ou, le cas échéant, par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée d'une durée maximale de 3 ans dans les conditions de l'article L. 332-8/2° du code général de la fonction publique.

Article 4 : dit que les postes concernés par ces précisions d'emplois mentionnées à l'article 3 de la présente délibération sont les suivants :

– 5 postes de coordinateur jeunesse territoire au service 11-17 ans Loisirs éducatifs de la direction Jeunesse et Éducation Populaire inscrits au tableau des effectifs, dont 2 au grade de rédacteur et 3 au grade d'animateur

– 6 postes de coordinateur adjoint jeunesse territoire au service 11-17 ans Loisirs éducatifs de la direction Jeunesse et Éducation Populaire inscrits au tableau des effectifs, dont 2 au grade de rédacteur et 4 au grade d'animateur

– 12 postes d'animateur au service 11-17 ans Loisirs éducatifs de la direction Jeunesse et Éducation Populaire inscrits au tableau des effectifs, dont 4 au grade d'animateur, 3 au grade d'animateur principal 2<sup>e</sup> classe, 4 au grade d'animateur principal 1<sup>re</sup> classe, et 1 au grade de rédacteur

– 2 postes d'informateur jeunesse au service 16-25 ans de la direction Jeunesse et Éducation Populaire inscrits au tableau des effectifs au grade de rédacteur

– 3 postes d'animateur au service 16-25 ans de la direction Jeunesse et Éducation Populaire inscrits au tableau des effectifs au grade d'animateur

– le poste de référent·e de parcours PRIJ – médiateur – facilitateur de quartier au service 16-25 ans de la direction Jeunesse et Éducation Populaire inscrit au tableau des effectifs au grade de rédacteur

- le poste de formateur ASL (atelier sociolinguistique) au centre social Espéranto de la direction Jeunesse et Éducation Populaire inscrit au tableau des effectifs au grade de rédacteur
- le poste d'animateur socio-culturel au centre social Espéranto de la direction Jeunesse et Éducation Populaire inscrit au tableau des effectifs au grade de rédacteur
- le poste de coordinateur secteur Enfance Jeunesse au centre social Espéranto de la direction Jeunesse et Éducation Populaire inscrit au tableau des effectifs au grade de rédacteur
- le poste de coordinateur du secteur insertion et vie sociale au centre social Lounès Matoub de la direction Jeunesse et Éducation Populaire inscrit au tableau des effectifs au grade de rédacteur
- le poste de coordinateur du secteur famille – parentalité au centre social Lounès Matoub de la direction Jeunesse et Éducation Populaire inscrit au tableau des effectifs au grade d'animateur
- le poste de chargé des pratiques numériques et de la Communication à la direction Jeunesse et Éducation Populaire inscrit au tableau des effectifs au grade de rédacteur
- 49 postes de direction de centre de loisirs au service Temps de l'Enfant de la direction de l'Enfance inscrits au tableau des effectifs, dont 28 au grade d'animateur, 9 au grade d'animateur principal 2<sup>e</sup> classe, 7 au grade d'animateur principal 1<sup>re</sup> classe, 2 au grade de rédacteur, 2 au grade de rédacteur principal 2<sup>e</sup> classe et 1 au grade de rédacteur principal 1<sup>re</sup> classe
- le poste de coordinateur pédagogique au centre de montagne d'Allevard au service Ressources éducatives de la direction de l'Enfance inscrit au tableau des effectifs au grade d'animateur
- le poste de géomaticien – Technicien du SIG au service Aménagement et Mobilité durable de la direction Espaces Publics Mobilité inscrit au tableau des effectifs au grade de technicien principal 1<sup>re</sup> classe
- le poste de coordinateur Adulte Famille à l'Antenne de Vie de Quartier Clos Français de la direction Citoyenneté – Politique de la Ville et Vie des Quartiers inscrit au tableau des effectifs au grade d'animateur
- le poste de Chef du Pôle Administratif de la direction des Systèmes d'Informations et de l'Innovation numérique inscrit au tableau des effectifs au grade de rédacteur
- le poste de chargé de mission Formation Bureautique de la direction des Systèmes d'Informations et de l'Innovation numérique inscrit au tableau des effectifs au grade de rédacteur principal 2<sup>e</sup> classe
- 6 postes de technicien informatique au pôle Gestion du Parc du service des Moyens Techniques de la direction des Systèmes d'Informations et de l'Innovation numérique inscrit au tableau des effectifs, dont 4 au grade de technicien principal 2<sup>e</sup> classe et 2 au grade de technicien principal 1<sup>re</sup> classe
- 2 postes de graphiste au service Communication Externe de la direction de la Communication inscrits au tableau des effectifs, pour l'un au grade de technicien principal 2<sup>e</sup> classe et pour le second au grade de technicien
- le poste de maquettiste/gestionnaire de la ressource iconographique au service Communication Externe de la direction de la Communication inscrit au tableau des effectifs au grade de technicien principal 2<sup>e</sup> classe
- 4 postes d'infirmier dans les centres de santé de la direction de la Santé inscrite au tableau des effectifs au grade d'infirmier de classe normale
- 2 postes de médiateur culturel au Théâtre Berthelot de la direction du Développement Culturel inscrits au tableau des effectifs pour l'un au grade de rédacteur et pour le second au grade de rédacteur principal 2<sup>e</sup> classe
- 2 postes de surveillant polyvalent au service Développement du commerce – pôle Occupation du domaine inscrits au tableau des effectifs au grade de technicien
- 16 postes d'assistant de direction inscrits au tableau des effectifs, dont 9 au grade de rédacteur, 3 au grade de rédacteur principal 1<sup>re</sup> classe, et 4 au grade de rédacteur principal 2<sup>e</sup> classe, à raison d'un poste par direction suivante :

Finances et Commande Publique, Ressources Humaines, Espaces Publics Mobilité, Environnement Cadre de Vie, Prévention Sécurité et Tranquillité Publique, Citoyenneté Politique de la Ville et Vie des Quartiers, Jeunesse et Éducation Populaire, Santé, Solidarités – CCAS, Développement Culturel, Éducation, Enfance, Petite Enfance, Communication, Urbanisme Habitat, et Sports (poste d'assistante de direction « ressources »).

## **DEL20230927\_40 : Exécution du jugement du tribunal administratif de Montreuil annulant la délibération n°20200528\_9 - Remise gracieuse du titre de recettes émis à l'encontre de Monsieur Mohamed ABDOULBAKI**

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Alors à présent je vais passer à la délibération relatif à l'exécution du jugement du tribunal administratif de Montreuil. Donc je vais commencer par la première délibération je demanderai à Monsieur Abdoulbaki de bien vouloir sortir de la pièce et à Madame Alphonse et Attia de sortir également de la pièce et on reviendra au fur et à mesure. Je mets aux voix donc la délibération 40 en exécution du jugement du tribunal administratif de Montreuil annulant la délibération 20200528\_9 remise gracieuse du titre de recettes émis à l'encontre de Monsieur Mohamed Abdoulbaki, merci de noter qu'il est sorti de la salle je mets au vote contre ? Pardon explication de vote Madame je vous en prie. »

### Explication de vote de Madame Choukri YONIS

« Je vais vous demander une explication de votre groupé et pour me permettre en fait de dérouler mon raisonnement, donc je vous remercie. Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, le tribunal administratif de Montreuil a annulé en février dernier la délibération relative aux indemnités des élus. Les juges ont annulé cette délibération en considérant notamment qu'elle ne comportait pas d'informations sur le critère objectif retenu pour moduler les indemnités entre élus. En somme Monsieur le Maire c'est parce que vous n'avez pas justifié pourquoi certains élus avaient plus que d'autres que finalement donc la délibération a été annulée. Cette annulation de l'ensemble de la délibération a une conséquence immédiate c'est qu'elle oblige tous les élus à rembourser à la ville les indemnités qui leur ont été versées de juin 2020 à décembre 2021. En tant que maire c'est à vous qu'il échoit la responsabilité de faire appliquer cette décision de justice c'est en ce sens que vous avez d'ailleurs émis des titres de recettes pour demander à chaque élu de rembourser les indemnités perçues sur 18 mois. En faisant cela vous avez fait ce que votre devoir et votre fonction vous imposait. Votre action aurait en réalité dû s'arrêter là malheureusement ce n'est pas ce qui a été fait. Immédiatement après avoir émis les titres de recettes et avant même d'ailleurs que les élus n'aient reçu le titre en question vous avez écrit à chaque élu pour lui donner le numéro du titre et lui demander de contester le titre que vous veniez vous-même d'émettre. Les 50 délibérations sur lesquelles notre assemblée va être amenée à se prononcer ce soir sont la conséquence de cette contestation par les élus. Cette façon de procéder m'interpelle, elle m'interpelle tout d'abord sur le plan des principes. La séparation des pouvoirs est un des principes fondamentaux de notre Etat de droit comment Monsieur le Maire vous en tant que premier magistrat de la ville, vous qui êtes en charge de l'application des règles de droit comment vous-même vous pouvez être l'instigateur d'une démarche coordonnée de contournement de l'application de cette même règle en écrivant à chaque élu pour lui donner le numéro du titre à contester et la marche à suivre. Vous videz de son contenu la décision de justice que vous êtes supposé faire appliquer et ce faisant vous piétinez à mon sens le principe de séparation des pouvoirs. Cette façon de procéder m'interpelle aussi tant elle est en contradiction avec ce que doit être de mon point de vue votre rôle de maire, le maire est le garant de l'intérêt général, il est celui qui fait prévaloir sur les intérêts particuliers, l'intérêt général je m'explique là également. Le tribunal a annulé la délibération, cette annulation se traduit par l'émission de titre de recettes soit une recette de 1 million d'euros pour la ville. Il y a dans cette affaire un conflit évident dans l'intérêt de la commune qui est de recevoir cette recette et les intérêts individuels des élus qui ne souhaitent pas rembourser les indemnités perçues pour éviter aux élus de devoir rembourser les sommes perçues. Vous avez mis en place une mécanique permettant d'annuler les effets du titre que vous veniez d'émettre se faisant Monsieur le Maire vous et votre majorité choisissez de mettre l'intérêt général de chaque, l'intérêt personnel pardon, de chaque élu plutôt que donc de prévaloir l'intérêt général qui est celui de la commune et ça c'est très grave. En faisant le choix de la remise gracieuse au lieu de faire rentrer donc un million d'euros dans les caisses de la ville vous décidez de créer une dépense de 1 million. De mon point de vue ce n'est pas le rôle du maire d'organiser le non recouvrement de cette somme, le tribunal a fixé la règle comme pour tout justiciable sa décision doit être exécutée. Pour chaque élu cette affaire aurait dû se régler de manière individuelle d'abord avec le trésorier municipal parce que nos situations personnelles et nos moyens sont différents puis devant les tribunaux. Cette façon de procéder interpelle aussi parce qu'en somme elle est la traduction de la toute-puissance dans laquelle vous êtes, ni vos élus et les différents groupes qui constituent cette majorité, ni votre cabinet, ni la haute administration n'ont manifestement joué leur rôle et mettre en garde contre les risques d'un tel contournement de la règle au-delà du risque juridique à proprement parler sur le plan symbolique les actes que vous posez ce soir sont lourds de sens et participent à détériorer l'image d'une classe politique qui semble de plus en plus déconnectée des réalités. J'ai entendu dire que la Nupes cherchait à renouer avec les classes populaires, en tout état de cause ce ne sont pas des comportements tels que ceux de ce soir qui nous permettront de retrouver les classes populaires comme vous le dites. Les classes populaires elles ne bénéficient pas de remise gracieuses collectives quand elles demandent une remise gracieuse et c'est bien normal on vérifie chaque situation individuelle et on s'assure que chacune justement, chaque personne qui fait la demande de remise gracieuse a des difficultés financières avérées et qu'elle ne peut objectivement pas honorer sa dette. Je conclurai mon propos en rappelant qu'il n'y a pas de responsabilité collective chacune et chacun d'entre nous est responsable de ce qu'il laisse faire. Tous les élus devraient je pense réfléchir à la portée de leurs actes avant de s'inscrire dans une procédure qui malgré les apparences est une entreprise de contournement en bande organisée de la règle de droit. Pour ma part je voterai contre la cinquantaine de délibérations par lesquelles il est prévu d'accorder une remise gracieuse aux élus de cette assemblée. »

### Réponse de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« J'ai répondu par avance à cette intervention que je ne qualifierais pas dans mon intervention liminaire. Je veux simplement rappeler à ceux qui nous regardent encore à cette heure avancée que nous obéissons à travers les actes, de délibération qui sont proposés aux recommandations strictes du président du tribunal administratif qui, interrogé à ma demande sur les conditions d'application du jugement d'annulation en première instance de la délibération du 28 mai relative aux indemnités, a jugé, a indiqué au maire que je suis que la voie, qu'une des voies possibles était la demande à l'amiable faite au maire de la commune devant cette situation. Je veux rappeler tout de même après l'intervention qui vient d'être faite le fait que il n'y a eu aucun argent, pas un centime d'indemnités illégales, que le juge a reconnu, qu'aucun centime n'avait été pris de manière illégale par les élus, que les indemnités dont nous parlons correspondent à un travail et un engagement qui s'écoulaient sur une période de deux ans et pour lequel un certain nombre de gens autour de cette table ont, y compris au plan professionnel, fait des choix qui les a privés de revenus, ils se sont libérés dans l'ordre professionnel et ils ont comme tous les élus de France à travers le territoire droit aux conséquences de la loi c'est-à-dire au fait de recevoir une indemnité correspondant aux fonctions qui leur sont confiées soit par les électeurs et les électrices en tant que conseiller municipaux, soient par le maire en tant que conseiller municipaux délégué ou adjoints délégués suite au vote du conseil municipal et je veux redire qu'il me semble absolument injuste de faire comme je l'entends à l'instant comme les propos qui ont été tenus sur un certain nombre de réseaux

*sociaux laisser à penser d'une manière ou d'une autre qu'il y ait pu avoir malhonnêteté, prise d'argent par les élus présents au conseil municipal. Je rappelle que le motif de l'annulation du juge en première instance de cette délibération annulation que nous contesterons devant la Cour administrative d'appel consiste à un défaut informations sur la situation de trois élus en particulier au titre de la dotation de solidarité urbaine. Je mets donc aux voix ayant constaté que Monsieur Abdoulbaki n'est plus dans cette pièce la délibération 40 qui est contre ? Qui s'abstient ? Proposition adoptée. Je vous remercie. »*

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par  
46 voix pour

1 voix contre : Choukri YONIS

1 ne participe pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Mohamed ABDOULBAKI

DÉCIDE

Article 1 : Accorde une remise gracieuse totale du titre de recettes n° 493/11287 pour un montant de 15 018,50 €.

Article 2 : Dit que cette dépense sera imputée au chapitre 67.

**DEL20230927\_41 : Exécution du jugement du tribunal administratif de Montreuil annulant la délibération n°20200528\_9 - Remise gracieuse du titre de recettes émis à l'encontre de Madame Mireille ALPHONSE**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

*« Même principe pour Madame Alphonse je constate qu'elle n'est pas dans cette salle je mets aux voix contre ? Abstention ? Adoptée. Je vous remercie. »*

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par  
47 voix pour

1 voix contre : Choukri YONIS

1 ne participe pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Mireille ALPHONSE

DÉCIDE

Article 1 : Accorde une remise gracieuse totale du titre de recettes n° 493/11288 pour un montant de 47 553,91 €.

Article 2 : Dit que cette dépense sera imputée au chapitre 67.

**DEL20230927\_42 : Exécution du jugement du tribunal administratif de Montreuil annulant la délibération n°20200528\_9 - Remise gracieuse du titre de recettes émis à l'encontre de Madame Dominique ATTIA**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

*« Je demande à Monsieur Bedreddine de bien vouloir sortir de cette salle ainsi que Monsieur Beltran. Délibération 42 relative à Madame Attia même principe je mets aux voix qui est contre ? Qui s'abstient ? Proposition adoptée. Je vous remercie. »*

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par  
47 voix pour

1 voix contre : Choukri YONIS

1 ne participe pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Dominique ATTIA

DÉCIDE



Article 1 : Accorde une remise gracieuse totale du titre de recettes n° 493/11289 pour un montant de 24 528,86 €.

Article 2 : Dit que cette dépense sera imputée au chapitre 67.

**DEL20230927\_43 : Exécution du jugement du tribunal administratif de Montreuil annulant la délibération n°20200528\_9 - Remise gracieuse du titre de recettes émis à l'encontre de Monsieur Belaïde BEDREDDINE**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Je constate que Monsieur Bedreddine est sorti de la pièce. 43 donc délibération concernant Monsieur Bedreddine. Je le mets aux voix qui est contre ? Qui s'abstient ? Proposition adoptée. Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par  
48 voix pour

1 voix contre : Choukri YONIS

1 ne participe pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Belaïde BEDREDDINE

DÉCIDE

Article 1 : Accorde une remise gracieuse totale du titre de recettes n° 493/11290 pour un montant de 25 080,85 €.

Article 2 : Dit que cette dépense sera imputée au chapitre 67.

**DEL20230927\_44 : Exécution du jugement du tribunal administratif de Montreuil annulant la délibération n°20200528\_9 - Remise gracieuse du titre de recettes émis à l'encontre de Monsieur Stephan BELTRAN**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 44 pour Monsieur Beltran. J'invite madame Bensaid, Madame Bertin qui n'est pas là et Madame Bonneau a bien vouloir sortir de la pièce. Je mets aux voix la délibération 44 relative à Monsieur Beltran qui est contre ? Qui s'abstient ? Proposition adoptée. Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par  
45 voix pour

1 voix contre : Choukri YONIS

1 ne participe pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Stéphane BELTRAN

DÉCIDE

Article 1 : Accorde une remise gracieuse totale du titre de recettes n° 493/11291 pour un montant de 34 732,67 €.

Article 2 : Dit que cette dépense sera imputée au chapitre 67.

**DEL20230927\_45 : Exécution du jugement du tribunal administratif de Montreuil annulant la délibération n°20200528\_9 - Remise gracieuse du titre de recettes émis à l'encontre de Madame Murielle BENSARD**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 45 relative à Madame Bensaid. Est-ce que quelqu'un...Je constate que Madame Bensaid n'est pas dans la salle. Je mets aux voix qui est contre ? Qui s'abstient ? Proposition adoptée. Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

46 voix pour

1 voix contre : Choukri YONIS

1 ne participe pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Murielle BENSAID

DÉCIDE

Article 1 : Accorde une remise gracieuse totale du titre de recettes n° 493/11292 pour un montant de 3 835,34 €.

Article 2 : Dit que cette dépense sera imputée au chapitre 67.

**DEL20230927\_46 : Exécution du jugement du tribunal administratif de Montreuil annulant la délibération n°20200528\_9 - Remise gracieuse du titre de recettes émis à l'encontre de Madame Loline BERTIN**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

*Je vais mettre aux voix pour Madame Bertin et je demande à Madame Carlier et Monsieur Charles de bien vouloir sortir de cette pièce. Madame Carlier chacun aura noté qu'elle n'est plus là. Madame Bertin délibération 46. Je mets aux voix qui est contre ? 1 contre. Qui s'abstient ? Proposition adoptée. Je vous remercie. »*

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

47 voix pour

1 voix contre : Choukri YONIS

1 ne participe pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Loline BERTIN

DÉCIDE

Article 1 : Accorde une remise gracieuse totale du titre de recettes n° 493/11293 pour un montant de 25 666,97 €.

Article 2 : Dit que cette dépense sera imputée au chapitre 67.

**DEL20230927\_47 : Exécution du jugement du tribunal administratif de Montreuil annulant la délibération n°20200528\_9 - Remise gracieuse du titre de recettes émis à l'encontre de Madame Michelle BONNEAU**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

*« 47 toujours concernant toujours l'exécution du tribunal pour Madame Bonneau. Je mets aux voix qui est contre ? Qui s'abstient ? Proposition adoptée. Je vous remercie. »*

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

47 voix pour

1 voix contre : Choukri YONIS

1 ne participe pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Michelle BONNEAU

DÉCIDE

Article 1 : Accorde une remise gracieuse totale du titre de recettes n° 493/11294 pour un montant de 29 951,60 €.

Article 2 : Dit que cette dépense sera imputée au chapitre 67.

**DEL20230927\_48 : Exécution du jugement du tribunal administratif de Montreuil annulant la délibération n°20200528\_9 - Remise gracieuse du titre de recettes émis à l'encontre de Madame Marie-Hélène CARLIER**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Pour Madame Marie-Hélène Carlier toujours sur l'exécution du jugement. Elle n'est plus membre de notre conseil municipal. Je mets aux voix qui est contre ? Qui s'abstient ? Proposition adoptée. Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par  
49 voix pour

1 voix contre : Choukri YONIS

DÉCIDE

Article 1 : Accorde une remise gracieuse totale du titre de recettes n° 493/11295 pour un montant de 3 633,48 €.  
Article 2 : Dit que cette dépense sera imputée au chapitre 67.

**DEL20230927\_49 : Exécution du jugement du tribunal administratif de Montreuil annulant la délibération n°20200528\_9 - Remise gracieuse du titre de recettes émis à l'encontre de Monsieur Olivier CHARLES**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 49 je demande à Monsieur Julien Consalvi et Madame Creachcadec et Madame Definel de bien vouloir sortir de la salle. Donc 49 l'exécution du jugement toujours relatif à Monsieur Charles. Je mets aux voix qui est contre ? Qui s'abstient ? Proposition adoptée. Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par  
46 voix pour

1 voix contre : Choukri YONIS

1 ne participe pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Olivier CHARLES

DÉCIDE

Article 1 : Accorde une remise gracieuse totale du titre de recettes n° 493/11296 pour un montant de 14 963,94 €.  
Article 2 : Dit que cette dépense sera imputée au chapitre 67.

**DEL20230927\_50 : Exécution du jugement du tribunal administratif de Montreuil annulant la délibération n°20200528\_9 - Remise gracieuse du titre de recettes émis à l'encontre de Monsieur Julien CONSALVI**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 50 pour l'exécution du jugement relatif à Monsieur Consalvi. Je constate qu'il n'est plus dans cette salle. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Proposition adoptée, je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par  
47 voix pour

1 voix contre : Choukri YONIS

1 ne participe pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Julien CONSALVI

DÉCIDE

Article 1 : Accorde une remise gracieuse totale du titre de recettes n° 493/11297 pour un montant de 41 416,88 €.

Article 2 : Dit que cette dépense sera imputée au chapitre 67.

**DEL20230927\_51 : Exécution du jugement du tribunal administratif de Montreuil annulant la délibération n°20200528\_9 - Remise gracieuse du titre de recettes émis à l'encontre de Madame Danièle CREACHCADEC**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 51 pour l'exécution du jugement relatif à Madame Creachcadec. Je constate qu'elle n'est plus dans cette salle. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Proposition adoptée, je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par  
48 voix pour

1 voix contre : Choukri YONIS

1 ne participe pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Danièle CREACHCADEC

DÉCIDE

Article 1 : Accorde une remise gracieuse totale du titre de recettes n° 493/11298 pour un montant de 14 648,78 €.

Article 2 : Dit que cette dépense sera imputée au chapitre 67.

**DEL20230927\_52 : Exécution du jugement du tribunal administratif de Montreuil annulant la délibération n°20200528\_9 - Remise gracieuse du titre de recettes émis à l'encontre de Madame Nassera DEFINEL**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Je demande à Madame Dhay, Monsieur Delaunay, Monsieur Di Gallo de bien vouloir sortir de cette salle. Nous sommes sur la délibération numéro 52 relative à Madame Nassera Definel. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Proposition adoptée, je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par  
45 voix pour

1 voix contre : Choukri YONIS

1 ne particip(ent) pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Nassera DEFINEL

DÉCIDE

Article 1 : Accorde une remise gracieuse totale du titre de recettes n° 493/11299 pour un montant de 45 962,09 €.

Article 2 : Dit que cette dépense sera imputée au chapitre 67.

**DEL20230927\_53 : Exécution du jugement du tribunal administratif de Montreuil annulant la délibération n°20200528\_9 - Remise gracieuse du titre de recettes émis à l'encontre de Madame Catherine DEHAY**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 53. Je constate que Madame Dehay n'est plus dans cette salle. Je mets aux voix donc l'exécution du jugement relatif à Madame Dehay. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Proposition adoptée, je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par  
46 voix pour

1 voix contre : Choukri YONIS

1 ne participe pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Catherine DEHAY

DÉCIDE

Article 1 : Accorde une remise gracieuse totale du titre de recettes n° 493/11300 pour un montant de 28 962,61 €.

Article 2 : Dit que cette dépense sera imputée au chapitre 67.

**DEL20230927\_54 : Exécution du jugement du tribunal administratif de Montreuil annulant la délibération n°20200528\_9 - Remise gracieuse du titre de recettes émis à l'encontre de Monsieur Romain DELAUNAY**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 54. Je constate que Monsieur Delaunay n'est plus dans cette salle. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Proposition adoptée, je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

47 voix pour

1 voix contre : Choukri YONIS

1 ne participe pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Romain DELAUNAY

DÉCIDE

Article 1 : Accorde une remise gracieuse totale du titre de recettes n° 493/11301 pour un montant de 13 126,09 €.

Article 2 : Dit que cette dépense sera imputée au chapitre 67.

**DEL20230927\_55 : Exécution du jugement du tribunal administratif de Montreuil annulant la délibération n°20200528\_9 - Remise gracieuse du titre de recettes émis à l'encontre de Monsieur Luc DI GALLO**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Je demande à Monsieur Luc Di Gallo, Madame Doucoure et Monsieur Gallera, ainsi que Madame Glemas de bien vouloir sortir de la pièce. Je constate que Monsieur Luc Di Gallo n'est plus dans cette pièce. Je mets aux voix. Contre ? Abstention ? Unanimité, je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

47 voix pour

1 voix contre : Choukri YONIS

1 ne participe pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Luc DI GALLO

DÉCIDE

Article 1 : Accorde une remise gracieuse totale du titre de recettes n° 493/11302 pour un montant de 27 777,88 euros.

Article 2 : Dit que cette dépense sera imputée au chapitre 67.

**DEL20230927\_56 : Exécution du jugement du tribunal administratif de Montreuil annulant la délibération n°20200528\_9 - Remise gracieuse du titre de recettes émis à l'encontre de Madame Mama DOUCOURE**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 56, Exécution du jugement relatif à Madame Mama Doucoure. Je constate qu'elle n'est pas dans cette pièce. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Proposition adoptée, je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par  
47 voix pour

1 voix contre : Choukri YONIS

1 ne participe pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Mama DOUCOURE

DÉCIDE

Article 1 : Accorde une remise gracieuse totale du titre de recettes n° 493/11303 pour un montant de 15 069,85 euros.

Article 2 : Dit que cette dépense sera imputée au chapitre 67.

**DEL20230927\_57 : Exécution du jugement du tribunal administratif de Montreuil annulant la délibération n°20200528\_9 - Remise gracieuse du titre de recettes émis à l'encontre de Monsieur Richard GALERA**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Je demande à Madame Guerrin, Monsieur Guillot de bien vouloir sortir de cette pièce. Je mets aux voix la 55, Exécution du jugement pour Monsieur Richard Gallera. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Proposition adoptée. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par  
48 voix pour

1 voix contre : Choukri YONIS

1 ne participe pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Richard GALERA

DÉCIDE

Article 1 : Accorde une remise gracieuse totale du titre de recettes n° 493/11304 pour un montant de 3782,81€.

Article 2 : Dit que cette dépense sera imputée au chapitre 67.

**DEL20230927\_58 : Exécution du jugement du tribunal administratif de Montreuil annulant la délibération n°20200528\_9 - Remise gracieuse du titre de recettes émis à l'encontre de Madame Dominique GLEMAS**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Pour Madame Glemas, délibération numéro 58, toujours sur l'exécution du jugement. Je constate que Madame Glemas n'est pas dans cette pièce. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Proposition adoptée. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par  
47 voix pour

1 voix contre : Choukri YONIS

1 ne participe pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Dominique GLEMAS

DÉCIDE

Article 1 : Accorde une remise gracieuse totale du titre de recettes n° 493/11305 pour un montant de 3835,34 euros.

Article 2 : Dit que cette dépense sera imputée au chapitre 67.

**DEL20230927\_59 : Exécution du jugement du tribunal administratif de Montreuil annulant la délibération n°20200528\_9 - Remise gracieuse du titre de recettes émis à l'encontre de Monsieur Florent GUEGUEN**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Je mets la 59, exécution du jugement pour Monsieur Florent Guéguen, aux voix. Je constate qu'il est sorti. Contre ? Abstention ? Proposition adoptée, merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par  
48 voix pour

1 voix contre : Choukri YONIS

1 ne participe pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Florent GUEGUEN

DÉCIDE

Article 1 : Accorde une remise gracieuse totale du titre de recettes n° 493/11306 pour un montant de 3835,34 euros.

Article 2 : Dit que cette dépense sera imputée au chapitre 67.

**DEL20230927\_60 : Exécution du jugement du tribunal administratif de Montreuil annulant la délibération n°20200528\_9 - Remise gracieuse du titre de recettes émis à l'encontre de Madame Paule GUERIN**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Je constate que Madame Guerin n'est plus dans cette pièce. Je mets aux voix la délibération numéro 60 la concernant. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Proposition adoptée, je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par  
49 voix pour

1 voix contre : Choukri YONIS

1 ne participe pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Paule GUERIN

DÉCIDE

Article 1 : Accorde une remise gracieuse totale du titre de recettes n° 493/11307 pour un montant de 3835,34 euros.

Article 2 : Dit que cette dépense sera imputée au chapitre 67.

**DEL20230927\_61 : Exécution du jugement du tribunal administratif de Montreuil annulant la délibération n°20200528\_9 - Remise gracieuse du titre de recettes émis à l'encontre de Monsieur Julien GUILLOT**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Je demande à Mesdames Hedhuin, Heugas, Hristache de bien vouloir sortir de la... Délibération 61, Monsieur Guillot. Je constate qu'il n'est pas dans cette pièce. Je mets aux voix. Contre ? Abstention ? Proposition adoptée, je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par  
47 voix pour

1 voix contre : Choukri YONIS

1 ne participe pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Julien GUILLOT

DÉCIDE

Article 1 : Accorde une remise gracieuse totale du titre de recettes n° 493/11308 pour un montant de 3835,34 euros.

Article 2 : Dit que cette dépense sera imputée au chapitre 67.

**DEL20230927\_62 : Exécution du jugement du tribunal administratif de Montreuil annulant la délibération n°20200528\_9 - Remise gracieuse du titre de recettes émis à l'encontre de Madame Céline HEDHUIN**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Délibération 62 relative toujours à l'exécution du jugement, avec Madame Hedhuin. Je constate qu'elle n'est pas dans cette pièce. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Proposition adoptée, je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par  
47 voix pour

1 voix contre : Choukri YONIS

1 ne participe pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Céline HEDHUIN

DÉCIDE

Article 1 : Accorde une remise gracieuse totale du titre de recettes n° 493/11309 pour un montant de 3835,34 euros.

Article 2 : Dit que cette dépense sera imputée au chapitre 67.

**DEL20230927\_63 : Exécution du jugement du tribunal administratif de Montreuil annulant la délibération n°20200528\_9 - Remise gracieuse du titre de recettes émis à l'encontre de Madame Anne-Marie HEUGAS**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 63 pour Madame Heugas. Je constate qu'e Madame Heugas n'est pas dans cette pièce. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Proposition adoptée, je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par  
48 voix pour

1 voix contre : Choukri YONIS

1 ne participe pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Anne-Marie HEUGAS

DÉCIDE

Article 1 : Accorde une remise gracieuse totale du titre de recettes n° 493/11310 pour un montant de 3309,60 euros.

Article 2 : Dit que cette dépense sera imputée au chapitre 67.

**DEL20230927\_64 : Exécution du jugement du tribunal administratif de Montreuil annulant la délibération n°20200528\_9 - Remise gracieuse du titre de recettes émis à l'encontre de Madame Liliana HRISTACHE**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 64, Madame Hristache, toujours sur l'exécution du jugement. Je constate qu'elle n'est pas dans la pièce. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Proposition adoptée, je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL



A la majorité par  
49 voix pour

1 voix contre : Choukri YONIS

1 ne participe pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Liliana HRISTACHE

DÉCIDE

Article 1 : Accorde une remise gracieuse totale du titre de recettes n° 493/11311 pour un montant de 15 069,85 euros.

Article 2 : Dit que cette dépense sera imputée au chapitre 67.

**DEL20230927\_66 : Exécution du jugement du tribunal administratif de Montreuil annulant la délibération n°20200528\_9 - Remise gracieuse du titre de recettes émis à l'encontre Madame Haby KA**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

*« 66, exécution du jugement relatif à Madame Ka. Je lui demande de sortir de la pièce, ainsi que Madame Keita, Monsieur Lamarche, Madame Lana et Monsieur Le Chequer. Je mets aux voix la 66 relative à Madame Ka ? Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Proposition adoptée. »*

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par  
44 voix pour

1 voix contre : Choukri YONIS

1 ne participe pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Haby KA

DÉCIDE

Article 1 : Accorde une remise gracieuse totale du titre de recettes n° 493/11313 pour un montant de 3835,34 euros.

Article 2 : Dit que cette dépense sera imputée au chapitre 67.

**DEL20230927\_67 : Exécution du jugement du tribunal administratif de Montreuil annulant la délibération n°20200528\_9 - Remise gracieuse du titre de recettes émis à l'encontre de Madame Djénéba KEITA**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

*« 67, exécution du jugement. Je constate que Madame Keita n'est pas dans cette pièce. Je mets aux voix la délibération 67 relative à Madame Keita. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Proposition adoptée, merci beaucoup. »*

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par  
45 voix pour

1 voix contre : Choukri YONIS

1 ne participe pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Djeneba KEITA

DÉCIDE

Article 1 : Accorde une remise gracieuse totale du titre de recettes n° 493/11314 pour un montant de 28 404,09 euros.

Article 2 : Dit que cette dépense sera imputée au chapitre 67.

**DEL20230927\_68 : Exécution du jugement du tribunal administratif de Montreuil annulant la délibération n°20200528\_9 - Remise gracieuse du titre de recettes émis à l'encontre de Monsieur Philippe LAMARCHE**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 68, l'exécution du jugement du TA relatif à Monsieur Lamarche. Je constate qu'il n'est pas dans cette pièce. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Proposition adoptée. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par  
45 voix pour

1 voix contre : Choukri YONIS

1 ne participe pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Philippe LAMARCHE

DÉCIDE

Article 1 : Accorde une remise gracieuse totale du titre de recettes n° 493/11315 pour un montant de 34 672,73 euros.

Article 2 : Dit que cette dépense sera imputée au chapitre 67.

**DEL20230927\_69 : Exécution du jugement du tribunal administratif de Montreuil annulant la délibération n°20200528\_9 - Remise gracieuse du titre de recettes émis à l'encontre de Madame Nathalie LANA**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 69, l'exécution du jugement du tribunal administratif de Montreuil pour Madame Lana. Je constate qu'elle n'est pas dans cette pièce. Je mets aux voix. Contre ? Abstention ? Proposition adoptée. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par  
46 voix pour

1 voix contre : Choukri YONIS

1 ne participe pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Nathalie LANA

DÉCIDE

Article 1 : Accorde une remise gracieuse totale du titre de recettes n° 507/11398 pour un montant de 32 275,66 euros.

Article 2 : Dit que cette dépense sera imputée au chapitre 67.

**DEL20230927\_70 : Exécution du jugement du tribunal administratif de Montreuil annulant la délibération n°20200528\_9 - Remise gracieuse du titre de recettes émis à l'encontre de Monsieur Erwan Gaylord LE CHEQUER**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Je demande à Madame Le Gourrierec, Monsieur Leghmizi, Madame Leleu et Monsieur Yann Leroy de bien vouloir sortir. Délibération 70 pour Monsieur Le Chequer, exécution du jugement toujours. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Proposition adoptée, je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par  
44 voix pour

1 voix contre : Choukri YONIS

1 ne participe pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Gaylord LE CHEQUER

DÉCIDE

Article 1 : Accorde une remise gracieuse totale du titre de recettes n° 493/11317 pour un montant de 65 535,01 euros.

Article 2 : Dit que cette dépense sera imputée au chapitre 67.

**DEL20230927\_71 : Exécution du jugement du tribunal administratif de Montreuil annulant la délibération n°20200528\_9 - Remise gracieuse du titre de recettes émis à l'encontre de Madame Méline LE GOURRIEREC**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Nous passons à la 71, toujours sur l'exécution du jugement, relatif à Madame Le Gourrierc. Je constate qu'elle n'est pas dans cette pièce. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Proposition adoptée, je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par  
46 voix pour

1 voix contre : Choukri YONIS

1 ne participe pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Méline LE GOURRIEREC

DÉCIDE

Article 1 : Accorde une remise gracieuse totale du titre de recettes n° 493/11318 pour un montant de 14 767,28 euros.

Article 2 : Dit que cette dépense sera imputée au chapitre 67.

**DEL20230927\_72 : Exécution du jugement du tribunal administratif de Montreuil annulant la délibération n°20200528\_9 - Remise gracieuse du titre de recettes émis à l'encontre de Monsieur Djamel LEGHMIZI**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 72, l'exécution du jugement relatif à Monsieur Djamel Leghmizi. Je constate qu'il n'est pas dans cette pièce. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Proposition adoptée, je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par  
45 voix pour

1 voix contre : Choukri YONIS

1 ne participe pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Djamel LEGHMIZI

DÉCIDE

Article 1 : Accorde une remise gracieuse totale du titre de recettes n° 507/11400 pour un montant de 26 632,87 euros.

Article 2 : Dit que cette dépense sera imputée au chapitre 67.

**DEL20230927\_73 : Exécution du jugement du tribunal administratif de Montreuil annulant la délibération n°20200528\_9 - Remise gracieuse du titre de recettes émis à l'encontre de Madame Nathalie LELEU**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 73, l'exécution du jugement du TA relatif à Madame Leleu. Je constate qu'elle n'est pas dans cette pièce. Je mets aux voix. Contre ? Abstention ? Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par  
47 voix pour

1 voix contre : Choukri YONIS

1 ne participe pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Nathalie LELEU

DÉCIDE

Article 1 : Accorde une remise gracieuse totale du titre de recettes n° 493/11320 pour un montant de 3835,34 euros.

Article 2 : Dit que cette dépense sera imputée au chapitre 67.

**DEL20230927\_74 : Exécution du jugement du tribunal administratif de Montreuil annulant la délibération n°20200528\_9 - Remise gracieuse du titre de recettes émis à l'encontre de Monsieur Yann LEROY**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 74, la délibération en exécution du jugement du TA pour Monsieur Yann Leroy. Je constate qu'il n'est pas dans cette pièce. Je mets aux voix. Contre ? Abstention ? Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par  
48 voix pour

1 voix contre : Choukri YONIS

1 ne participe pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Yann LEROY

DÉCIDE

Article 1 : Accorde une remise gracieuse totale du titre de recettes n° 507/11402 pour un montant de 3 835,34 euros.

Article 2 : Dit que cette dépense sera imputée au chapitre 67.

**DEL20230927\_75 : Exécution du jugement du tribunal administratif de Montreuil annulant la délibération n°20200528\_9 - Remise gracieuse du titre de recettes émis à l'encontre de Monsieur Olivier MADAULE**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Je demande à Madame Maze, Monsieur Mbarki, Madame Menhoudj et Monsieur Mettey de bien vouloir sortir de cette pièce. Je mets aux voix... Madame Menhoudj !

75, la délibération relative à Monsieur Madaule. Je mets aux voix. Qui est contre ? Pardon. Monsieur Madaule ! Je mets aux voix, donc, la délibération 75. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Proposition adoptée, je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par  
46 voix pour

1 voix contre : Choukri YONIS

1 ne participe pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Olivier MADAULE

DÉCIDE

Article 1 : Accorde une remise gracieuse totale du titre de recettes n°507/11399 pour un montant de 29 667, 58 euros.

Article 2 : Dit que cette dépense sera imputée au chapitre 67

**DEL20230927\_76 : Exécution du jugement du tribunal administratif de Montreuil annulant la délibération n°20200528\_9 - Remise gracieuse du titre de recettes émis à l'encontre de Madame Murielle MAZE**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Délibération 75, Madame Maze. Je constate qu'elle n'est plus dans la pièce. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Proposition adoptée, je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par  
48 voix pour

1 voix contre : Choukri YONIS

1 ne participe pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Murielle MAZE

DÉCIDE

Article 1 : Accorde une remise gracieuse totale du titre de recettes n°493/11323 pour un montant de 3835,34 euros.

Article 2 : Dit que cette dépense sera imputée au chapitre 67.

**DEL20230927\_77 : Exécution du jugement du tribunal administratif de Montreuil annulant la délibération n°20200528\_9 - Remise gracieuse du titre de recettes émis à l'encontre de Monsieur Amin MBARKI**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 77, toujours sur le titre de recettes, à l'encontre de Monsieur Mbarki. Il n'est pas dans la pièce. Je mets aux voix. Contre ? Abstention ? Proposition adoptée, je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par  
46 voix pour

1 voix contre : Choukri YONIS

1 ne participe pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Amin MBARKI

DÉCIDE

Article 1 : Accorde une remise gracieuse totale du titre de recettes n°493/11324 pour un montant de 3835,34 euros.

Article 2 : Dit que cette dépense sera imputée au chapitre 67.

**DEL20230927\_78 : Exécution du jugement du tribunal administratif de Montreuil annulant la délibération n°20200528\_9 - Remise gracieuse du titre de recettes émis à l'encontre de Madame Halima MENHOUDJ**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 78, la remise de titre pour Madame Menhoudj. Elle n'est pas dans la pièce. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Proposition adoptée, je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par  
48 voix pour

1 voix contre : Choukri YONIS

1 ne participe pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Halima MENHOUDJ

DÉCIDE

Article 1 : Accorde une remise gracieuse totale du titre de recettes n°493/11325 pour un montant de 29303,10 euros.

Article 2 : Dit que cette dépense sera imputée au chapitre 67.

**DEL20230927\_79 : Exécution du jugement du tribunal administratif de Montreuil annulant la délibération n°20200528\_9 - Remise gracieuse du titre de recettes émis à l'encontre de Monsieur Thomas METTEY**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 79. Alors, je demande à Monsieur Mettey, Molossi Tobias, Molossi Frédéric, Monsieur Perreau et Madame Peyramaure de bien vouloir sortir de la pièce.

Je mets aux voix la délibération numéro 79 relative à Monsieur Mettey. Contre ? Abstention ? Proposition adoptée, je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

45 voix pour

1 voix contre : Choukri YONIS

1 ne participe pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Thomas METTEY

DÉCIDE

Article 1 : Accorde une remise gracieuse totale du titre de recettes n°493/11326 pour un montant de 27502,85 euros.

Article 2 : Dit que cette dépense sera imputée au chapitre 67.

**DEL20230927\_80 : Exécution du jugement du tribunal administratif de Montreuil annulant la délibération n°20200528\_9 - Remise gracieuse du titre de recettes émis à l'encontre de Monsieur Frédéric MOLOSSI**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 80, Monsieur Molossi. Je constate qu'il n'est pas dans la pièce, Frédéric. Je mets aux voix. Contre ? Abstention ? Proposition adoptée, merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

46 voix pour

1 voix contre : Choukri YONIS

1 ne participe pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Frédéric MOLOSSI

DÉCIDE

Article 1 : Accorde une remise gracieuse totale du titre de recettes n° 493/11327 pour un montant de 23252,41 euros.

Article 2 : Dit que cette dépense sera imputée au chapitre 67.

**DEL20230927\_81 : Exécution du jugement du tribunal administratif de Montreuil annulant la délibération n°20200528\_9 - Remise gracieuse du titre de recettes émis à l'encontre de Monsieur Tobias MOLOSSI**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 81, Tobias Molossi. Je constate qu'il n'est pas dans la pièce. Je mets aux voix. Contre ? Abstention ? Proposition adoptée. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par  
47 voix pour

1 voix contre : Choukri YONIS

1 ne participe pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Tobias MOLOSSI

DÉCIDE

Article 1 : Accorde une remise gracieuse totale du titre de recettes n°493/11328 pour un montant de 3466,70 euros

Article 2 : Dit que cette dépense sera imputée au chapitre 67.

**DEL20230927\_82 : Exécution du jugement du tribunal administratif de Montreuil annulant la délibération n°20200528\_9 - Remise gracieuse du titre de recettes émis à l'encontre de Monsieur Baptiste PERREAU**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 82, Monsieur Perreau. Je constate qu'il n'est pas dans la pièce. Je mets aux voix. Contre ? Abstention ? Proposition adoptée, je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par  
48 voix pour

1 voix contre : Choukri YONIS

1 ne participe pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Baptiste PERREAU

DÉCIDE

Article 1 : Accorde une remise gracieuse totale du titre de recettes n°493/11329 pour un montant de 3487,18 euros.

Article 2 : Dit que cette dépense sera imputée au chapitre 67.

**DEL20230927\_83 : Exécution du jugement du tribunal administratif de Montreuil annulant la délibération n°20200528\_9 - Remise gracieuse du titre de recettes émis à l'encontre de Madame Sidonie PEYRAMAURE**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 83, Madame Peyramaure. Je constate qu'elle n'est pas dans la pièce. Je mets aux voix. Contre ? Abstention ? Proposition adoptée, je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par  
49 voix pour

1 voix contre : Choukri YONIS

1 ne participe pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Sidonie PEYRAMAURE

DÉCIDE

Article 1 : Accorde une remise gracieuse totale du titre de recettes n°493/11330 pour un montant de 14 931,90 euros.

Article 2 : Dit que cette dépense sera imputée au chapitre 67.

**DEL20230927\_84 : Exécution du jugement du tribunal administratif de Montreuil annulant la délibération**

**n°20200528\_9 - Remise gracieuse du titre de recettes émis à l'encontre de Madame Karine POULARD**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

*« Alors, je demande à Madame Poulard, Madame Lorca, Madame Serres, Monsieur Stern, Madame Ternisien et Monsieur Vigneron de bien vouloir sortir.*

*84, Madame Poulard. Je mets aux voix. Elle n'est... pas dans la pièce. Contre ? Abstention ? Merci beaucoup. »*

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par  
44 voix pour

1 voix contre : Choukri YONIS

1 ne participe pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Karine POULARD

DÉCIDE

Article 1 : Accorde une remise gracieuse totale du titre de recettes n°493/11331 pour un montant de 3 835,34 euros.

Article 2 : Dit que cette dépense sera imputée au chapitre 67.

**DEL20230927\_85 : Exécution du jugement du tribunal administratif de Montreuil annulant la délibération n°20200528\_9 - Remise gracieuse du titre de recettes émis à l'encontre de Madame Hélène ROUQUIER dite Alexie LORCA**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

*« 85, Madame Lorca. Elle n'est pas dans la pièce. Je mets aux voix. Contre ? Abstention ? Adopté, je vous remercie. »*

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par  
45 voix pour

1 voix contre : Choukri YONIS

1 ne participe pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Alexie LORCA

DÉCIDE

Article 1 : Accorde une remise gracieuse totale du titre de recettes n°507/11401 pour un montant de 23 090,84 euros.

Article 2 : Dit que cette dépense sera imputée au chapitre 67.

**DEL20230927\_86 : Exécution du jugement du tribunal administratif de Montreuil annulant la délibération n°20200528\_9 - Remise gracieuse du titre de recettes émis à l'encontre de Madame Catherine SERRES**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

*« 86, Madame Serres. Je constate qu'elle n'est pas dans la pièce. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Proposition adoptée, je vous remercie. »*

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par  
44 voix pour

1 voix contre : Choukri YONIS



1 ne participe pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Catherine SERRES

DÉCIDE

Article 1 : Accorde une remise gracieuse totale du titre de recettes n°493/11334 pour un montant de 3835,34 euros.

Article 2 : Dit que cette dépense sera imputée au chapitre 67.

**DEL20230927\_87 : Exécution du jugement du tribunal administratif de Montreuil annulant la délibération n°20200528\_9 - Remise gracieuse du titre de recettes émis à l'encontre de Monsieur Olivier STERN**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 87, pour Monsieur Stern. Je constate qu'il n'est pas dans la pièce. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Proposition adoptée, je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par  
46 voix pour

1 voix contre : Choukri YONIS

1 ne participe pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Olivier STERN

DÉCIDE

Article 1 : Accorde une remise gracieuse totale du titre de recettes n°493/11335 pour un montant de 37 657,40 euros.

Article 2 : Dit que cette dépense sera imputée au chapitre 67.

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Pardon, je demande quelques secondes d'interruption de séance. »

**DEL20230927\_88 : Exécution du jugement du tribunal administratif de Montreuil annulant la délibération n°20200528\_9 - Remise gracieuse du titre de recettes émis à l'encontre de Madame Anne TERNISIEN**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 88, pour l'exécution du jugement. Je constate que Madame Ternisien n'est pas dans la pièce. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Proposition adoptée, je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par  
48 voix pour

1 voix contre : Choukri YONIS

1 ne participe pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Anne TERNISIEN

DÉCIDE

Article 1 : Accorde une remise gracieuse totale du titre de recettes n°493/11336 pour un montant de 14629,22 euros.

Article 2 : Dit que cette dépense sera imputée au chapitre 67.

**DEL20230927\_89 : Exécution du jugement du tribunal administratif de Montreuil annulant la délibération n°20200528\_9 - Remise gracieuse du titre de recettes émis à l'encontre de Monsieur Mathieu TOME**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 89, pour le jugement toujours, relatif à Monsieur Tomé. Il n'est pas dans la pièce, il a quitté ses fonctions de conseiller municipal au 16 décembre 2022. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Proposition adoptée. Je vous remercie. »

## LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par  
49 voix pour

1 voix contre : Choukri YONIS

## DÉCIDE

Article 1 : Accorde une remise gracieuse totale du titre de recettes n°493/11337 pour un montant de 15 069,85 euros.  
Article 2 : Dit que cette dépense sera imputée au chapitre 67.

### **DEL20230927\_90 : Exécution du jugement du tribunal administratif de Montreuil annulant la délibération n°20200528\_9 - Remise gracieuse du titre de recettes émis à l'encontre de Monsieur Florian VIGNERON**

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Monsieur Vignerou, pour la délibération numéro 90. Pas dans la pièce. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Proposition adoptée. »

## LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par  
49 voix pour

1 voix contre : Choukri YONIS

1 ne participe pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Florian VIGNERON

## DÉCIDE

Article 1 : Accorde une remise gracieuse totale du titre de recettes n°493/11338 pour un montant de 38602,12 euros.  
Article 2 : Dit que cette dépense sera imputée au chapitre 67.

### **DEL20230927\_39 : Budget 2023 - décision modificative n°1**

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 39. Nous passons à la décision modificative numéro 1 qui, en fait, actualise notre budget en fonction des actes que nous venons de voter. Pas de demande. Si, pardon, Madame Yonis, je vous en prie. »

#### Intervention de vote de Madame Choukri YONIS

« Merci Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs,

« Un euro dépensé doit être un euro utile aux Montreuillois, c'est la formule que vous avez l'habitude d'utiliser, Monsieur le Maire, dans vos communications relatives au budget. Au moment où les Montreuilloises et les Montreuillois reçoivent leur taxe foncière, je les laisse juger de l'utilité de cette décision modificative, qui ajoute un million d'euros au budget de la ville et dont l'unique objet sera de financer la cinquantaine de remise gracieuses que vous venez d'accorder ce soir à vos élus. Sur le plan des symboles, je ne peux m'empêcher de rapprocher ce million d'euros des remises que nous avons accordées ce soir à 9 familles qui ne pouvaient pas payer la cantine. Cette remise-là, elle, est une remise justifiée par des situations personnelles difficiles et elle aura coûté que 6000 euros à la collectivité. Au-delà de cet aspect symbolique, de mon point de vue, cette décision modificative ne devrait pas être votée pour des raisons juridiques. En effet, cette décision modificative est la conséquence directe des remises gracieuses accordées précédemment. A partir du moment où la quasi-totalité du conseil municipal est concernée par les remises gracieuses à financer, il semblerait logique que ces mêmes élus ne puissent pas participer au vote de cette délibération. En effet, voter cette délibération pour celles et ceux qui bénéficient de la remise gracieuse c'est un peu comme voter pour financer un avantage pour eux-mêmes. En principe, cela devrait être impossible. On voit là toutes les limites du mécanisme mis en place pour permettre de contourner l'application du jugement du tribunal administratif et, pour ma part, comme pour les remises gracieuses précédemment votées, je voterai bien entendu contre cette décision modificative du budget de la ville. »

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. J'ai donné déjà les éléments d'explication sur le sujet, et à nouveau je ne commenterai pas le caractère de votre intervention. S'agissant de la décision modificative numéro une, j'indique que, à la fin de la séance, comme pour l'ensemble des documents budgétaires, il

faudra que l'ensemble des élus présents signent l'annexe de la décision modificative. Non pas pour marquer, je le dis par avance pour Madame Yonis, leur accord ou leur opposition à la décision modificative, mais simplement pour marquer leur présence. Je mets aux voix la DM1 du budget 23. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Proposition adoptée. Je vous remercie. »

## LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par  
50 voix pour

1 voix contre : Choukri YONIS

## DÉCIDE

Article unique : Adopte la décision modificative n°1 au budget primitif 2023 dont le détail est précisé dans le document comptable réglementaire annexé et qui peut être résumée comme suit :

- Dépenses réelles de fonctionnement : + 1 000 000,00 €
- Total dépenses de fonctionnement : + 1 000 000,00 €
  
- Recettes réelles de fonctionnement : + 1 000 000,00 €
- Total recettes de fonctionnement : + 1 000 000,00 €

## DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTION

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Sur mes décisions : vous avez eu connaissance de la liste des décisions que j'ai prises depuis le dernier conseil municipal dans le cadre des délégations que vous m'avez attribuées, et je n'ai pas reçu de questions à ce sujet. »

Le conseil municipal prend acte des décisions ci-dessous, dont le maire lui rend compte, et qui ont été prises dans le cadre de ses délégations d'attribution depuis la dernière séance.

N°	SERVICE	OBJET	DATE
DEC2023_335	DJEP	Approbation de la convention entre la ville de Montreuil et la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse pour le projet « maintenons le lien à travers des activités culturelles et de loisirs pour les seniors » du centre social et culturel maison de quartier Esperanto	10/11/22
DEC2023_336	Garage	Réforme et aliénations des mobiliers communaux	26/05/23
DEC2023_337	Secrétariat Général	Attribution d'un mandat spécial à Monsieur Olivier CHARLES, conseiller municipal délégué aux sports, dans le cadre de la délégation de l'association pour les jumelages entre les camps de réfugiés palestiniens et les villes françaises « l'AJPF »	23/06/23
DEC2023_338	Citoyenneté	Renouvellement de l'adhésion à l'association France Médiation	16/06/23
DEC2023_339	Citoyenneté	Approbation de l'avenant N°1 à la convention entre la ville de Montreuil et la Caisse d'Allocation Familiales (CAF) de Seine-Saint-Denis relative à l'attribution d'une subvention dans le cadre de la prestation de service centre social « Animation globale et coordination », pour le centre social La Noue Le Clos Français	19/06/23
DEC2023_340	Citoyenneté	Approbation de l'avenant N°1 à la convention entre la ville de Montreuil et la Caisse d'Allocation Familiales (CAF) de Seine-Saint-Denis relative à l'attribution d'une subvention dans le cadre de la prestation de service centre social « Animation collective familles », pour le centre social La Noue Le Clos Français	19/06/23
DEC2023_341	Espaces Publics	Renouvellement de l'adhésion à l'Association Plante et Cité	01/06/23
DEC2023_342	Secrétariat Général	Attribution d'un mandat spécial à Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil dans le cadre de la 77e édition du festival d'Avignon	26/06/23
DEC2023_343	Intégration	Grille tarifaire des redevances locatives applicables sur le site de transition Nungesser aux familles Roms logées temporairement en caravanes	03/05/23
DEC2023_344	Secrétariat	Attribution d'un mandat spécial à Madame Haby KA, conseillère municipale missionnée à	23/06/23

	Général	la réussite étudiante et lycéenne, dans le cadre de la délégation de l'association pour les jumelages entre les camps de réfugiés palestiniens et les villes françaises « l'AJPF »	
DEC2023_345	Secrétariat Général	Attribution d'un mandat spécial à Madame Haby KA, conseillère municipale missionnée à la réussite étudiante et lycéenne dans le cadre du Campus de Montreuil Promo Climat 2023	15/06/23
DEC2023_346	Secrétariat Général	Attribution d'un mandat spécial à Madame Méline LE GOURRIÉREC, conseillère municipale déléguée à la jeunesse, à la mémoire et aux anciens combattants dans le cadre du Campus de Montreuil Promo Climat 2023	15/06/23
DEC2023_347	Secrétariat Général	Attribution d'un mandat spécial à Madame Alexie LORCA, huitième adjointe, déléguée à la culture et à l'éducation populaire, dans le cadre de la 77e édition du festival d'Avignon	28/06/23
DEC2023_347	SACOP	Attribution du marché n° 2023S04918- Lot 1 6 Maintenance préventive et curative des ascenseurs du patrimoine de la ville de Montreuil	26/6/23
DEC2023_348	SACOP	Attribution du marché n° 2023S04922 Lot 2 - Entretien des monte-charge, plate-forme élévatrice (PFE) ou élévateur pour personne à mobilité réduite (EPMR)	26/6/23
DEC2023_349	SACOP	Attribution du marché n° 2023S04950 Traversee des voies publiques aux abords des établissements scolaires de la commune de Montreuil	16/6/23
DEC2023_350	Secrétariat Général	Attribution d'un mandat spécial à Madame Catherine DEHAY, quatorzième adjointe, déléguée aux parcs, à la nature en ville, à la végétation et aux jardins citoyens dans le cadre des 13èmes assises nationales de la biodiversité	28/06/23
DEC2023_351	Secrétariat Général	Attribution d'un mandat spécial à Madame Mireille ALPHONSE, deuxième adjointe, déléguée à la transition et démocratie alimentaire en charge du projet de cantine publique, dans le cadre de la Biennale des villes en transition	01/06/23
DEC2023_352	Culture	Acceptation par la Ville du don d'une série d'oeuvres intitulée « Une journée dans la vie d'un papillon, de l'aube au crépuscule » de Josée Le Roux	20/06/23
DEC2023_353	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 11 février 2018 - concession 80515	02/05/23
DEC2023_354	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 6 mars 2020 - concession 80516	02/05/23
DEC2023_355	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 3 mai 2023 - concession 80517	03/05/23
DEC2023_356	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 9 janvier 2017 - concession 80518	04/05/23
DEC2023_357	Cimetière	Conversion de concession funéraire à compter du 4 mai 2023 - concession 80519	04/05/23
DEC2023_358	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 5 mai 2023 - concession 80520	05/05/23
DEC2023_359	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 23 avril 2023 - concession 80521	05/05/23
DEC2023_360	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 3 novembre 2016 - concession 80522	09/05/23
DEC2023_361	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 7 août 2020 - concession 80523	09/05/23
DEC2023_362	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 19 juin 2014 - concession 80524	09/05/23
DEC2023_363	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 28 septembre 2022 - concession 80525	09/05/23
DEC2023_364	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 10 mars 2016 - concession 80526	09/05/23
DEC2023_365	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 25 mars 2028 - concession 80527	10/05/23
DEC2023_366	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 27 janvier 2021 - concession 80528	10/05/23
DEC2023_367	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 12 mai 2023 - concession 80529	12/05/23
DEC2023_368	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 12 mai 2023 - concession 80530	12/05/23
DEC2023_369	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 16 juillet 2019 - concession 80531	17/05/23
DEC2023_370	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 17 mai 2023 - concession 80532	17/05/23
DEC2023_371	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 23 août 2023 - concession 80533	17/05/23
DEC2023_372	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 5 mars 2023 - concession 80534	17/05/23
DEC2023_373	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 9 mai 2018 - concession 80535	17/05/23
DEC2023_374	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 7 août 2022 - concession 80536	17/05/23
DEC2023_375	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 14 février 2023 - concession 80537	19/05/23
DEC2023_376	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 26 novembre 2017- concession 80538	20/05/23
DEC2023_377	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 14 août 2020- concession 80539	22/05/23

DEC2023_378	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 20 décembre 2021- concession 80540	22/05/23
DEC2023_379	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 19 mai 2023 - concession 80541	19/05/23
DEC2023_380	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 19 mai 2023 - concession 80542	19/05/23
DEC2023_381	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 18 septembre 2027- concession 80543	19/05/23
DEC2023_382	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 27 février 2020- concession 80544	23/05/23
DEC2023_383	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 10 janvier 2023- concession 80545	23/05/23
DEC2023_384	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 17 janvier 2024- concession 80546	24/05/23
DEC2023_385	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 24 mai 2023 - concession 80547	24/05/23
DEC2023_386	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 24 mai 2023 - concession 80548	24/05/23
DEC2023_387	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 19 janvier 2022 - concession 80549	25/05/23
DEC2023_388	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 7 août 2022 - concession 80550	25/05/23
DEC2023_389	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 26 mai 2023 - concession 80551	26/05/23
DEC2023_390	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 26 mai 2023 - concession 80552	26/05/23
DEC2023_391	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 19 janvier 2025 - concession 80553	26/05/23
DEC2023_392	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 8 novembre 2022 - concession 80554	31/05/23
DEC2023_393	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 22 mai 2020 - concession 80555	31/05/23
DEC2023_394	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 27 mai 2022 - concession 80556	31/05/23
DEC2023_395	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 8 février 2022 - concession 80557	31/05/23
DEC2023_396	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 6 mai 2020 - concession 80558	01/06/23
DEC2023_397	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 5 novembre 2022 - concession 80559	02/06/23
DEC2023_398	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 2 juin 2023 - concession 80560	02/06/23
DEC2023_399	Tranquillité publique	Renouvellement de l'adhésion à l'Association Rue de l'Avenir	30/06/23
DEC2023_400	Tranquillité publique	Renouvellement de l'adhésion annuelle à l'Association du Club des villes et territoires Cyclables	30/06/23
DEC2023_401	Citoyenneté	Renouvellement de l'adhésion du centre social et culturel de La Noue - Clos Français à la « Fédération des centres sociaux et socioculturels de la Seine-Saint-Denis »	04/07/23
DEC2023_402	DJEP	Sollicitation d'une subvention auprès de la Caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis (Caf 93) pour le projet social 2022-2026 du centre social Lounes Matoub	30/09/22
DEC2023_403	Bâtiments	Demande de subvention auprès de la Métropole du Grand Paris - Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) pour l'acquisition de 3 véhicules utilitaires électriques	07/07/23
DEC2023_404	Bâtiments	Demande de subvention à la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la rénovation des sanitaires du centre de vacances de montagne d'Allevard	07/07/23
DEC2023_405	SACOP	Attribution du marché n° 2023SXXX Prestations de traiteurs - LOT 1 cocktails collations diverses	12/07/23
DEC2023_406	SACOP	Attribution du marché n° 2023SXXX Prestations de traiteurs - LOT 2 Buffets t repas officiels	13/07/23
DEC2023_407	SACOP	Attribution du marché n° 2023SXXX Prestations de traiteurs - LOT 3 Plateaux repas et paniers pique nique	13/07/23
DEC2023_408	SACOP	Attribution du marché n° 2023S06126 Prestations de collecte et d'affranchissement des courriers et colis de la ville de Montreuil	10/07/23
DEC2023_410	Commerces	Convention d'occupation précaire et temporaire du domaine public de la Ville au profit de l'Association OBADABOUM pour le square de l'Orée du Parc	26/05/23
DEC2023_411	Finances	Réalisation auprès de l'Agence France Locale d'un prêt long terme d'un montant total de 4 000 000 euros, destiné à financer le programme d'investissement 2023 de la Ville	10/07/23
DEC2023_412	Citoyenneté	Approbation de la mise à disposition du local dit Parmentier-Jules Ferry au profit des associations Artblock production, Graace et Root Cause	07/07/23

DEC2023_413	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 2 juin 2023 - concession 80561	02/06/23
DEC2023_414	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 2 juin 2023 - concession 80562	02/06/23
DEC2023_415	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 24 janvier 2022 - concession 80563	06/06/23
DEC2023_416	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 19 décembre 2020 - concession 80564	06/06/23
DEC2023_417	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 14 mai 2020 - concession 80565	06/06/23
DEC2023_418	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 4 mai 2023 - concession 80566	07/06/23
DEC2023_419	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 9 juin 2023 - concession 80567	09/06/23
DEC2023_420	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 9 juin 2023 - concession 80568	09/06/23
DEC2023_421	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 10 juin 2023 - concession 80569	10/06/23
DEC2023_422	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 13 juin 2023 - concession 80570	10/06/23
DEC2023_423	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 7 juillet 2022 - concession 80571	10/06/23
DEC2023_424	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 22 avril 2023 - concession 80572	11/06/23
DEC2023_425	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 2 mars 2020 - concession 80573	12/06/23
DEC2023_426	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 5 octobre 2021 - concession 80574	12/06/23
DEC2023_427	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 29 octobre 2019 - concession 80575	12/06/23
DEC2023_428	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 23 mai 2023 - concession 80576	12/06/23
DEC2023_429	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 14 juin 2023 - concession 80577	14/06/23
DEC2023_430	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 14 juin 2023 - concession 80578	14/06/23
DEC2023_431	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 11 mars 2022 - concession 80579	14/06/23
DEC2023_432	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 27 avril 2022 - concession 80580	16/06/23
DEC2023_433	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 6 septembre 2019 - concession 80581	16/06/23
DEC2023_434	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 3 avril 2016 - concession 80582	20/06/23
DEC2023_435	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 16 février 2021 - concession 80583	20/06/23
DEC2023_436	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 16 juin 2023 - concession 80584	16/06/23
DEC2023_437	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 19 juin 2023 - concession 80585	19/06/23
DEC2023_438	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 18 juin 2023 - concession 80586	20/06/23
DEC2023_439	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 13 juin 2023 - concession 80587	20/06/23
DEC2023_440	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 31 août 2021 - concession 80588	21/06/23
DEC2023_441	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 13 juillet 2017 - concession 80589	21/06/23
DEC2023_442	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 27 mai 2021 - concession 80590	21/06/23
DEC2023_443	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 11 janvier 2015 - concession 80591	21/06/23
DEC2023_444	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 22 octobre 2022 - concession 80592	21/06/23
DEC2023_445	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 13 décembre 2023 - concession 80593	22/06/23
DEC2023_446	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 1er septembre 2020 - concession 80594	22/06/23
DEC2023_447	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 22 juin 2023 - concession 80595	22/06/23
DEC2023_448	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 22 juin 2023 - concession 80596	22/06/23
DEC2023_449	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 4 août 2022 - concession 80597	24/06/23
DEC2023_450	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 21 juin 2023 - concession 80598	28/06/23
DEC2023_451	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 30 juin 2023 - concession 80599	30/06/23
DEC2023_452	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 11 août 2023 - concession 80600	30/06/23
DEC2023_453	DUH	Acceptation de l'avenant n°1 à la convention du 1er mars 2012 consentie par Est	16/05/23

		Ensemble Habitat au bénéfice de la ville de Montreuil pour des locaux dans la LCR La Noue	
DEC2023_454	DGA solidarités	Renouvellement de l'adhésion à l'association l'Observatoire du Partage	15/06/23
DEC2023_455	Citoyenneté	Renouvellement de l'adhésion de la ville de Montreuil à l'association du Réseau National des Budgets Participatifs dite association RNBP	28/06/23
DEC2023_457	SACOP	Attribution de la concession de service public pour l'exploitation de la structure d'accueil du jeune enfant Aretha Franklin	20/07/23
DEC2023_458	DGST	Renouvellement de l'adhésion européenne Energy Cities /Energie-Cités	03/07/23
DEC2023_459	DUH	Acceptation de l'avenant à la convention d'occupation précaire consentie par la Ville de Montreuil à l'Association AFG Autisme portant sur un pavillon 43 rue des Ravins à Montreuil	18/07/23
DEC2023_460	DUH	Approbation de l'avenant au bail du 5 février 2021 consenti par l'OPH Est Ensemble Habitat à la Ville de Montreuil, portant un local sis 2/A rue Jules Ferry à Montreuil	18/07/23
DEC2023_461	DUH	Acceptation de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public consentie par la Ville de Montreuil à l'association Chats des Rues pour un local sis 33 rue de l'Ermitage à Montreuil	11/07/23
DEC2023_462	DUH	Acceptation de la convention consentie par la Ville de Montreuil à Monsieur XX pour la mise à disposition d'un logement sis 54 rue Cuvier à Montreuil	11/07/23
DEC2023_463	DUH	Acceptation de la reconduction de l'autorisation d'occupation temporaire consentie par la Ville de Montreuil à l'association « La Collecterie » pour un local sis 18-30 rue Saint Antoine à Montreuil	12/07/23
DEC2023_464	Finances	Acceptation de l'offre de contrat de crédit de trésorerie d'un montant de 10 000 000,00 € consentie par ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS utilisable par versements et remboursements successifs pour une période de 12 mois	26/07/23
DEC2023_465	Immobilier (DUH)	Acceptation de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public consentie par la Ville de Montreuil à Madame XX pour un logement sis 10 rue Irène et Frédéric Joliot Curie à Montreuil, au sein de l'école Joliot Curie	24/07/23
DEC2023_466	Immobilier (DUH)	Acceptation de la convention de mise à disposition consentie par l'Office Public de l'Habitat Est Ensemble Habitat à la Ville de Montreuil, portant sur un logement sis 14 allée Roland Martin à Montreuil	17/07/23
DEC2023_467	Sports	Conventions d'occupation précaire et temporaire d'équipements sportifs de la ville au profit d'associations sportives locales et organismes publics pour la saison sportive 2023-2024	24/07/23
DEC2023_468	Sports	Conventions d'occupation précaire et temporaire soumises à redevance d'équipements sportifs de la ville, au profit d'associations sportives et autres organismes, pour la saison sportive 2023-2024	24/07/23
DEC2023_469	SACOP	Mission de maîtrise d'oeuvre : Espace public	01/08/23
DEC2023_470	SACOP	Travaux – Espaces verts	07/08/23
DEC2023_471	Citoyenneté	Autorisation d'occupation temporaire du domaine public sur la place dite du Scribe, parcelle cadastrée n°0073, section BX, sise 2 avenue Jean-Moulin	23/08/23
DEC2023_472	SACOP	Travaux d'optimisation et de rénovation du centre de vacances de la Ville de Montreuil situé à Allevard (Isère) lot 1 (curage, gros œuvre, carrelage, faïence, cloison, doublage, faux plafonds)	29/08/23
DEC2023_473	SACOP	Travaux d'optimisation et de rénovation du centre de vacances de la Ville de Montreuil situé à Allevard (Isère) lot 2 (plomberie)	29/08/23
DEC2023_474	SACOP	Travaux d'optimisation et de rénovation du centre de vacances de la Ville de Montreuil situé à Allevard (Isère) lot 3 (courant forts courants faible)	29/08/23
DEC2023_475	SACOP	Travaux d'optimisation et de rénovation du centre de vacances de la Ville de Montreuil situé à Allevard (Isère) lot 4 (menuiseries intérieures, cloisons stratifiées, signalétiques)	29/08/23
DEC2023_476	SACOP	Travaux d'optimisation et de rénovation du centre de vacances de la Ville de Montreuil situé à Allevard (Isère) lot 5 (peinture, sols souples)	29/08/23
DEC2023_477	DJEP	Approbation de la convention entre la ville de Montreuil et la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse pour le projet « maintenons le lien à travers des activités culturelles et de loisirs pour les seniors » du centre social et culturel maison de quartier Esperanto	10/11/22
DEC2023_478	DJEP	Approbation de la convention d'objectifs et de financement << publics et territoire >> n°21-230 entre la caisse d'allocation familiale de Seine-Saint-Denis et la ville de Montreuil relative à la subvention de soutien aux formations au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (Bafd) et/ou aux formations au brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (Bafd) et/ou aux séjours vacances organisés ou cofinancés par le partenaire	10/11/22

DEC2023_479	DJEP	Sollicitation de subventions 2022-2026 auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Seine-Saint-Denis pour le Centre social Lounès Matoub	22/08/23
DEC2023_480	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 3 juillet 2023 - concession 80601	03/07/23
DEC2023_481	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 9 avril 2028 - concession 80602	05/07/23
DEC2023_482	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 28 mars 2020 - concession 80603	06/07/23
DEC2023_483	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 24 octobre 2011 - concession 80604	06/07/23
DEC2023_484	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 24 octobre 2021 - concession 80605	06/07/23
DEC2023_485	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 28 juin 2023 - concession 80606	06/07/23
DEC2023_486	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 4 septembre 2020 - concession 80607	06/07/23
DEC2023_487	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 1er juillet 2023 - concession 80608	06/07/23
DEC2023_488	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 2 juin 2017 - concession 80609	07/07/23
DEC2023_489	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 10 mai 2018 - concession 80610	06/07/23
DEC2023_490	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 7 juillet 2023 - concession 80611	07/07/23
DEC2023_491	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 11 juillet 2023 - concession 80612	11/07/23
DEC2023_492	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 12 février 2017 - concession 80613	11/07/23
DEC2023_493	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 3 février 2017 - concession 80614	11/07/23
DEC2023_494	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 7 juillet 2023 - concession 80615	11/07/23
DEC2023_495	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 2 juillet 2023 - concession 80616	11/07/23
DEC2023_496	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 25 mai 2022 - concession 80617	11/07/23
DEC2023_497	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 12 juillet 2023 - concession 80618	12/07/23
DEC2023_498	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 13 juillet 2023 - concession 80619	13/07/23
DEC2023_499	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 13 juillet 2023 - concession 80620	13/07/23
DEC2023_500	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 11 juin 2023 - concession 80621	17/07/23
DEC2023_501	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 17 juillet 2023 - concession 80622	17/07/23
DEC2023_502	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 18 juillet 2023 - concession 80623	18/07/23
DEC2023_503	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 14 octobre 2017 - concession 80624	18/07/23
DEC2023_504	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 5 juillet 2023 - concession 80625	19/07/23
DEC2023_505	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 31 octobre 2018 - concession 80626	19/07/23
DEC2023_506	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 21 juillet 2023 - concession 80627	21/07/23
DEC2023_507	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 21 juillet 2023 - concession 80628	21/07/23
DEC2023_508	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 13 mai 2021 - concession 80629	21/07/23
DEC2023_509	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 15 juillet 2022 - concession 80630	21/07/23
DEC2023_510	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 8 août 2020 - concession 80631	21/07/23
DEC2023_511	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 19 juin 2023 - concession 80632	21/07/23
DEC2023_512	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 25 novembre 2014 - concession 80633	24/07/23
DEC2023_513	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 13 août 2021 - concession 80634	25/07/23
DEC2023_514	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 3 octobre 2020 - concession 80635	26/07/23
DEC2023_515	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 28 juillet 2023 - concession 80636	28/07/23
DEC2023_516	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 9 janvier 2022 - concession 80637	28/07/23
DEC2023_517	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 14 juin 2023 - concession 80638	28/07/23
DEC2023_518	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 2 janvier 2022 - concession 80639	28/07/23
DEC2023_519	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 20 juillet 2023 - concession 80640	31/07/23
DEC2023_520	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 2 août 2023 - concession 80641	07/08/23
DEC2023_521	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 2 août 2023 - concession 80642	07/08/23
DEC2023_522	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 30 juillet 2023 - concession 80643	07/08/23



DEC2023_523	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 27 septembre 2018 - concession 80644	07/08/23
DEC2023_524	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 10 septembre 2019 - concession 80645	08/08/23
DEC2023_525	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 9 août 2023 - concession 80646	09/08/23
DEC2023_526	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 29 octobre 2027 - concession 80647	09/08/23
DEC2023_527	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 1er août 2023 - concession 80648	08/08/23
DEC2023_528	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 16 février 2022 - concession 80649	09/08/23
DEC2023_529	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 11 août 2023 - concession 80650	11/08/23
DEC2023_530	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 2 octobre 2021 - concession 80651	10/08/23
DEC2023_531	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 18 août 2023 - concession 80652	11/08/23
DEC2023_532	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 12 août 2023 - concession 80653	12/08/23
DEC2023_533	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 18 juin 2022 - concession 80654	11/08/23
DEC2023_534	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 29 mai 2019 - concession 80655	11/08/23
DEC2023_535	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 18 août 2023 - concession 80656	17/08/23
DEC2023_536	Immobilier (DUH)	Acceptation de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public consentie par la Ville de Montreuil à Madame XX pour un logement sis 20 rue de la Côte du Nord à Montreuil, dans l'enceinte de l'école Paul Lafargue	04/09/23
DEC2023_537	Immobilier (DUH)	Acceptation de l'autorisation d'occupation temporaire consentie par la Ville de Montreuil à l'association Caracal portant sur des locaux sis 21 rue Jean-Baptiste Lamarck à Montreuil, cadastrés O n° 397	30/12/22
DEC2023_538	Enfance	Approbation de la convention d'objectifs et de financement entre la ville de Montreuil et la Caisse d'Allocations Familiales (Caf) de la Seine-Saint-Denis relative à l'attribution d'une subvention au titre du Fonds « Publics et Territoire » en appui aux démarches innovantes pour l'accueil des toutes petites sections en accueils de loisirs (axe 6).	22/08/23

## QUESTIONS ORALES

### **Questions orales de Monsieur Pierre SERNE co-signées avec Madame Choukri YONIS**

#### **Question orale N°1 - Application du Ségur de la Santé**

« Pour le conseil municipal du 27 septembre 2023, dans le prolongement du Ségur de la santé, vous proposez une modification de la rémunération des médecins des centres de santé municipaux avec une revalorisation de leur taux horaire et la possibilité de bénéficier de taux différenciés selon leur ancienneté dans la collectivité.

Pouvez vous nous indiquer ce qui est prévu pour les autres intervenants du secteur médico-social ainsi que les autres personnels des centres de santé municipaux ? »

#### **Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal par Monsieur Olivier MADAULE :**

« Le Ségur de la Santé a acté une revalorisation salariale des métiers de la Santé pour la fonction publique d'état, la fonction publique hospitalière et la fonction publique territoriale.

Si les agents des deux premiers secteurs ont pu en bénéficier depuis avril 2022, la situation est différente dans la fonction publique territoriale.

Dans ce dernier cas, dans le secteur médico-social, les aides à domicile du service Maintien à domicile bénéficient d'une revalorisation à hauteur du Ségur, rendue obligatoire par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2022. Cette revalorisation a été bien entendue réalisée à Montreuil en 2022.

Pour le reste de la fonction publique territoriale du domaine issu de la santé, c'est la collectivité territoriale qui détermine l'attribution de la prime.

La ville est bien évidemment attachée à ce que ces salariés aient la meilleure rémunération possible mais nous ne pouvons que regretter, comme dans d'autres domaines d'ailleurs, que cette décision ait été prise sans que les compensations financières pour les collectivités n'aient été prévues. L'attribution de la prime Ségur intégrale aurait un coût trop important pour la collectivité. Nous sommes néanmoins attentifs à l'amélioration de la situation salariale des personnels. Vous le notez dans votre question, les médecins ont été revalorisés lors du dernier conseil municipal.

Des négociations de revalorisation des infirmières et des kinésithérapeutes sont également toujours en cours. »

#### **Question orale N°2 - Le diagnostic amiante au Clos français**

« Les travaux de réhabilitation engagés dans le cadre de l'ANRU ont débuté au Clos français. Pour autant, les locataires sont toujours en attente de la mise à disposition des diagnostics amiante réalisés, pour certains, il y a de cela 3 ans. Cette situation, très problématique, crée beaucoup d'inquiétude chez les locataires. Pouvez vous nous indiquer pourquoi l'OPHM a autant de difficulté pour remettre aux locataires les diagnostics effectués dans leur logement ? Quelle action de la ville à ce sujet et quels engagements de calendrier pouvez-vous prendre ? »

### **Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal par Monsieur Florent Gueguen**

« Dans le cadre de la mise en location des logements, un exemplaire du diagnostic amiante est remis à chaque locataire lors de la signature de son bail (annexe au contrat de location).

Concernant ceux réalisés dans le cadre des travaux, s'agissant de documents relatifs aux parties privatives, ils ne peuvent être communiqués qu'au locataire du logement concerné sur demande auprès de l'agence (l'article R1334-2-4 du code de la santé publique précise que « le « dossier amiante – parties privatives » mentionné au I ci-dessus est tenu par le propriétaire à la disposition des occupants des parties privatives concernées »).

Aussi, les locataires sont invités à faire leur demande par écrit auprès de leur direction de territoire qui mettra à disposition pour consultation les diagnostics réalisés.

### **Question orale N°3 - Foyer Branly**

« En juin dernier, les résidents du foyer Branly avaient demandé une suspension de séance pour expliquer les difficultés qu'ils rencontraient avec leur bailleur, Adoma, filiale de CDC Habitat. Depuis, la situation n'a, malheureusement, pas évolué et les inquiétudes des résidents sont vives. Le comité de pilotage annoncé par voie de presse pour le 18 septembre dernier a été annulé la veille pour le lendemain, sans aucune explication ni nouvelle date annoncée. Plus que jamais, les résidents, dont certains sont montreuillois depuis plus de 40 ans, ont besoin du soutien de la municipalité. Comment comptez-vous organiser concrètement ce soutien et quelles sont les prochaines étapes ? »

### **Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal par Madame Halima MENHOUDJ :**

« Madame la conseillère municipale,

Des réponses ont été apportées aux résidents du foyer Branly.

Nos échanges et réunions se poursuivent entre la Ville et le comité de résidents chaque fois que nécessaire.

Nous partageons les informations que nous recevons de la préfecture, chef de file sur ce projet de reconstruction. Par ailleurs, les résidents sont en lien direct avec leur gestionnaire Adoma. »

### **Question orale N°4 - Budget communication consolidé**

« Au-delà des coûts du journal *Le Montreuillois*, il apparaît que de nombreuses directions de la ville disposent de budgets pour communiquer sur leurs actions. Pouvez-vous nous indiquer pour l'année 2022 et l'année 2023 les montants consacrés à la communication et à la publicité de leurs actions par :

- La direction de la culture
- La direction de l'éducation
- La direction de la petite enfance
- La direction de la jeunesse
- La direction de la citoyenneté
- La direction du sport

Par ailleurs, on constate que l'affichage municipal évolue. De plus en plus, les panneaux Decaux sont mobilisés pour des actions de communication de la ville. Pouvez-vous nous indiquer quel est le coût de cette action et quelle évolution prise est à l'œuvre ? »

### **Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal**

« Les dépenses de communication et de publicité des directions de la ville de Montreuil sont intégrées au budget global de la direction de la communication, y compris les budgets d'impression.

Les panneaux Decaux ont toujours été utilisés par la ville dans le cadre d'un marché du mobilier urbain.

Dans le cadre de ce marché, la ville dispose de 80 faces muppy et de 21 faces senior

Nous ne faisons jamais d'achat d'espace en dehors de ce marché.

Aucun nouveau panneau n'a été installé. »

### **Question orale N°5 - Situation d'urgence en matière de logement**

« La situation économique et sociale actuelle en France fragilise beaucoup de familles et particulièrement les familles monoparentales. Dans les difficultés rencontrées, la question du logement occupe une place particulière.

Nous avons été interpellés cet été sur la situation d'une mère isolée et de ses 2 enfants. La ville, le département, l'Etat, toutes ces autorités ont été dans l'incapacité de trouver une solution à cette famille, chaque autorité renvoyant à l'autre la responsabilité de la prise en charge et le 115 brillant par son absence. D'autant que la situation ne relève pas forcément des cas prévus pour les dispositifs d'urgence classiques.

L'hébergement d'urgence qui était déjà en crise s'enfoncé encore plus avec l'arrivée des jeux olympiques et la sortie du « parc » d'un certain nombre de places.

Dans ces circonstances, quels sont les dispositifs que la ville peut mobiliser pour faire face à de telles situations ? Peut-on envisager, par exemple, pour faire face à ces tensions, d'utiliser les logements vidés de leurs locataires dans le cadre des opérations ANRU au Clos français et qui sont en attente de démolition ? Existe-t-il un volant de logements que la municipalité pourrait utiliser, ne serait-ce que temporairement, pour faire face à des situations urgentes et difficiles, qui risquent hélas de se multiplier, dans l'attente de solutions pérennes ? »

### **Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal par Monsieur Stéphane Beltran**

« La situation du logement en Ile de France et particulièrement à Montreuil est très tendue. En effet, nous faisons face à un nombre croissant de situations urgentes et des dossiers dans le cadre du droit commun pour lesquels la durée d'attente ne fait qu'augmenter. En 2022, pour environ 9 000 demandes de logements, seulement environ 250 attributions ont pu être effectuées sur le contingent ville. La gestion en flux qui sera mise en place début 2024 dans le cadre de la loi Elan risque d'accroître encore plus les difficultés qui sont les nôtres.

Ce phénomène est, comme vous le soulignez, renforcé par l'arrivée prochaine des Jeux Olympiques qui va restreindre l'accès aux logements privés en Ile de France. Le prix médian d'un logement de deux pièces en Ile-de-France atteindra 829 euros par jour, soit 6,4 fois plus qu'à la même période en 2023.

Relouer ces logements par la filière classique de l'attribution reviendrait à s'engager à mettre en place un nouveau processus de relogement des familles alors même que nous avons déjà effectué cette démarche, justement pour les vider en vue de la démolition.

Seul un relogement dans le cadre d'une mise à disposition par l'intermédiaire d'une association porteuse d'un agrément est possible afin d'être certain que les logements seront libérés en temps et en heure sans difficultés (obligation de relogement ou procédure d'expulsion durant de très nombreux mois et pouvant donc bloquer la démolition). Nous savons d'ores et déjà que les associations n'ont malheureusement pas de solutions rapides pour effectuer les sorties.

De plus, les mises à l'abri relèvent des compétences de l'état et non de celles des municipalités. Même si nous le déplorons, nous n'avons ni les possibilités ni les moyens de le faire.

Face aux difficultés de plus en plus fortes pour se loger dignement, la ville s'engage en faisant le choix assumé depuis 10 ans de maintenir à 37% le parc de logement social (alors que la réglementation est à 20 %).

Montreuil ne dispose pas de logements. Par conséquent, nous n'avons qu'une marge de manœuvre très limitée. Montreuil met en place à partir du 15 décembre prochain un accueil d'urgence en ouvrant le Gymnase Estienne d'Orves avec l'association Emmaüs Alternative.

D'autre part, 4 "logements passerelles" sont mis en place depuis novembre 2022 pour héberger des femmes victimes de violences familiales et leurs enfants. «logements passerelles» offriront des refuges temporaires aux victimes.

Accompagnée d'un dispositif d'accompagnement social, cette nouvelle offre d'accueil est le fruit d'une collaboration entre la municipalité, l'Office Public de l'Habitat Montreuillois (OPHM) et l'association La main tendue. Une convention tripartite a été signée mercredi 16 novembre 2022. »

#### **Question orale N°6 : Gestion des conséquences de la fermeture de la piscine M. Thorez**

« Avec la fermeture de la piscine de la Croix de Chavaux, et comme nous le craignons il y a quelques mois, de nombreuses familles se sont retrouvées en difficulté pour poursuivre leurs activités. Quelles solutions ont été trouvées pour accompagner les scolaires, les clubs, les usagers à faire face à cette situation ? Quelles solutions, par ailleurs, s'agissant des demandes de remboursement de cotisation des familles ? »

#### **Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal par Madame Anne-Marie Heugas**

« Des solutions ont été trouvées pour pratiquement l'ensemble des activités grâce à une collaboration étroite entre la direction des sports d'Est Ensemble, la ville de Montreuil (direction de l'éducation et des sports), l'éducation nationale et la nouvelle équipe de la section natation du RSCM et à noter également la solidarité sportive associative de la part de Fontenay sous-bois et l'INSEP.

- Les scolaires sont redéployés sur les piscines des MAP, Bagnolet, Romainville et Les Lilas.
- Le RSCM « section natation » sur les piscines de Bagnolet, le Dôme de Vincennes et Fontenay sous-bois.
- Les séances d'aquagym et de bébés nageurs sont suspendues pendant toute la fermeture de la piscine.
- Les clubs de plongée sont hébergés dans les piscines de Bobigny et Bondy.
- Le stade Français (natation artistique) n'a pas repris en septembre, car ils n'ont pas trouvé d'entraîneur (ils avaient fini la saison dernière à Bagnolet)
- Nous n'avons pas trouvé de possibilités pour le Kayak en activité régulière, mais nous leur proposons des stages pendant les vacances.
- Notre école de natation est positionnée sur les piscines des MAP et de Bagnolet.
- Pour les remboursements de cotisation aux familles, une aide de 34 000 € a été versée au RSCM pour les accompagner.
- Par ailleurs Est Ensemble finance la location de lignes d'eau au Dôme de Vincennes (équipement sportif privé) : 4 500 € d'avril à juin ; environ 20 000 € pour la saison 2023-2024.

#### **Question orale N°7 : Bilan de la Bibliothèque d'objets de Montreuil un an après son accueil dans les locaux de l'ancien centre de santé Savattero**

« Monsieur le Maire,

Il y a pratiquement un an jour pour jour la BOM (donc l'association Observatoire du Partage) inaugurerait ses activités dans les locaux de l'ancien centre de santé Savattero à la Croix de Chavaux via un portage par la SEMIMO.

Notre collectivité a apporté un soutien important à ce projet qui était d'ailleurs dans votre programme municipal. Des locaux à bas coût idéalement situés, une adhésion collective des agents de la ville pour 10 000 euros, reconduite par une récente décision de votre part...

Quel bilan est tiré au bout d'un an ? Combien de bénéficiaires (notamment parmi les agents de la ville) ? Quel bilan financier pour l'association ?

Pouvez-vous, au demeurant, préciser les conditions dans lesquelles la BOM sous-loue moyennant finance les locaux de l'ancien centre Savattero dont elle dispose grâce à la collectivité publique ?

Pouvez-vous nous indiquer si votre directeur de cabinet conserve un rôle au sein de l'association Observatoire du partage qui chapeaute la BOM ?

Merci »

#### **Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal**

« Nous estimons que la BOM, au-delà d'être un lieu dynamique et vivant, est utile d'un point de vue social et environnemental pour les Montreuilloises et les Montreuillois.

Vous trouverez le rapport d'activités complet de la première année d'exercice sur le site de la bom93.com

La convention d'occupation précaire signée entre la SEM et l'association autorise cette dernière à sous-louer les locaux dès lors que les recettes tirées de la sous-location sont allouées au loyer.

Le directeur de cabinet ne fait plus partie du bureau de l'association depuis qu'il a été nommé dans ses fonctions. »

#### **Question orale N°8 : Plusieurs dossiers de pollution à Montreuil**

« Monsieur le Maire,

Plusieurs dossiers de pollution des sols (et potentiellement de l'air et de l'eau) sont en cours de traitement à Montreuil.

Pouvez-vous nous indiquer où en sont les processus de dépollution des terrains de l'ex-usine SNEM, de l'ex-usine EIF, de l'ex-usine Berthollet ?

Dans ce dernier cas, où en sont les analyses qui devaient être menées, notamment dans les parcelles moyennes ? Qu'en est-il du document que les services de l'Etat devaient fournir suite à l'évacuation des déchets conduite par l'indivision Berthollet ?

Que pouvez-vous, par ailleurs, nous dire, s'agissant du nouveau dossier de graves pollutions repérées sur le site de l'ancienne concession automobile Citroën de Montreuil ?

Merci. »

**Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal par Madame Sidonie PEYRAMAURE :**

**Pouvez-vous nous indiquer où en sont les processus de dépollution des terrains de l'ex-usine SNEM, de l'ex-usine EIF, de l'ex-usine Berthollet ? Dans ce dernier cas, où en sont les analyses qui devaient être menées, notamment dans les parcelles mitoyennes ? Qu'en est-il du document que les services de l'Etat devaient fournir suite à l'évacuation des déchets conduite par l'indivision Berthollet ?**

« Actualité du chantier de dépollution de la SNEM : Après l'achèvement des phases de diagnostics d'élaboration des plans de gestion et de conception des travaux, le processus de consultation pour le choix de l'entreprise chargée des travaux de dépollution a été lancé dès le mois d'avril 2023. L'entreprise chargée du chantier de dépollution a été sélectionnée début juillet. La phase de préparation du chantier s'est déroulée de mi-juillet au 7 août. Le chantier a effectivement démarré le 7 août avec le traitement d'une zone de pollution concentrée, puis s'est poursuivi dès le 8 août avec le forage et le raccordement des puits de venting jusqu'à la fin du mois d'août. Le démarrage du traitement par venting a réellement débuté le 9 octobre. Durant toute cette période, afin d'appliquer la méthodologie développée par la ville, un suivi environnemental et sanitaire sur site et hors site a été mis en place afin de s'assurer de l'absence d'impact du chantier sur son environnement et le voisinage : surveillance de l'air et des gaz du sol.

Le chantier de dépollution du site EIF a démarré le 9 janvier 2023 par sa phase d'installation. Le 23 janvier 2023, phase de forage des ouvrages d'extraction (EMP et venting). Le 27 mars démarrage de l'EMP, puis démarrage du venting le 25 avril. Le chantier est depuis le mois de mai en phase de « croisière ». Là aussi un dispositif complet de suivi environnemental et sanitaire sur et hors site a été mis en place.

Sur le site Berthollet, toujours propriété de l'indivision et suivi par les services de l'État en raison de son statut ICPE, le rapport de l'IIC actant la fin de la procédure de cessation d'activité ne nous est pas encore parvenu. S'agissant des diagnostics réalisés à la demande de la ville sur ses propres parcelles, les premiers résultats sont en cours d'analyse et d'interprétation. Ils seront communiqués avant la fin d'année 2023.

*Que pouvez-vous, par ailleurs, nous dire, s'agissant du nouveau dossier de graves pollutions repérées sur le site de l'ancienne concession automobile Citroën de Montreuil ?*

« L'article du Parisien du 24 septembre relaie davantage une alerte de niveau national sur les pratiques de Stellantis en matière de respect de la réglementation des installations classées qu'une analyse détaillée de la pollution du site montreuilais au sujet de laquelle la ville de Montreuil ne dispose d'aucune information.

Le site du 224 boulevard Aristide Briand a abrité deux activités successives de distribution de carburants et de carrosserie. C'est au titre de ces 2 activités que le site a été suivi par les services de l'État au titre des ICPE. En 2011 les services de l'État ont acté que l'activité de carrosserie n'était plus classable au titre des ICPE. Quant à la distribution de carburants, supprimée antérieurement sans que la cessation d'activité n'ait été déclarée, elle a fait l'objet d'une procédure de remise en état (dégazage des cuves de carburant) suivie par les services de l'État et actée en 2014.

La "découverte" de la pollution du site a donc eu lieu tardivement, après que la cessation d'activité a été actée par la DRIEAT, et vraisemblablement lors des études préalables réalisées par l'aménageur ou le promoteur sans qu'il en ait été informé en amont.

C'est sans doute à l'occasion de la cessation de l'activité de distribution de carburant qu'il y a pu avoir défaut dans la procédure de remise en état. La ville n'était pas du tout en mesure de connaître cette pollution "résiduelle". »

**Question orale N°9 : Les replantations d'arbres et leur suivi à Montreuil**

« Monsieur le Maire,

De nombreux arbres ont été abattus à Montreuil ces derniers mois, ces dernières années. Au-delà du caractère éminemment contestable de ces abattages, des questions se posent sur les « compensations » qui les suivent.

Dans plusieurs cas, de jeunes arbres ou, parfois, des arbustes, ont été plantés à la place des arbres matures abattus. Dans votre communication, vous affirmez que ces nouvelles plantations sont censées être plus adaptées au contexte urbain et au dérèglement climatique.

Pourtant, force est de constater que de nombreux nouveaux plants sont morts rapidement. Ainsi, par exemple, rue Voltaire, après l'abattage de 27 arbres matures en février 2022, 27 plants avaient été replantés. Six sont aujourd'hui morts. Deux sont en triste état et un ressemble à une plante basse et non à un arbre ni même à un arbuste. Et ce n'est pas un cas isolé.

Pouvez-vous nous expliquer cette situation ? Et nous dire quel suivi est fait de ces replantations, forcément fragiles et donc à accompagner tout particulièrement.

Au demeurant, quel suivi faites-vous, s'agissant du territoire de notre commune, des plantations et compensations auxquelles se sont engagés d'autres acteurs publics ou privés ? Ainsi, quel suivi et contrôle des engagements pris s'agissant des compensations aux abattages des arbres de l'avenue Gabriel Péri par le département ? Où en sommes-nous ? Quel bilan à ce jour ? Quel contrôle et suivi est fait par la ville ?

Merci. »

**Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal par Madame Catherine Dehay**

« Il est utile de rappeler que les arbres abattus de la rue Voltaire étaient en extrême mauvais état et qu'ils présentaient des risques compte tenu du bouleversement climatique et des bourrasques violentes qui touchent notre ville. Par ailleurs, les chocs des voitures et surtout, la coupe martyre effectuée tous les ans et pendant des décennies à ces pauvres arbres n'a jamais ému ceux qui les pleurent aujourd'hui...

Nous tenons à disposition les photos de ces arbres. »

**Pouvez-vous nous expliquer cette situation ?**

« D'une manière générale, on constate une perte de 5% sur les nouvelles plantations, malgré la cuvette en terre autour du tronc et indépendamment des conditions de suivi et d'arrosage par le prestataire. Cela s'explique par des plants dont le système racinaire n'a pu se développer, des conditions exceptionnelles et extrêmes de température, etc... »

**Et nous dire quel suivi est fait de ces replantations, forcément fragiles et donc à accompagner tout particulièrement.**

« Les arbres sont assurés pour une durée de 3 ans par l'entreprise qui les plante. Si un arbre meurt, il est remplacé par un autre sans supplément financier pour la ville.

Au demeurant, quel suivi faites-vous, s'agissant du territoire de notre commune, des plantations et compensations auxquelles se sont engagés d'autres acteurs publics ou privés ?

**Pouvez-vous nous expliquer cette situation ?**

« D'une manière générale, on constate une perte de 5% sur les nouvelles plantations, malgré la cuvette en terre autour du tronc et indépendamment des conditions de suivi et d'arrosage par le prestataire. Cela s'explique par des plants dont le système racinaire n'a pu se développer, des conditions exceptionnelles et extrêmes de température, etc... »

**Et nous dire quel suivi est fait de ces replantations, forcément fragiles et donc à accompagner tout particulièrement.**

« Les arbres sont assurés pour une durée de 3 ans par l'entreprise qui les plante. Si un arbre meurt, il est remplacé par un autre sans supplément financier pour la ville.

Au demeurant, quel suivi faites-vous, s'agissant du territoire de notre commune, des plantations et compensations auxquelles se sont engagés d'autres acteurs publics ou privés ?

Concernant les particuliers et les promoteurs, la vérification se fait lors de la visite de conformité au permis de construire, les agents de ce service comptent le nombre d'arbres plantés et valident ou pas le permis.

Concernant le suivi sur la voirie, c'est le service Nature en ville qui fait le suivi, en l'occurrence, notre responsable du patrimoine arboré. »

**Ainsi, quel suivi et contrôle des engagements pris s'agissant des compensations aux abattages des arbres de l'avenue Gabriel Péri par le département ? Où en sommes-nous ? Quel bilan à ce jour ? Quel contrôle et suivi est fait par la ville ?**

« Le CD93 a prévu de planter un certain nombre d'arbres sur cette avenue. Il faut attendre cet hiver pour la plantation et faire le bilan. C'est le CD93 qui réalise les travaux de cette avenue et non la ville. Je vous invite à vous rapprocher de leurs services.

Je rappelle que dans le passé, les arbres de Montreuil n'ont pas fait l'objet de d'attentions nécessaires à leur bonne santé, que certains ont été plantés en dépit du bon sens par rapport à leur environnement, qu'ils ont été taillés à « la sauvage » tous les ans, parfois même en période de floraison et de nidification des oiseaux, qu'ils étaient installés dans de petites fosses et enrobés de bitume... Aujourd'hui, nous réalisons le renouvellement d'une partie de l'existant pour préparer un avenir meilleur tant pour les arbres que pour les habitants de Montreuil. Aujourd'hui, en toute bonne foi, nul ne peut affirmer que nous ne prenons pas à bras le corps l'importance de la végétation en tenant compte des bonnes conditions de vie des arbres et par voie de conséquence, de la présence d'une biodiversité riche tant au niveau végétal qu'animal. »

**Questions orales de Madame Choukri YONIS**

**Question orale N°10 : Bilan du télétravail**

« La réglementation en vigueur ouvre la possibilité pour les collectivités locales d'accorder une prime journalière fixée à 2,88 € par journée de télétravail effectuée dans la limite de 256,44 € par an.

En décembre 2022, en réponse à une question orale, vous indiquiez que l'indemnisation ne constituait pas une option retenue par la ville. Vous nous indiquiez, néanmoins, engager un bilan du dispositif télétravail pour identifier des pistes d'amélioration des conditions de travail à distance. Pouvez-vous nous indiquer si cette démarche a été engagée et le cas échéant quelles sont les pistes de travail ou d'évolution retenues ? »

**Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal par Monsieur Belaïde Beddredine**

« La ville de Montreuil n'envisage pas de mettre en place d'indemnisation particulière pour les agents télétravailleurs comme cela a déjà été indiqué notamment parce que chaque salarié bénéficie de ticket restaurant.

Après plus d'un an et demi de déploiement du télétravail au sein de la collectivité, la ville de Montreuil souhaite en effet engager une phase de bilan, à l'instar de ce qui est mis en œuvre chez différents employeurs publics ou privés.

Cette étude n'a pas pu être lancée en 2023 compte tenu des nombreux projets prioritaires engagés. Les conditions de réalisation de cette étude seront arrêtées dans le cadre de la préparation budgétaire et donc du budget 2024, en faisant appel à un stagiaire ou une mission ponctuelle. Les résultats de cette étude seront présentés au comité social territorial. »

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire déclare la séance levée à 23h30.

Le maire,  
  
Patricia BESSAC

Le secrétaire de séance,  
  
  
Halima MENDOUDJ

Approuvé et signé,  
le 6 décembre 2023

Maire-adjointe déléguée à la coopération décentralisée,  
aux populations migrantes et à la solidarité internationale